

*Ce texte provient de la dernière version de l'auteur du livre, le texte du livre imprimé peut présenter quelques différences de forme et de contenu.*

## **Une histoire personnelle, familiale, puis collective.**

« Les évènements les plus riches arrivent en nous bien avant que l'âme s'en aperçoive,  
Et quand nous commençons à ouvrir les yeux sur le visible,  
déjà nous étions depuis longtemps adhérents à l'invisible »  
D'ANNUNZIO, *contemplation de la mort.*

### **Introduction**

Parce que s'occuper de l'enfance, mettre en place des actions concrètes pour des jeunes, inconnus, c'est projeter sa confiance dans l'avenir de notre société, l'avenir des autres, nous avons voulu commencer cet ouvrage par un récit, articulant passé, présent et avenir.

Cette confiance qui permet « l'a venir » s'enracine dans des chemins à la fois personnels et collectifs : Construite d'abord dans la proximité du cercle familial, à partir d'une multitude de gestes simples, de marques d'attention, d'affection, de paroles justes ou de silences, c'est **la confiance en soi** d'abord. Puis **la confiance en l'autre**, lorsque ce lien qui nous relie à d'autres se diversifie. C'est la rencontre avec le monde extérieur, les copains, les profs, le travail, les amis, ce sont surtout des relations qui durent. Des actes et des sentiments réciproquement construits qui peuvent se répéter, s'améliorer, se distendre sans casser, c'est **la confiance dans l'avenir...**

Mais la confiance en soi, en l'autre, en l'avenir, est aussi une fleur fragile qui se fane parfois dans les moments difficiles, et plus vite encore si les points d'étayage, de ressourcement de soi ne sont pas assez nombreux.

La construction identitaire de chacun, comme la construction collective d'une « vivre ensemble » reposent sur des rencontres et des liens qui durent. Alors pourquoi ne pas permettre à chacun de multiplier ces possibilités de rencontre, et ainsi ses possibilités de construire et de consolider la confiance en soi, en l'autre, en l'avenir ? Si les relations de parrainages apparaissent clairement positionnées dans le cadre de ce défi social, d'autres relations sociales ont, de tout temps, permis aux jeunes d'ouvrir « leur destin », et ce sont peut-être plus les relations sociales que les voyages qui forment la jeunesse !

La partie du parcours qu'Antoine et Janine Rebélo ont accepté de nous conter ici, nous montre comment ils ont su à leur façon trouver les occasions de rebondir, s'ouvrant continuellement aux mondes différents qui les entouraient et, sans se décourager réaliser avec d'autres, un projet- espoir pour d'autres enfants de demain.

Le récit qui suit n'a pas été mis ici spontanément, car ils ne se voyaient ni comme exemples, ni comme les acteurs principaux de 30 ans de vie associative. « Ce sont des enfants parrainés dont il faut parler, des histoires de parrainage, mettre l'enfant au centre ».

Pour nous, l'histoire de vie, même incomplète, même inachevée, est une construction d'éléments articulés dans laquelle chacun peut voir exprimer une part de sa propre histoire :

« *Quand je vous parle de moi, je vous parle de vous.  
Ah insensé qui croit que je ne suis pas toi !* »  
écrivait Victor Hugo dans la préface de Cromwell.

Qu'y aurait-il d'autre à faire découvrir à un enfant, que ce partage de l'humanité du monde ?

Nous avons souhaité aussi ces récits parce que si nous retrouvons parfois dans le récit d'un autre, des valeurs qu'on apprécie et au-delà des mots, comme une résonance. ..Le récit personnel nous montre comment se tisse peu à peu une histoire collective. Entre une réalité qui résiste, des actions individuelles, des interactions prennent formes des imaginaires se partagent, des idées nouvelles, des actions militantes se mettent en place...et alors apparaît une partie de l'histoire du parrainage.

Le récit d'Antoine et Janine Rebélo est l'histoire singulière de deux enfants, nés avant la guerre de 39-45, qui se construisent dans les vicissitudes de l'époque. Deux jeunes gens pleins d'avenir qui se rencontrent et qui, au travers des chances et des difficultés trouvées sur le chemin, vont réaliser par des actes concrets, l'intérêt qu'ils portent tous deux, aux autres et particulièrement aux enfants. On y devine peu à peu les sensibilités naissantes, l'héritage de la valeur donnée au travail, le plaisir des découvertes faites au delà du monde quotidien, la construction progressive d'une volonté d'engagement. On y découvre cette tension parfois douloureuse entre la fidélité des origines et le dépassement de la condition des parents et son avènement dans un projet collectif de solidarité.

Cette première partie se centrera principalement la vie de l'association « Un enfant une famille ». L'enracinement de cette vie associative repose sur une **histoire familiale**, (des désirs partagés, des valeurs affectives, éducatives, spirituelles...) son développement s'explique dans une **temporalité** et des **rencontres**. Ces trois points serviront de cadres et permettront d'affirmer les particularités de cette association : en particulier sa volonté de mettre au centre de ses activités l'intérêt supérieur de l'enfant et la qualification d'un mode d'accueil.

## Enfance et potentialités ou lecture d'un chemin de vie : Antoine Rebélo

*L'enfant est l'avenir de l'homme.*

*Il recèle en lui de nombreuses potentialités qui ne demandent qu'à se révéler*

*À condition toutefois de bénéficier d'un environnement propice,*

*au prix d'un effort personnel qui engage sa propre responsabilité.*

Nous laissons donc Antoine Rebélo prendre la parole, il sait bien le faire et c'est à lui de donner sens à ce parcours.

L'enfance me fascine. C'est à partir de ma propre expérience que je m'efforce de comprendre les enfants, et particulièrement les plus déshérités, vers lesquels les circonstances et les rencontres m'ont conduit. La stérilité de mon couple m'a donné de prendre pour enfants des petits qui n'étaient pas de ma chair. Ces enfants m'ont ouvert les yeux sur d'autres enfants en détresse qui sont aujourd'hui pour moi, en symbiose avec mon épouse, l'objet d'un incessant combat, contre l'indifférence, contre les préjugés, contre les violences subies par ces êtres fragiles et innocents. La vie m'a comblé de ses bienfaits, elle en a maltraité d'autres qui n'ont pas rencontré ceux qui auraient pu leur apporter l'amour et les soins attentifs sans lesquels, nul ne peut s'épanouir.

L'âge venant, il m'arrive de plus en plus souvent de faire un retour sur moi-même afin de retrouver l'enfant que je fus et à partir duquel je me suis construit tant bien que mal. Je reste persuadé que l'enfance, porteuse de tant de potentialités dont bien peu s'accomplissent, conditionne le développement ultérieur de l'adulte. »

Je suis né en 1928 dans un village perdu du Tras-Os-Montes, situé au nord-est du Portugal. J'étais le cinquième enfant d'un couple de cultivateurs qui s'échinaient à travailler une terre ingrate et rocailleuse.

Ma mère, bien que dotée d'une grande intelligence, était illettrée. Elle épousa le journalier que son père malade, avait embauché pour le remplacer aux travaux des champs.

Mon père, avait été élevé dans une famille pauvre du village, avec cinq frères et soeurs. Comme la plupart des hommes de sa condition, il n'alla pas l'école. Il apprit à lire et à écrire durant son séjour à l'armée d'Afrique de 1914 à 1918 quand il fut mobilisé aux côtés des alliés.

Tout n'était pas rose dans notre petit village et mon père, attiré par le mirage de l'émigration, s'en fut tenter sa chance en France dès l'année 1923, pour combler le manque de main d'œuvre du à l'hécatombe de la guerre encore récente. Ma mère, restée seule au village devait subvenir à nos besoins, au prix d'un endettement insupportable. En 1930 mon père finit par obtenir un contrat de travail stable en région parisienne et l'autorisation de faire venir sa famille. Ainsi s'ouvrit pour nous le chapitre de l'émigration.

Arrivés en France après un voyage interminable, nous nous sommes installés tant bien que mal dans une baraque en bois, sans viabilité, plantée dans un jardin en friche. Plus tard, on nous indiqua à quelque distance de là, un sous-sol obscur au pied d'un petit immeuble grisâtre au fond d'une impasse. Ma mère, aidée par une voisine portugaise, y mit au monde mon petit frère, sixième enfant de notre fratrie. A quelques pas, vivait un groupe de compatriotes émigrés, auprès de qui nous avons trouvé un certain réconfort et la possibilité de communiquer dans une langue commune. Nous avons quitté sans regret notre taudis pour un autre sous-sol, plus vaste et mieux éclairé, au fond d'une courée où logeaient très à l'étroit

une quinzaine de familles, portugaises pour la plupart. L'eau était puisée au robinet collectif situé à l'entrée de la courée, à proximité des poubelles et des latrines

Quand le temps le permettait, les habitants s'installaient dans la ruelle, chaises adossées à leurs logements respectifs. Il régnait dans cette courée surnommée « La cour des miracles », une ambiance des plus pittoresques. Les habitants s'interpellaient en portugais d'une case à l'autre, et parfois dans un sabir incompréhensible.

Notre quartier regroupait plusieurs communautés d'émigrés : des Arméniens apatrides rescapés du génocide, des Italiens, et des Portugais ; venaient ensuite quelques Tchécoslovaques, Russes, Roumains et Chinois. Nous étions mal acceptés de la population locale dont nous subissions parfois les sarcasmes, voire les insultes.

Quatre ans plus tard, le propriétaire de notre sous-sol nous loua sa maison, avec en supplément, un jardin potager planté de nombreux poiriers. Une étape importante venait d'être franchie, et l'avenir nous paraissait plus radieux.

Il m'arrivait souvent de rester seul avec ma mère dans la petite cuisine dont la fenêtre donnait sur la courée, pendant qu'elle préparait les repas. Je profitais de ces instants privilégiés pour aborder toutes les questions qui pouvaient occuper les pensées d'un gamin de 7 à 10 ans, curieux de nature et très porté à spéculer tous azimuts. C'est à l'une de ces occasions qu'elle me tint ces propos prémonitoires : « Toi, tu seras ingénieur... ».

Elle en profitait aussi pour me donner de temps à autre un fruit et me manifester une affection particulière, compensatrice des difficultés subies dans mon entourage.

Bien que téméraire, j'étais timide, sensible et parfois craintif. Je supportais mal les réprimandes et l'incompréhension des adultes. Je devais passer pour un enfant assez sauvage, ou le vilain petit canard, maigre et agité qui agaçait les grandes personnes.

Cela ne m'empêchait pas de rêver, d'essayer de comprendre le monde autour de moi.

Mon père travaillait à l'usine de traitement des résidus urbains d'Issy les Moulineaux. Il activait la combustion des ordures ménagères avec d'autres manœuvres émigrés. C'était un travail épuisant et insalubre.

Mes trois grandes sœurs s'étaient beaucoup investies à l'école et l'aînée se trouva rapidement en tête de sa classe. Il régnait à la maison une ambiance studieuse et travailleuse dont je n'avais pas encore tiré tout le profit car j'étais l'élément dissipé qui posait problème.

Quand je repense aux quatre années passées dans cette maison, j'ai le sentiment que ce furent pour notre famille, des années heureuses. Et nous aimions entendre notre mère chanter les airs de son pays, de sa voix douce et mélodieuse. Nous étions pauvres mais remplis d'espérance.

Très tôt, l'usage du portugais avait été remplacé par le français. Pour ma mère, c'était la meilleure façon d'apprendre la langue du pays d'accueil. Je le regrette maintenant car nous avons ainsi gommé une part importante de notre héritage culturel. Nous avons acquis la nationalité française en 1934, et nous demeurions totalement coupés de notre famille du Portugal.

Nous avons quitté la cour des miracles en 1938, pour nous installer un peu plus loin, dans un petit pavillon situé tout près de la tranchée du chemin de fer. Notre famille, réputée pour la qualité de son accueil, jouissait de l'estime de ses voisins. Tout visiteur se voyait offrir par mes parents, des fruits ou légumes du jardin, un verre de vin ou un café avec des petits gâteaux, ainsi que des friandises pour les enfants. Encore aujourd'hui, des amis m'en rappellent avec émotion le souvenir. Notre situation familiale s'améliorait. Mes trois sœurs avaient quitté l'école et leurs petits salaires s'ajoutaient au budget familial.

A la rentrée 1933, peu avant l'âge de 5 ans<sup>1</sup>, j'ai été conduit à la grande maternelle. L'enseignement de cette école ressemblait à celui d'un cours préparatoire. Je fus très vite

---

<sup>1</sup> La rentrée d'octobre avait lieu 2 mois avant ma date anniversaire.



Achetez ce livre et aidez ainsi l'association Un enfant une famille en envoyant un chèque de 15 euros, frais d'envoi inclus, à :

**Un enfant une famille**  
110 rue de Fleury  
92140 Clamart

Mail : [unenfantunefamille@free.fr](mailto:unenfantunefamille@free.fr)

amené à lire, écrire et compter. Cela m'intéressait beaucoup malgré la sévérité de la maîtresse qui n'avait rien de maternel. Elle plaçait les bons élèves près de son bureau et les mauvais au fond de la classe. J'eus l'honneur du premier rang pour peu de temps en raison de mon comportement agité. J'ai ensuite rejoint l'école communale avec mes petits camarades du quartier. Notre bande, d'enfants d'émigrés, était très soudée et crainte des autres enfants.

A 7 ans, je fus admis en 6<sup>ème</sup> classe, l'équivalent du cours préparatoire actuel. Après la 4<sup>ème</sup> classe, on me fit passer directement en 2<sup>ème</sup> classe, avec un instituteur qui demeure pour moi l'archétype des maîtres de l'enseignement laïc républicain. Je revois cet homme qui devait bien avoir la cinquantaine, fumant calmement la pipe dans la cour, vêtu de sa blouse grise, portant des chaussures de marche à forte semelle. Il savait stimuler notre imagination en nous initiant à la dissertation, et notre curiosité par ses expériences de physique. Deux ans plus tard il me fit l'honneur d'une visite à ma nouvelle école où il demanda à me rencontrer en présence du directeur. Je lui suis toujours reconnaissant de l'attention qu'il me manifesta.

En septembre 1939, la guerre éclata. Cela ne perturba en rien nos activités scolaires qui reprirent leur cours habituel. La classe travaillait avec application, afin de réussir le fameux « certif » que tous redoutaient. Au mois de juin, nous étions prêts pour l'épreuve finale. Mais la guerre troubla nos projets. L'armée allemande avait percé le front, mis en déroute les troupes alliées et semé la panique dans la population qui reflua dans un exode massif. L'école cessa et l'examen fut remis à plus tard. Nous le passâmes tous en septembre, avec succès.

En octobre 1940, je change d'école pour entreprendre des études complémentaires qui devraient me conduire au brevet élémentaire. Je n'ai pas de projet d'avenir étant donné ma condition sociale qui m'interdit, du moins je le pense, l'accès aux études supérieures. Pour l'instant, je me contente de suivre les traces de mon frère aîné qui me précède de deux années. Il m'a beaucoup parlé de sa classe, de ses professeurs qu'il me tardait de connaître à mon tour. Je découvre l'enseignement secondaire, dont toutes les matières m'intéressent, surtout les mathématiques et l'histoire de l'Antiquité. Mais l'année suivante, j'ai l'impression de piétiner. De même pour la 4<sup>ème</sup> qui me trouva complètement démotivé car la vie en temps de guerre devenait très difficile. Je décide alors de quitter l'école, pour ne pas demeurer à la charge de mes parents, suivant ainsi l'exemple de mes aînés qui ont cessé les études à l'âge de 14 ou 15 ans.

En septembre 1943, je suis recruté comme apprenti ajusteur aux Usine Renault de Billancourt. J'aurai 15 ans dans 3 mois. Notre section, comporte quatre groupes d'une dizaine de jeunes répartis entre la 1ère et la 4ème année d'apprentissage. L'ajustage m'ennuie et j'y manifeste peu d'entrain. J'envie mes anciens camarades restés à l'école tandis que je perds mon temps. Pendant les congés scolaires, nous sommes mis à la disposition des ouvriers affectés à la réparation des véhicules. Je me sens alors revivre et me roule avec délices sous le châssis des camions pour les travaux de démontage ou de remontage. Couvert de cambouis des pieds à la tête j'éprouve une intense satisfaction. Mais ces moments de détente me paraissaient trop courts et mon maître d'apprentissage<sup>2</sup> se désespère.

C'était un brave quinquagénaire, petit et trapu. Il était vêtu d'une blouse grise et portait un feutre vissé sur la tête, afin de dissimuler sa calvitie. Il lui arrivait de piquer des colères quand nous le méritions, mais cela restait entre nous. Pour les autres, nous étions « ses braves petits gars ». Il nous défendait toujours, parfois même avec la plus évidente mauvaise foi, mais il savait aussi nous reprendre, une fois le plaignant éconduit ; il n'était pas dupe de nos sottises.

---

<sup>2</sup> Nous l'appelions affectueusement le Père Briand, un brave breton venu de St Nazaire.

Me sachant dissipé, un jour où il devait s'absenter, il vint me trouver et me remit un livre de chimie ouvert aux pages récapitulant les symboles chimiques et caractéristiques des corps simples, qu'il m'ordonna de lire avec attention afin de m'interroger dès son retour. J'avais bonne mémoire, et je pus répondre sans hésiter à toutes les questions qu'il me posa. Il ne me dit rien, mais cet interrogatoire eut par la suite des conséquences heureuses.

Cet ancien compagnon du Tour de France, était très habile de ses mains et façonnait toutes sortes d'objets, utilisant une petite forge de maréchal ferrant, les machines outils ou le chalumeau. Il lui arrivait aussi de confectionner des bouquets de fleurs en métal de grande beauté. Il ne le faisait jamais seul, profitant de ces occasions pour initier les meilleurs d'entre nous à ces arts manufacturiers.

Mais je demeure un médiocre ajusteur et j'aspire à autre chose. J'ai l'impression d'avoir fait fausse route et je ne vois pas comment m'en sortir.

En fouillant notre grenier, je tombe par hasard, sur un précis d'algèbre et de géométrie. La lecture m'en paraît aisée, et je m'aperçois que je suis capable d'apprendre seul. Cela me met en appétit, et je fréquente désormais la bibliothèque d'entreprise où je déniché des ouvrages d'initiation à la géométrie, à la trigonométrie et à l'astronomie. Je deviens un boulimique de la lecture. Je découvre aussi des ouvrages de Baudelaire et d'Edgar Poe qui deviennent mes livres de prédilection. Je ne fréquente plus personne. Mes copains me surnomment « vieux moine ».

Les hivers de la guerre ont été particulièrement rudes. Nous en souffrons d'autant plus que nous sommes mal vêtus, mal chaussés et sous-alimentés. Le dimanche 4 avril 1943, radieuse journée de printemps, les avions américains bombardent les usines Renault. Lorsque sonne la fin de l'alerte, notre maison offre un spectacle désolant, avec ses fenêtres arrachées, ses meubles à terre, la vaisselle brisée et la toiture enfoncée par de gros morceaux de roche calcaire. Cinq bombes sont tombées à proximité. Par bonheur, notre famille a été épargnée.

Le 24 août 1944, soudain, dans l'après-midi, une rumeur s'amplifie: Les Américains arrivent ! Surprise, ce sont des Français ! Nous n'en croyons pas nos yeux. C'est du délire, la foule hurle sa joie. L'interminable colonne de véhicules et de chars, défila lentement et toute la nuit en direction de Paris. Ce fut une journée inoubliable, une des plus marquantes de mon existence.

Octobre 1944 : j'entame ma seconde année d'apprentissage et m'inscris d'emblée à tous les cours du soir possibles, ce qui allonge considérablement mes journées. Parti le matin avant 7 heures, je ne reviens à la maison qu'à 21 heures. Notre section d'apprentissage se dote d'un second moniteur<sup>3</sup>. Réalisant l'intérêt que je porte aux études, il vient me voir, un gros livre de mathématiques à la main et commence à me montrer des applications pratiques concernant les moteurs, faisant appel à des notions nouvelles pour moi. Il me parle de thermodynamique, du calcul différentiel et intégral. Il veille jalousement à me protéger des camarades qui pourraient avoir une mauvaise influence sur moi. Mes résultats à l'atelier s'améliorent, il me faut persévérer dans cette voie. Sautant la 3<sup>ème</sup> année, je passe directement à la 4<sup>ème</sup> année qui mène au CAP d'électromécanicien automobile. J'en suis très heureux, car cette formation est beaucoup plus variée et intéressante. Durant ce temps, je complète ma formation théorique par les cours du soir. Mes moniteurs sont satisfaits. Il me faut maintenant gagner la confiance des dirigeants de l'école d'apprentissage.

Les usines Renault viennent d'être nationalisées, avec, pour conséquence, l'élaboration d'innovations sociales souhaitées par le Comité d'entreprise. Une des premières décisions

---

<sup>3</sup> Monsieur Simon, avait dans sa jeunesse préparé le concours des Arts et Métiers, mais une vilaine typhoïde l'obligea à interrompre ses études. Il devint mécanicien diéséliste dans la Marine nationale, et vécut avec le regret de sa vocation manquée. Ce qui explique l'intérêt qu'il me manifesta..

prises est l'octroi de bourses d'études aux apprentis jugés potentiellement aptes à devenir cadres dans l'entreprise. Un premier groupe d'apprentis est envoyé préparer le concours des Arts et Métiers. Je ne suis pas du lot. Ma tenue vestimentaire ne plaidait pas en ma faveur. Comment voulez-vous en faire un ingénieur, disait le Directeur, ingénieur centralien distingué, portant nœud papillon, voyez comme il s'habille, affublé de sa musette ! Mais mon moniteur, breton têtu et convaincu, harcela le Directeur jusqu'à lui arracher son consentement. Tous les arguments lui étaient bons<sup>4</sup>. Et c'est ainsi qu'il fut décidé de me présenter au collège technique de Suresnes<sup>5</sup>.

Au mois de mai 1946, je fus admis dans ce collège après une brève interrogation orale, au tableau noir. Monsieur Simon avait bien préparé le terrain auprès des professeurs. Les élèves s'entraînaient déjà à l'examen du baccalauréat. J'avais du mal à les suivre tant ils étaient rapides dans le maniement d'équations qui s'étalaient sur toute la longueur du tableau. En français, j'avais pris un retard de trois années, et je réalisai que c'était là qu'il me faudrait travailler le plus.

Mais j'avais confiance en la providence. Elle m'avait souri, elle ne pouvait plus me lâcher désormais. J'allais avoir 18 ans, j'aurai donc atteint l'âge limite de 20ans, au moment d'entrer à l'école des Arts et Métiers. Je n'avais pas de droit à l'erreur.

Je signai avec la Régie Renault un contrat qui m'accordait une bourse d'études à condition d'y effectuer 10 ans de service et d'en rembourser le tiers au titre de prêt d'honneur.

Mes notes de Français s'élevèrent peu à peu pour se hisser à un niveau convenable. Notre jeune professeur s'efforçait d'élargir notre horizon au-delà du programme officiel, et nous parlait de cinéma, théâtre, jazz et de sport. De retour à la maison, je devais encore faire mes devoirs dans notre petite salle à manger, dont je n'avais pas l'exclusivité. Je devais donc attendre, que tout le monde aille se coucher pour étaler sur la table mes livres et cahiers, et travailler, parfois tard dans la nuit, quitte à prendre sur mon temps de sommeil.

Venu le temps des examens, je passe la dernière semaine, du matin au soir, à réviser le programme, le cerveau saturé, la tension nerveuse à son comble. Et je fus reçu à la première partie du baccalauréat. J'avais eu beaucoup de chance ! L'essentiel était fait, le reste irait de soi.

A la rentrée suivante, je me sens à l'aise dans ma classe. L'heure de vérité va sonner et il me faut redoubler d'efforts pour passer la 2<sup>ème</sup> partie du baccalauréat et affronter le concours d'entrée aux Arts et Métiers. La préparation s'intensifie, le compte à rebours a commencé. Nous sommes surentraînés. Il ne suffit pas d'avoir assimilé correctement les matières enseignées, il faut encore être parmi les meilleurs. Admis à l'écrit, je suis convoqué pour l'oral et l'épreuve d'atelier, aux Arts et Métiers de Lille. Quelques jours plus tard j'ai la grande joie d'apprendre mon admission à cette école. Le contrat est rempli. Le collège de Suresnes exulte, car sept élèves ont réussi le concours. Pour l'Ecole d'apprentissage, c'est un événement, car je suis le premier d'une série qu'on souhaite voir se développer dans le futur. Je suis heureux d'avoir justifié la confiance de tous ceux qui ont souhaité ce succès.

Pour mes moniteurs d'apprentissage, c'est la récompense de tant d'efforts et d'abnégation. Je leur en serai éternellement reconnaissant.

Ce fut aussi pour mes parents et ma famille, une joie inexprimable et une immense fierté.

De 1948 à 1952, après quatre années d'internat, de travail intense et de découvertes, tout arrive à son terme, les derniers examens et les préparatifs de départ. La promotion lilloise se

---

<sup>4</sup> Il lui raconta en exagérant quelque peu, l'épisode du livre de chimie que j'aurais appris par coeur !

<sup>5</sup> Etablissement d'avant garde qui devint ensuite le Lycée Paul Langevin.



réunit au complet, dans une cérémonie d'adieu, et chacun va de son côté. Le diplôme d'ingénieur en poche, je fais maintenant partie de la grande famille des Arts et métiers.  
« Il m'incombera désormais de lui faire honneur. »

Dans ces extraits d'un parcours d'enfance nous retiendrons tout d'abord l'importance donnée à la famille par Antoine : Celle-ci dépassant le couple et les enfants, c'est l'histoire d'un héritage culturel que les ruptures brutales ou les distances géographiques n'amenuisent pas. C'est l'héritage de l'importance donnée au travail bien fait d'abord, de l'endurance physique et morale, mais aussi des joies simples, de la convivialité, de l'attention à l'autre. A cet héritage Antoine se montre fidèle.

Mais nous retiendrons également les portraits faits de certains adultes qui jalonnent le parcours d'Antoine : De l'extérieur de la famille, dans un parcours que nous nommerions aujourd'hui « socialisation » la maîtresse de maternelle « pas maternante », le maître du primaire qui « savait stimuler l'imagination » en ouvrant aux mondes nouveaux de la littérature ou de la physique, le maître d'apprentissage, le jeune professeur de Français et de philosophie...apportent des ouvertures possibles, des ruptures dans la destinée d'Antoine. Entre fidélités et ruptures l'enfant se construit tout au long de sa vie...

Toutes ces personnes se sont impliquées dans une relation plus attentive que ce qu'il n'est coutume de rencontrer. Les relations construites entre ces adultes et Antoine perdurent au-delà des aléas quotidiens qui les ont construites : le maître du primaire revoit Antoine en secondaire, le maître d'apprentissage intervient auprès du directeur, le professeur de philosophie retrouvé 52 années plus tard, se souvient encore... L'intérêt, le souci porté par l'adulte à l'enfant, à son avenir, est rendu visible à l'enfant et à son environnement. Il se traduit dans des actes concrets qui obligent à reconnaître la « valeur de cet enfant là », construisant son altérité et par là même son identité.

En ce sens ce parcours d'enfance nous semble éclairant sur l'influence que peuvent jouer certaines interactions humaines, à la faveur de contextes particuliers, dans la socialisation d'un enfant.

En ce sens, nous pouvons concevoir que les parrainages peuvent être l'une des tentatives formalisées pour ouvrir le choix des rencontres. Cette possibilité de choix est constructive en elle-même pour l'enfant.

Reste ensuite la part « mystérieuse » qui préside à toute relation, l'enfant et l'adulte sauront-ils, pourront-ils, saisir ces opportunités offertes ? Dans quelles conditions ces nouvelles relations participeront-elles, ou non, à leur développement personnel et social ?

## **Faire naître celle qui est en soi, un chemin de vie : Janine REBELO**

Janine Rebélo toujours discrètement, jouera un rôle essentiel dans la mise en place des parrainages. Nous avons souhaité malgré ses réticences poser ici une courte partie de son histoire, en faisant le pari que son implication n'arrive pas « au hasard » et que comme Antoine, entre fidélités et ruptures ce projet associatif s'enracine également dans une histoire personnelle. L'intérêt que nous voyons dans ce souci d'« historicité » des comportements individuels, c'est de mieux saisir les volontés, la ténacité qui perdure malgré les nombreuses occasions de découragement, le sens fort posé dans ces actions. Pour nous montrer que les vécus les plus « quotidiens », d'aucuns diraient les plus « anodins », peuvent être à la source de luttes et de constructions collectives essentielles pour l'amélioration d'un « vivre ensemble ».

Les actes de l'éducation quotidienne n'ont parfois rien d'héroïque, mais il ne nous apparaît pas inutile d'en faire ressurgir l'importance. Encore une fois, l'attention à l'autre, le souci de l'autre sont des interactions bien trop précieuses pour qu'on ignore comment elles se construisent.

Mais laissons parler Janine.

« Mon grand-père, mon père n'étaient pas commerçants, c'est en se mariant qu'ils le sont devenus. Chacun apportant dans l'entreprise ses qualités, son courage, même s'ils n'étaient pas forcément faits pour ça. Mes parents me rêvaient certainement commerçante comme eux, les halles le matin puis les marchés. Ma mère aimait ces contacts, mes parents avaient énormément d'amis qui passaient nous voir à la maison, qui restaient à manger, parfois à dormir. Ma grand-mère, au fort caractère, aimait également organiser des réunions de famille. Ma mère était la bonté même, bienveillante, elle donnait à ceux qui, pensait-elle, étaient dans le besoin, sans jamais penser qu'on pouvait l'exploiter.

J'étais la deuxième fille, la première était décédée, j'ai eu également une petite sœur de deux ans plus jeune que moi, décédée également en bas âge. A cause de cela peut-être, j'étais très chouchoutée, particulièrement par mes grands parents. J'ai néanmoins souffert du peu d'attention que pouvaient m'octroyer mes parents, toujours trop occupés. Les parents de ma maman qui vivaient près de nous m'emmenaient souvent avec eux à leur campagne. La mère de mon papa, soucieuse de mon éducation, s'inquiétait de me voir trop souvent livrée à moi-même. Sur le conseil d'une parente religieuse, directrice d'un internat privé de Sologne, elle m'y conduisit à l'âge de 11 ans. Je me revois encore avec Sœur Lucie, enseignante rigoureuse et exigeante à mon égard, dans sa petite pension où nous avions faim et froid, du fait des conditions difficiles de l'après-guerre. A la naissance de ma petite sœur, j'avais alors treize ans, j'ai insisté pour revenir à la maison car je ne pouvais supporter d'en être éloignée, et je désirais vivement m'occuper d'elle.

J'ai poursuivi ma scolarité, en changeant d'école à tout moment parce que ma mère m'inscrivait dans le dernier établissement dont on lui avait dit du bien ! L'école ne me plaisait pas particulièrement, car mes parents ne s'occupaient guère de mes résultats. J'ai donc arrêté l'école à 15 ans, et négocie fermement mon emploi du temps avec mes parents ; J'acceptais d'aller les aider chaque jour sur les marchés, à la condition de disposer de mes après-midi et qu'ils me paient les cours que le désirais suivre. Marché conclu ! Car ils savaient que je ne transigerai pas sur ce point.

J'ai alors pu découvrir un monde ignoré de mes propres parents. Ils ne savaient pas ce que je vivais J'étais une enfant particulièrement secrète et je ne parlais de cela à personne. J'étais attirée par les disciplines sportives, la gymnastique rythmique et la danse classique. Je devins successivement monitrice d'éducation physique, de gymnastique, et plus tard de danses rythmiques au sein du Club Sportif Municipal de Clamart, et autres lieux tels que Versailles,



Achetez ce livre et aidez ainsi l'association Un enfant une famille en envoyant un chèque de 15 euros, frais d'envoi inclus, à :

**Un enfant une famille**  
110 rue de Fleury  
92140 Clamart

Mail : [unenfantunefamille@free.fr](mailto:unenfantunefamille@free.fr)

Cette possibilité de faire des choix, même quand les événements autour de soi paraissent imposer l'ordre des choses, Antoine et Janine vont s'en saisir tout au long de leur vie et tenter de la diffuser autour d'eux à d'autres.

### **Un chemin qui se construit à deux et se prolonge**

Reprenons les propos d'Antoine:

« Janine eut le malheur de perdre l'enfant espéré. Ce fut pour nous, et surtout pour elle, une terrible épreuve. De 1955 à 1965, nous avons vécu sans enfant. Il a bien fallu nous adapter à cette situation et organiser notre vie en conséquence. Nous étions bien sûr, de ce fait, libérés de certaines contingences et beaucoup plus disponibles pour les activités extra familiales, et surtout, l'école de danse de Janine.

Janine attendit un second enfant mais les séquelles du premier accouchement provoquèrent une seconde fois l'interruption prématurée de la grossesse. Nous étions consternés sans pour autant nous laisser abattre. Elle se lance alors, à corps perdu dans le travail, se vouant sans compter aux enfants du groupe de gymnastique rythmique de la ville. Elle s'inscrit à l'école supérieure d'études chorégraphiques et obtient deux années plus tard son diplôme de professeur de danse académique. Elle crée alors sa propre école de danse où elle enseigne à plusieurs centaines d'enfants de tous âges, y compris à des adultes, elle s'y donne totalement. Pour ce faire, nous décidons de nous installer définitivement dans la maison de ses parents en y ajoutant une aile.

Je m'entends bien avec mes beaux parents, heureux de l'arrivée de ce gendre qui prenait soin de leur maison. Outre les beaux parents, nous vivions en compagnie de la sœur de mon épouse de 13 ans plus jeune, d'une grand mère encore active, de son fils handicapé et de quatre employés, soit au total, dix personnes et quelques animaux de compagnie. Malgré cette grande animation dans la maison, nos propres enfants se faisaient cruellement attendre.

La santé de Janine me préoccupait parfois. Souffrant des séquelles de ses deux accouchements prématurés, elle se faisait soigner par les praticiens et nous caressions encore l'espoir de la venue d'un bambin qui ensoleillerait notre maison. Mais les années passaient sans aucun résultat. Il fallait se rendre à l'évidence, nous étions devenus un couple stérile et vivions ce fait, comme une malédiction. Mais ces épreuves avaient encore mieux soudé notre couple, car c'est dans l'adversité qu'on juge le mieux les réalités de l'existence. Il nous fallait désormais nous consacrer à d'autres projets ».

Leur choix d'avoir un enfant va orienter le couple vers une demande d'adoption, ouvrant là un univers encore inconnu pour eux. Ils ont fait le choix d'accueillir un enfant ayant déjà sa propre histoire avec une autre famille, de découvrir progressivement ce petit être au travers d'activités quotidiennes, de s'engager dans un apprivoisement réciproque jusqu'à l'accompagnement vers son autonomie. Antoine et Janine vont réinvestir là des compétences et des attitudes qu'ils ont déjà expérimentés ailleurs et autrement : la disponibilité, la conscience des responsabilités, l'importance de la cellule familiale pour Antoine, de réelles capacités d'écoute, cette « croyance » dans les potentiels encore cachés d'un enfant pour Janine et bien d'autres encore...

La législation de cette époque, impose une durée minimale de 10 ans de mariage, pour pouvoir adopter. Dans les délais prescrits, Antoine et Janine déposent une demande. L'œuvre de la Famille Adoptive Française leur confie une petite Céline.

« Nous n'y avons cru qu'au dernier moment, et pour nous garder de toute déception, nous n'avions rien préparé pour la recevoir. Nous devions légalement l'accueillir fin juin, mais sa santé déclinant dangereusement, l'œuvre nous presse de l'accueillir un mois plus tôt.

Nous achetons la veille, la layette nécessaire, un couffin et nous nous précipitons à la gare d'Austerlitz dès 5 heures du matin, le cœur battant. La gare n'est pas encore ouverte, mais nous nous introduisons quand même sur le quai, et assistons à l'arrivée du train. Quelques voyageurs en descendent, puis rien... Janine entend pleurer un bébé et se précipite. L'accompagnatrice apparaît soudain, portant un couffin, puis deux, puis trois, chacun abrite un bébé. Deux autres couples nous rejoignent sans dire un mot. Parmi les trois bébés, on distingue un gros bébé blond, un gros bébé noir et un bébé chétif qui s'arrête de pleurer, et nous fixe de ses immenses yeux noirs.

C'est notre Céline, qui nous regarde, comme si elle savait déjà que nous venions la chercher. Chaque couple prend son bébé, muni de son carnet de santé, et s'en retourne aussitôt. La scène insolite a duré quelques minutes seulement. Nous sortons de la gare, l'air est doux; nous nous installons sur le trottoir et Janine, tenant notre enfant dans ses bras, lui donne son premier biberon. Puis nous plaçons le couffin dans notre Renault 4L, pour revenir bien vite à la maison.

L'état de santé de notre petite fille est préoccupant, et son poids inférieur à son poids de naissance. Elle vomit tous ses biberons de lait, remplacés par des bouillons de légume qui ne lui profitent guère. Nous consultons le pédiatre qui change à nouveau son régime et nous partons nous installer à la campagne. La santé de notre bébé s'y rétablit rapidement. Elle grandit et devient bientôt une petite fille vive et attachante qui gambade dans notre récente maison de campagne enfin restaurée.

Tout à la joie d'élever notre petite Céline qui progresse de jour en jour, nous vivons intensément ces moments où nous nous consacrons totalement à notre rôle de parents. Mais nous nous disons que ce serait encore mieux si nous pouvions lui donner un petit frère.

Dès le dépôt de notre requête au tribunal pour légaliser l'adoption de Céline, six mois après son arrivée, nous nous rendons au service des adoptions de la DASS de Paris, pour y rencontrer la responsable. L'entretien est glacial. Nous en sortons dépités. Peut-être a-t-elle mal pris que notre premier enfant soit venu d'une œuvre privée ? J'eus très vite le sentiment qu'il n'y avait pas grand chose à espérer de sa part. En ce temps là, la procédure d'agrément n'existait pas. Cette femme avait le pouvoir exorbitant de décider seule, de nous attribuer ou de nous refuser un enfant. Il n'y avait aucun recours possible.

Le temps passe, toujours rien... Deux ans plus tard, lors du dernier entretien accordé à Janine, cette charmante dame, lui annonce avec un grand sourire de circonstance, que la démarche est terminée en ce qui la concerne. Elle explique alors, que le morcellement de l'Ile de France en nouveaux départements, nous exclut définitivement de son aire d'activités. Elle ne peut plus rien pour nous. Nous aurons perdu deux ans, et il faudra tout reprendre à zéro.

Décidés à aboutir, nous nous adressons à la responsable des adoptions de notre tout récent département des Hauts de Seine. La responsable du service nous reçoit plus chaleureusement. Il nous faudra attendre la venue de nouveaux pupilles dans notre département. Pendant ce temps, notre Céline grandit et se désole.

Cinq années après l'accueil de Céline, commence pour nous l'histoire singulière de notre fils. Un matin, Janine me raconte son rêve de la nuit : « Une dame vêtue d'une longue robe, lui tend un enfant : *« Voici ton fils, je te le donne, prends le, et surtout appelle le Denis. »*. J'accueille ce récit sans lui accorder d'attention particulière. Ce n'était après tout, qu'un rêve !

Quelques jours plus tard, le service des adoptions nous propose un garçon maghrébin âgé de 23 mois. Nous rencontrons l'enfant pour la première fois au domicile de sa nourrice situé dans le Val d'Oise, en présence d'une assistante sociale. Nous découvrons un petit garçon apeuré, déstabilisé par quatre placements successifs ; la pratique du service étant de limiter chaque placement à six mois pour éviter que la gardienne ne s'attache à l'enfant. Cette nourrice l'appelait Titi. Nous nous évertuons en vain à lui rechercher un prénom ; Janine va chercher le calendrier des postes : « *Nous sommes le 9 octobre, jour de la Saint Denis !* » Nous sommes stupéfaits, le rêve oublié nous revient en mémoire, nous l'appellerons Denis.

Nous revenons le lendemain chez la nourrice, accompagnés de Céline. Denis paraît porter de l'intérêt aux choses, et aux personnes qui constituent son cadre de vie.

Le jour suivant, nous l'emmenons dans notre maison de campagne, passer la journée. Il fut accueilli définitivement à notre foyer, la semaine suivante, la veille de ses deux ans. On nous le livra nu, car tous ses pauvres vêtements devaient être restitués à l'administration !

Denis est un garçon joueur dont les éclats de rire s'entendent dans toute la maison. Un peu pataud et retardé au niveau du langage, il est très sensible et en quête d'affection. Sa sœur Céline, âgée de cinq ans, saura l'appivoiser et lui faire rattraper le temps perdu.

Nous nous estimions plutôt heureux de ce résultat, sans trop nous poser de questions sur les lenteurs administratives et la situation des nombreux pupilles dans l'attente d'une famille. Accaparés par nos engagements, nous étions encore ignorants des mouvements associatifs oeuvrant pour la protection des enfants privés de milieu familial. »

### **De l'adoption vers l'aventure du parrainage.**

« Notre première démarche d'adoption avait rapidement abouti et nous en étions reconnaissants à La Famille adoptive Française. Mais nous ne nous sommes pas engagés dans le fonctionnement de cette œuvre, nous contentant de cotiser régulièrement et d'assister aux assemblées générales. Nous n'avions pas encore la fibre militante, car l'adoption nous paraissait être une démarche toute personnelle où le prosélytisme n'avait pas sa place. »

Vers la rentrée scolaire de 1972, Antoine lit dans la feuille paroissiale que l'on recherche des familles d'accueil bénévoles de week-end pour des enfants placés dans une institution du Val d'Oise. « Janine et moi, nous nous portons volontaires et sommes reçus à l'institution Notre Dame de Montmélian près de Roissy. Madame Farez, responsable des parrainages<sup>6</sup> nous présente Yvon, 11 ans, placé en raison de difficultés familiales. C'est un blondinet charmant, que nous irons chercher chaque samedi matin en gare du Nord, pour le ramener le dimanche soir. Son intégration ne pose aucun problème et nos enfants accueillent chaleureusement leur petit camarade. Nous l'emmenons aussi à notre maison de campagne, et faisons ensemble des promenades à bicyclette. Yvon est doux et serviable. Il nous apporte de temps à autre de petits cadeaux qu'il a confectionnés lui-même, contenant un dessin, ou une petite composition décorative. Ce parrainage s'engage sous les meilleurs auspices, et nous espérons qu'il se prolongera tout le temps qu'Yvon le souhaitera.

A peine un mois s'est écoulé que le directeur nous téléphone pour nous dire : « *Yvon ne viendra plus chez vous car sa famille le réclame* ». Nous sommes déconcertés par cette brusque nouvelle, mais il ajoute aussitôt : « *Nous vous enverrons Christian à la place..* ». Tous cela ne nous paraît pas très cohérent et nous pensons qu'il est dommage de couper aussi

---

<sup>6</sup> Le 21/06/1972, était parue la Circulaire n°17 A.S. du 21 juin 1972 de Madame Dienesch préconisant le parrainage d'enfants placés par la DDASS. Ce qui explique peut-être l'initiative prise par cet établissement

brutalement les ponts avec un adolescent. L'idée d'une relation plus continue grâce au parrainage se précise pour nous. Mais un autre garçon attend et nous le laissons venir. Christian est tout différent d'Yvon. C'est un adolescent de 13 ans, au regard fuyant, peu communicatif. Malgré nos efforts, le courant ne passe pas. Il est fermé comme une huître. Quelques informations nous laissent penser que son seul désir est de retourner chez lui auprès de sa maman, mère de 9 enfants. En retournant à l'établissement, nous revoyons Yvon, mais nous distinguons une certaine amertume dans son regard. Il a certainement mal vécu la rupture qui lui a été imposée.

Arrivent les fêtes de Noël. En allant chercher Christian, nous faisons savoir au directeur que nous pourrions aussi accueillir un de ses camarades qui ne pourrait pas passer Noël en famille. Nous apprenons alors l'existence d'Ali, âgé de 11 ans, qui est effectivement privé de famille mais que l'établissement hésite à nous proposer en raison de ses problèmes de comportement qui lui interdiraient toute perspective de parrainage. Le directeur donne cependant son accord, et nous passons les fêtes ensemble. Tout se passe bien et Ali ne demande qu'à revenir. Deux mois se passent, nouveau coup de téléphone du directeur : « *Christian ne viendra plus, nous sommes obligés de nous en séparer...* » Nous sommes vraiment contrariés et nous nous demandons si cela vaut la peine de continuer dans de telles conditions. Car pour nous ce n'est pas du parrainage, mais de l'accueil circonstanciel, sans perspective d'avenir dans les relations avec l'enfant. Le directeur se rattrape en ajoutant : « *Mais vous pourrez maintenant accueillir Ali, la DASS est d'accord.* »

Contrairement aux premières expériences écourtées, le parrainage d'Ali est appelé à durer. Nous allons régulièrement le chercher tous les week-ends à la gare du Nord où il est convoyé par l'établissement. Il s'accoutume petit à petit à l'itinéraire en métro et bus et devient rapidement capable de venir lui-même à Clamart. La plupart du temps, nous repartons avec les enfants à notre maison de campagne dans le val d'Oise. Ali est particulièrement heureux de jouer avec Denis, malgré une différence d'âge de 6 ans. Il se place au même niveau dans ses jeux, ce qui nous surprend et que nous comprendrons plus tard. Il s'opère en lui comme une régression, signe évident de son désir d'intégration, que l'on constate fréquemment chez les enfants privés de famille. Il cherche aussi à se rendre utile, m'aide bien volontiers dans les travaux d'entretien de notre jardin alors que nos enfants ne pensent qu'à jouer. Comme dans tout établissement à caractère social, sont organisées des activités de loisirs de week-end qui lui sont proposées de temps à autre. Il les décline en affirmant son souhait d'aller en famille, malgré le train et le métro qui nécessitent deux heures de trajet. Peu à peu nous le connaissons mieux, il est issu d'une mère bretonne et d'un père maghrébin. Bien que doté d'une intelligence normale, il ne sait pas encore lire à 11 ans. Il semble avoir été bloqué dans son évolution scolaire et dans ses capacités d'acquisition de la lecture et de l'écriture. Il a cependant une bonne mémoire et une bonne capacité d'assimilation pour tout ce qui est concret. Nous ne faisons aucune différence entre lui et nos enfants, à part le fait qu'il repart chaque dimanche à son institution.

Un an s'écoule ainsi et le téléphone porteur de mauvaises nouvelles sonne à nouveau : « *Ali n'ira plus chez vous, car sa mère le réclame, et le juge des enfants a décidé de le lui restituer...* ». Rien ne laissait présager cette décision et nous trouvons intolérable cette manière brutale de procéder. Cette fois-ci, nous sommes décidés à ne pas perdre le contact avec Ali. Quelques jours plus tard, nous proposons au directeur d'emmener Ali qui refuse de retourner chez sa mère, afin de faire une mise au point. Aussitôt arrivé à la maison, il tombe malade avec une forte fièvre. Il nous parle alors de sa mère et de sa petite enfance. Elevé par une assistante maternelle bretonne, depuis son plus jeune âge, en compagnie de son frère, il ignorait l'existence de sa mère et croyait que ses nourriciers étaient ses vrais parents. A l'âge de sept ans, sans aucune préparation psychologique, la DASS l'arrache à ses parents

nourriciers pour le restituer à une mère qu'il ne connaît pas. Il nous dit avoir subi des violences. Les choses ne firent qu'empirer, au point qu'il fallut rapidement le soustraire à sa mère. Il fut placé successivement dans plusieurs établissements et acquit la réputation d'un enfant perturbé et peu fréquentable. C'est du moins l'opinion qu'en avait la DASS<sup>7</sup>, qui considérait le placement familial ou le parrainage tout à fait contre indiqués pour lui. Comme le disait le directeur : « *Ali est un garçon qui ferait battre des montagnes...* ».

Encore ignorants des règles et usages de la DASS, nous lui conseillons toutefois la modération et d'accepter de rencontrer sa mère. Nous lui faisons comprendre que nous sommes là pour l'aider et que nous désirons garder le contact. Nous lui demandons de retenir par cœur notre numéro de téléphone et de ne pas hésiter à nous appeler.

La tentative de retour chez sa mère tourne court ; il reprendra le chemin de l'établissement où il n'était pas attendu. Le directeur lui fait savoir que les gendarmes viendront le chercher.

« *Ce n'est pas un gamin de 12 ans qui fera la loi !...* » Avait déclaré le juge.

Ali fugue, se cache le jour dans les environs de l'établissement qu'il regagne la nuit. Il nous semble important d'intervenir pour l'aider. Je consulte son inspectrice qui me renvoie au juge des enfants. Je téléphone au substitut<sup>8</sup> du procureur qui m'écoute mais ne dit rien de ses intentions. Quatre jours plus tard, le directeur de l'établissement m'annonce la bonne nouvelle : « *Un miracle s'est produit. Le juge est revenu sur sa décision et maintient le placement d'Ali dans notre établissement...* »

Je souris intérieurement et je me garde bien de lui parler de ma démarche. Mais je réalise soudain tout l'intérêt du parrainage. Dans les situations bloquées, la médiation d'un tiers motivé connaissant l'enfant peut faire bouger les choses et remédier à certains dysfonctionnements de ces structures complexes où l'enfant n'est pas toujours entendu.

Nous voici donc embarqués, Janine et moi dans une aventure qui, trente ans plus tard dure encore, après bien du chemin parcouru. C'est là que commence notre engagement pour la promotion du parrainage, poursuivi à partir de 1978 au sein de l'association Un Enfant Une Famille. Nous rejoignons aussi la Fédération nationale des foyers adoptifs où nous créons avec leur appui en 1980, le service « Enfants en recherche de Famille » destiné à rechercher des familles d'accueil bénévoles pour les Pupilles oubliés de l'adoption en raison de leurs particularités (âge, ethnie, fratrie, handicaps divers...), pour les faire parrainer ou adopter selon ce qu'il est possible d'envisager pour ces enfants.

Ali sera parrainé durant trois ans, tous les week-ends et congés scolaires. Il est visiblement attaché à nous. Il participe à nos activités, et m'aide volontiers dans les menus travaux de ma ferme. Mais il doit bientôt changer d'établissement en raison de son âge. Son grand retard scolaire ne lui permettant pas de continuer des études dans une structure proche, il est envoyé dans un centre de préapprentissage, à 150 Km de Clamart. Malgré nos efforts, le contact est rompu car Ali ne sait pas écrire et le personnel du centre s'avère peu coopératif. J'apprends qu'il a choisi le métier d'électricien, découvert lorsqu'il m'aidait dans la réfection de l'installation électrique de notre ferme. Et je suis heureux d'avoir pu ainsi l'orienter dans le choix d'un métier.

Nous resterons sans nouvelles pendant 5 années. Revenu du service militaire et se sentant seul, il éprouve le besoin de nous revoir et nous contacte par téléphone. Il n'a pas oublié notre numéro ! Il se rend chez nous un lendemain de Noël, en compagnie de son frère. Arrivé près de la porte, il n'ose franchir le seuil, mais son frère insiste et sonne à la porte. Il nous raconte sa vie pendant ces cinq années, nous proposons d'aller le visiter mais il refuse, et attendra

---

<sup>7</sup> DASS = Direction des affaires sanitaires et sociales, devenue aujourd'hui ASE, Aide Sociale à l'Enfance.

<sup>8</sup> Sur le conseil de Monsieur Roger Marie Brunet, président national des foyers adoptifs, et assesseur auprès des tribunaux pour enfants.



encore plusieurs années. Il avait revu sa mère, pour la quitter aussitôt. Il a retrouvé son père refoulé en Algérie. Ali avait grand besoin de renouer avec son passé. Lors de ces confidences, il nous a révélé que deux familles ont compté pour lui, sa famille nourricière et nous-mêmes. Nous lui sommes très reconnaissants de l'attachement qu'il nous manifeste. Aujourd'hui Ali a trouvé une compagne qui le rassure et qui lui a donné un fils. Mais il porte toujours au fond de lui les blessures de son enfance.

## **Promouvoir la démarche du parrainage**

Sitôt Ali tiré d'affaire, Antoine et Janine se sentent investis d'une nouvelle mission : promouvoir le parrainage d'autres enfants qui, comme Ali, sont privés de lien familial. Prenant leur bâton de pèlerin, ils font le tour des maisons d'enfants accessibles en région parisienne qui veulent bien les recevoir. Ils obtiendront ainsi des renseignements sur les différents modes de fonctionnement, les difficultés de ces établissements, préoccupés des tracasseries administratives liées au versement des prix de journées. Mais pour ce qui concerne les enfants, la plupart soutiennent qu'ils ne manquent de rien qu'ils ont déjà une famille, les seuls cas repérés nécessitant aux yeux des responsables de ces établissements un suivi de professionnels. Antoine et Janine entendent là « qu'on ne peut pas faire confiance à des bénévoles incompetents ». Ils ressentent une méfiance certaine à l'égard de leur démarche : « n'auraient-ils pas une idée derrière la tête ? Ne chercheraient-ils pas à s'approprier un enfant ? A l'adopter à tout prix ? » C'est vrai que leur statut d'adoptants ne plaide pas en leur faveur, il faudrait peut-être le taire ?

La visite d'un service départemental de l'aide sociale à l'enfance s'avèrera tout aussi décevante pour eux, même incompréhension, même suspicion non formulée. Du côté des travailleurs sociaux de l'ASE, c'est toujours le black-out total. Comment et à quel titre les approcher ? Tous ces contacts demeurent sans résultat, sinon qu'ils mesurent mieux les difficultés qui les attendent. Pourtant ils ne renoncent pas et gardent leurs certitudes sur les vertus du parrainage.

Ils prennent alors des contacts avec des associations qui renforcent leurs convictions : Près de Paris, le Centre Français de Protection de l'Enfance, Enfance et Partage, La Voix de L'enfant. En province, Mission Amour, Les Petites Familles du Nord, Les Grillons du Foyer, et d'autres encore.... Ces associations les accueillent, mais aucune ne pratique le parrainage tel que Antoine et Janine Rebélo souhaitent le mettre en place.

Pour les foyers adoptifs internationaux (FAI), l'action menée auprès des enfants abandonnés à l'étranger non adoptables ou sans statut, le parrainage apparaît une réponse possible. Mais cette association privilégie les situations d'enfants à l'étranger alors que Janine et Antoine ont surtout le souci des enfants délaissés en France, notamment à l'ASE. Néanmoins, c'est lors de la vague des réfugiés cambodgiens en 1977, à la demande des associations d'aide aux réfugiés du Sud-est asiatique, qu'Antoine et Janine mettront en place leurs premiers parrainages. Les parents de ces enfants sont désemparés et temporairement dans l'incapacité de faire face à l'ensemble de leurs charges familiales. Faute d'enfants français, ils se lancent dans une recherche de parrains pour ces enfants réfugiés. Grâce à leur réseau de relations locales et amicales les candidatures sont nombreuses et une trentaine d'enfants seront ainsi parrainés.

Bien que dépourvus de structure associative propre, ils sont en mesure de satisfaire les demandes émanant de l'association Franco-Kmer, de France Terre d'Asile, avec parfois le concours éclairé de la responsable du Service Social d'Aide aux Emigrés. Les rencontres s'organisent : L'enfant accompagné de ses parents prend un premier contact avec la famille d'accueil, dans les locaux de l'association à l'origine de la demande, quelque fois chez eux à Clamart. Quand les parties sont d'accord, le parrainage s'engage pour une durée limitée.

Rien n'empêche qu'il se poursuive ensuite sur un mode amical à la convenance des partenaires. Parfois aussi, Antoine et Janine Rebélo accueilleront des enfants au sein de leur propre famille dans l'attente de parrains.

Ces parrainages ont alors la particularité de se faire à plein temps pour une durée limitée de 6 à 12 mois. Les parents doivent ensuite s'engager à les reprendre avec eux. Le parrainage pourra continuer sur le mode des week-ends et des vacances scolaires si les familles le désirent. Antoine et Janine sont surpris par l'attitude confiante des familles Cambodgiennes qui s'en remettent totalement aux parrains sans craindre qu'ils ne se substituent à eux. Avec l'aide des associations référentes, ils veilleront à ce que les parents visitent régulièrement leurs enfants chaque semaine et qu'il les reprennent auprès d'eux dès que leur situation le permettra.

« Nous comptons à l'époque une bonne trentaine de famille parrainantes, notre priorité étant alors de dépanner le plus vite possible ces réfugiés cambodgiens en grande difficulté. Nos investigations étaient sommaires et notre travail était basé sur la confiance et « le feeling » de Janine. Dès le début néanmoins, sont mises en place des règles de fonctionnement visant à cadrer le mieux possible ces parrainages, à leur fixer un objectif clair ».

Privés de l'aide des professionnels des services de l'enfance, ils vont découvrir et solutionner eux-mêmes les problèmes d'assurances, de sécurité sociale, de prestations familiales... Les administrations concernées se montrant heureusement compréhensives. « Une déclaration sur l'honneur était alors suffisante pour permettre aux familles parrainantes de bénéficier des prestations lorsque l'enfant était accueilli à plein temps avec un statut d'enfant recueilli. Dans les cas plus délicats de vacance de l'autorité parentale, pour cause de parents absents ou dans l'incapacité de l'exercer, nous faisons appel au juge des tutelles qui consentait alors à déléguer la tutelle au parrain. Ils en ont fait réaliser ainsi plus d'une vingtaine ».

Leur reviennent en mémoire quelques situations d'enfants : D'abord **Ratanah et Ly-Eng**.

« La princesse Davahn nous avait donné rendez-vous dans les locaux de l'association, Franco-Kmer, anciens bâtiments désaffectés d'un dépôt militaire basé à Issy les Moulineaux. Elle y avait installé ses services d'accueil pour les réfugiés venus tout droit d'Indochine, leur procurait vivres, vêture, et les assistait dans leurs démarches pour obtenir travail et logement. Servant d'interprète, elle nous présenta deux enfants en compagnie de leurs parents : Ratanah, 7 ans et Ly-Eng, 5 ans. Le père avait la quarantaine et son épouse quelques années de moins. Ils formaient un couple sympathique heureux de nous rencontrer. Ils ne parlaient guère notre langue et la communication était malaisée. De même pour les enfants qui nous suivirent sans mot dire. Nous les avons installés avec nos enfants qui les prirent en mains ! Dociles, attentifs mais muets faute de pouvoir s'exprimer, ils jouaient ensemble et cela semblait leur suffire. Ils manifestaient quelques réticences d'ordre alimentaire, et refusaient le fromage par exemple. Au bout de deux semaines, le plus grand n'avait pas encore dit un seul mot. Mais quand arriva l'automne, et que nous avons entrepris la collecte des noix du verger avec les enfants, soudain, Ratanah a piqué une surprenante colère, jeté son panier de noix, et s'est roulé à terre en criant : « *Moi vouloir parler français !...* » Tout se débloqua sur l'instant et Ratanah, à compter de ce jour se mit à apprendre notre langue ! Entre-temps nous avons trouvé une famille de Meudon pour les accueillir. La transition se fit en douceur avec la participation des parents, et le nouveau parrainage s'installa pour un an, à la satisfaction de tous ; les parents reprirent ensuite leurs enfants. Nous les avons suivis durant quelques années puis avons fini par perdre le contact, rassurés sur leur avenir.

**Et puis Siao-Ping ( 5 ans) et Siao-Ling( 6 mois).** On nous avait signalé le cas d'une maman réfugiée blessée à la joue en Indochine et qu'il fallait opérer. Elle devait s'absenter durant trois semaines pour subir une opération. Nous avons donc pris en charge ses deux enfants

jusqu'au retour de leur mère qui nous les avait confiées, en accord avec leur père. L'aînée Siao-Ping était une ravissante fillette de cinq ans que tout le voisinage s'étonnait de voir en notre compagnie. Nous ne passons pas inaperçus ! La première nuit, elle ne voulait pas dormir. Elle refusait de rester dans son lit, jusqu'à ce qu'elle nous fasse comprendre qu'elle voulait coucher sur un matelas à terre. Mais cela ne lui suffit pas, quelque chose lui manquait encore. Nous la laissons en pleine nuit chercher dans la maison où elle finit par trouver un petit polochon qu'elle saisit à deux bras comme une poupée, elle consent alors à s'allonger pour dormir. Pour le bébé, c'est différent. Sa maman nous a remis un hamac constitué d'une pièce de tissu rouge avec des cordelettes aux extrémités. Nous les fixons à la fenêtre et à un bouton de porte à l'autre extrémité, et plaçons dessous, un petit lit d'enfant. Nuit après nuit, nous rallongerons progressivement les cordes du hamac jusqu'à ce qu'il finisse par s'appuyer sur le matelas où l'enfant dormira à condition de pouvoir encore toucher et sentir le tissu du hamac dans lequel elle s'enroule. Cette enfant nous donne quelques inquiétudes au début, vomissant ses biberons, les fesses irritées par une dermatose. Heureusement en rééquilibrant son régime alimentaire les choses rentrent dans l'ordre. Soucis quotidiens des enfants présents ! Les deux petites sœurs repartiront avec leurs parents qui ont obtenu un petit appartement dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Bien sûr, ils sont encore bien démunis, aucun meuble, tous couchent au sol sur des matelas, mais cela semble si peu les gêner ! Le reste viendra plus tard, ils sont tirés d'affaire et leur souvenir restera gravé en nos mémoires ».

A de rares exceptions près, ces parrainages produisent les résultats escomptés. Les relations établies vont se prolonger jusqu'à la majorité des enfants et souvent au-delà. Il ne s'agit pas d'enfants délaissés, mais de familles meurtries par l'exil, confrontées aux difficultés de l'insertion en France : logement, apprentissage de la langue, des coutumes françaises, recherche d'un emploi. Pour la plupart il leur faudra moins d'un an pour parvenir à retrouver une situation plus confortable

### **Origine de *Un enfant Une famille***

De 1975 à 1978 : Le projet de création d'une association de parrainages de proximités mûrit lentement. L'expérience vécue avec ALI avait démontré tout l'intérêt du parrainage. Dans les situations bloquées, la médiation d'un tiers motivé connaissant bien l'enfant peut faire bouger les choses et remédier aux dysfonctionnements de systèmes complexes où l'enfant n'est pas toujours entendu. Monsieur Brunet ainsi que Madame Neuville nous invitent à les rejoindre.

Madame Neuville est une femme énergique et efficace qui se dépensait sans compter dans de multiples activités à caractère social. La mission première était de venir en aide aux enfants sans famille et de développer en France les pratiques de l'adoption. Adoptants de la première heure, au lendemain de la guerre qui avait fait tant d'orphelins ou d'enfants privés de milieu familial, ils s'étaient concertés avec d'autres pionniers pour créer en 1953, une association nationale visant à promouvoir l'adoption de ces enfants. La FNFA<sup>9</sup> était née, comptant parmi ses membres fondateurs, Roger Brunet, homme de cœur et visionnaire qui donna à ce mouvement une impulsion décisive. Découvrant l'intérêt que je portais à cette cause, il me propose en 1975, d'entrer au Conseil d'Administration de la FNFA pour y défendre le parrainage de l'enfance délaissée.

---

<sup>9</sup> FNFA = Fédération Nationale des Foyers Adoptifs devenue EFA en 1980, qui regroupe aujourd'hui plus de 90 associations départementales.



Achetez ce livre et aidez ainsi l'association Un enfant une famille en envoyant un chèque de 15 euros, frais d'envoi inclus, à :

**Un enfant une famille**  
110 rue de Fleury  
92140 Clamart

Mail : [unenfantunefamille@free.fr](mailto:unenfantunefamille@free.fr)

## Des débuts difficiles.

En 1978, les FAI<sup>10</sup> organisent dans le département de l'Essonne, une grande réunion sur le parrainage. L'assistance est nombreuse, l'ambiance est enthousiaste. Mais il y est essentiellement question d'enfants réfugiés et l'intervention d'Antoine concernant les enfants de l'ASE privés de famille tombe à plat, hors sujet ! La situation des enfants placés à l'ASE ne semble intéresser personne. Pourtant Antoine et Janine s'obstinent dans leur projet, ils savent que certains enfants, non adoptables, sans famille présente, sortent peu de leurs établissements, que tout en respectant les liens famille/enfant/institution il y a moyen d'aider ces enfants à s'épanouir.

Antoine et Janine Rebélo se situent dans un réseau relationnel qui fait régulièrement appel à eux pour des situations délicates d'enfants, ils se sentent apparemment souvent interpellés personnellement par ces situations, tentant de les résoudre à partir de leurs propres moyens:

« En ce mois d'avril 1978, Jacques Aillot qui préside la FNFA, nous parle d'une fillette de 6 ans partie se faire soigner à Paris pour lui rechercher une famille d'accueil bénévole. Cette fillette née sous X, à Alger le 2 février 1972, souffre d'une maladie coéliqua, trouble génétique qui la rend allergique au gluten. Mal soignée à Alger, elle dépérit dans sa pouponnière<sup>11</sup>. Le taux de mortalité des bébés abandonnés en Algérie est alors très important. Seuls les plus robustes survivent. Par chance, à l'âge de 18 mois, elle est repérée par Madame E. épouse de l'Ambassadeur du Canada à Alger qui la prend sous son aile. Deux ans plus tard, son époux est muté à Paris, et elle obtient le transfert de l'enfant à l'hôpital Necker qui la remet en état. Un établissement du Val d'Oise doit parachever le traitement. Mais son rapatriement est prévu pour le 10 novembre 1978.

Madame E. consciente des risques encourus par la fillette en cas de retour à Alger, obtient qu'elle reste en France à condition de lui trouver une famille d'accueil bénévole algérienne. L'établissement qui la soigne nous contacte et nous communique son dossier médical assorti d'un régime alimentaire draconien afin d'éviter une rechute aux graves conséquences. Après sept mois de vaines recherches, nous n'avons pas d'autre solution que de la garder chez nous. Le 10 novembre, elle quitte l'établissement en compagnie de Madame E. qui nous la remet en « garde gratuite » avec l'accord d'Alger.

Djahida est une fillette qui « papillonne », elle aime attirer l'attention sur elle. Elle accuse un fort retard de développement intellectuel et son vocabulaire se limite à quelques mots de Français. De nature exubérante, elle est bien accueillie par nos deux enfants âgés de 10 et 13 ans. Nos recherches n'aboutissant toujours pas, elle finit par nous dire dans son sabir que nous décodons : « *Je veux rester ici toujours !* » Et il en fut ainsi. Nous régularisons sans peine sa situation administrative (sécurité sociale, allocations familiales) avec le simple statut d'enfant recueilli.

---

<sup>10</sup> En ce temps là, la FNFA avait approché les FAI (association des Foyers Adoptifs Internationaux) qui s'interrogeaient aussi sur leur devenir. Ils avaient la même vision de l'adoption dans des aires d'activités distinctes : Les pupilles Français pour la FNFA, les enfants étrangers pour la FAI. Mais de plus en plus d'adhérents FNFA adoptaient à l'étranger et les aires d'activité étaient appelées à se confondre. Il s'ensuivit des contacts de plus en plus étroits qui devaient, en 1980, conduire à la fusion des deux associations dans une association nouvelle qui prit pour nom Enfance et Familles d'Adoption (EFA).

<sup>11</sup> L'allergie au gluten entraîna chez elle une forme de déminéralisation qui la fragilisa au point qu'elle eut une fracture du tibia par simple toucher. Il faut savoir que le blé, riche en gluten est l'aliment de base en Algérie.

Nous l'inscrivons en maternelle, dans une section adaptée où elle accomplit des progrès et montre un tempérament dynamique qui la situe en tête de son groupe. L'année suivante, nous l'inscrivons dans une classe dont la maîtresse se dévoue personnellement pour lui faire acquérir les bases du langage et la remettre à niveau. Elle s'est bien insérée dans son milieu scolaire et nous sommes portés à penser que tout ira bien désormais.

Mais, marquée par ses années passées en milieu hospitalier elle ne peut s'investir que dans un climat affectif en attirant l'attention sur elle. Nous tentons une démarche adoptive qui échoue en raison de sa nationalité algérienne. Elle est alors confrontée à une crise identitaire qui la perturbe gravement. Nous devons attendre plusieurs années afin de lui donner le temps de se ressaisir. Adoptée à l'âge de 24 ans, elle est heureuse de pouvoir enfin porter notre nom.

## **E R F = Enfant en recherche de famille**

### **Adoption des enfants pupilles dits « à particularités »**

En **1977**, la FNFA rencontre les Foyers adoptifs internationaux (FAI) en vue de fusionner les deux associations dont les buts sont convergents.

En outre, les FAI, préoccupés par le devenir d'enfants réfugiés isolés non adoptables, voudraient les faire parrainer. Ils créent à cet effet en **1978**, l'association de parrainage **Un Enfant Une Famille**. Siégeant au conseil d'administration, Antoine et Janine demandent que soient également pris en compte les enfants de l'ASE, placés et privés de vie familiale.

Sollicités par des œuvres humanitaires, ils feront aussi parrainer une trentaine de petits cambodgiens réfugiés, et en accueilleront personnellement quelques uns, ainsi que d'autres enfants confiés par l'ASE. Ils élaboreront pour eux divers types d'accueil en famille appropriés à leur situation juridico administrative.

La fusion FNFA/FAI se réalise en 1980 sous le nom de Enfance et Familles d'Adoption (EFA) et Antoine en devient le vice président chargé de l'enfance délaissée. Il remplace en outre Madame Neuville à la présidence de EFA 92, aidé en cela par Janine qui siègera durant 9 années au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat des Hauts de Seine. Elle y découvrira la situation de pupilles non proposés en adoption en raison de leurs particularités ou handicaps et suscitera la création au sein de l'ASE, d'une cellule spécialisée pour faire adopter ces enfants. Elle élargira la recherche de familles candidates à tous les départements, dans le réseau EFA.

Suite à la défection des anciens membres FAI impliqués dans l'association Un Enfant Une Famille, Antoine et Janine en assureront la direction en 1983 et modifieront ses statuts pour les mettre en conformité avec leurs propres conceptions du parrainage.

Ils s'engagent ainsi, simultanément, dans l'adoption et le parrainage. en s'efforçant de bien séparer chacun de ces domaines d'activités, afin d'éviter toute ambiguïté.

Mais il arrive, que dans certaines situations délicates, le parrainage soit aussi utilisé en préalable pour cheminer avec l'enfant vers un projet d'adoption quand cela devient souhaitable et possible pour lui.

Afin de donner un cadre à leur action au sein de EFA, ils créent le service **Enfants en Recherche de Famille (ERF)**, dont les buts s'appliquent à toute forme d'accueil, visant à permettre à tout enfant privé de famille de vivre dans un cadre familial sécurisant, quitte à adapter au mieux son statut juridique selon les circonstances et dans l'intérêt de l'enfant. Il s'agit en général d'enfants juridiquement adoptables, sans perspective d'adoption en raison de leurs particularités : Age, fratrie, ethnie, problème de santé, de comportement, handicaps divers.

Antoine assurera la responsabilité de ce service durant neuf années avec la participation efficace de Janine. Ils interviendront auprès du CSA<sup>12</sup> pour le sensibiliser aux actions à mener pour l'adoption des pupilles à particularités. En 1989, Janine succèdera à Antoine jusqu'en **1998**. A cette date, ERF aura permis à **300** enfants pupilles ou assimilés d'être adoptés ou accueillis définitivement en famille avec un statut juridique approprié lorsque l'adoption ne peut être réalisée.

Le Service ERF, est officiellement reconnu par le Ministère de la Famille. Il continuera ses activités en partenariat avec les services de l'Aide sociale à l'enfance.

Antoine et Janine se consacreront alors totalement au parrainage d'enfants en difficulté, en élargissant leur action aux enfants qui bénéficient dans leur propre famille d'une mesure d'aide éducative sous mandat administratif ou judiciaire. Seront également prises en compte les demandes des parents qui souhaitent un parrainage pour leur enfant en dehors de toute instance administrative ou judiciaire.

Parallèlement à la mise en oeuvre des parrainages, l'association en assure l'accompagnement afin de parer à toute difficulté éventuelle, dans une perspective de durabilité.

Son bilan au terme de **trente années** d'efforts incessants, porte sur près de **500 parrainages** très diversifiés qui ont permis de préciser, valider et crédibiliser le parrainage auprès du public, des professionnels de l'enfance et des instances nationales.

L'association comme l'indiquent ses statuts, vise aussi à promouvoir le parrainage de mineurs sous toutes ses formes, en lien avec d'autres partenaires, notamment l'Union Nationale des associations de parrainage de proximité dont elle est membre fondateur.

Elle a aussi contribué à l'émergence de quelques associations de parrainages adossées à la structure EFA dans plusieurs départements : **31, 33, 17, 67, 07/26** etc.

Siégeant depuis **2003** ; au Comité national du parrainage, l'association a participé à l'élaboration de la Charte du parrainage et d'un Guide Pratique.

Au terme de ses trente années d'existence, Un enfant une famille, a apporté une contribution essentielle au développement du parrainage en France.

### **L'élaboration progressive de notre conception du parrainage**

Ainsi qu'on l'a déjà vu, au début de notre parcours, notre conception du parrainage était très sommaire et limitée à l'accueil d'un enfant délaissé par sa famille dans un établissement.

Notre vision du parrainage s'est ensuite élargie aux 10% enfants placés en institution qui demeuraient le week-end dans leur internat, alors que les autres retrouvaient leur famille.

Notre engagement auprès des foyers adoptifs a ouvert notre regard aux pupilles de l'état oubliés de l'adoption et à d'autres enfants en situation d'impasse juridico administrative, ce qui nous a conduits à créer au sein de EFA un service destiné à aider tout enfant en recherche de famille. Pour nous, le concept d'enfant en recherche de famille pouvait s'appliquer aussi

<sup>12</sup> CSA : Conseil supérieur de l'adoption dont EFA est membre de droit.

bien aux pupilles de l'Etat jugés difficilement adoptables qu'aux autres enfants privés de milieu familial aux statuts très divers et incertains.

Pendant les 18 années consacrées à développer ERF en liaison avec les administrations concernées, et les associations départementales EFA, nous avons élaboré de multiples projets, allant du projet d'adoption à l'accueil en famille dans une perspective d'adoption à terme, ou dans un cadre juridique mieux approprié à la situation l'enfant.

Pour les deux dernières perspectives, se mettent en place des parrainages « à géométrie variable » élaborés par Un Enfant Une Famille dont l'action se mêle intimement à celle de ERF à chaque mise en place d'un parrainage. Pour nous, la distinction entre parrainage et adoption est claire. Il s'agit avant tout de permettre à l'enfant de rencontrer une famille et de conduire le projet de manière à ce que le statut de l'enfant puisse évoluer et s'affirmer selon les circonstances, dans le souci de lui assurer la situation la plus satisfaisante possible.

En 1998, arrivés en fin de mandat pour ERF, nous continuerons notre action au sein de Un Enfant Une Famille. Nous confierons à nos successeurs EFA/ERF, la mission de rechercher des familles adoptives afin d'accueillir les pupilles à particularité qui leur sont signalés par l'ASE en tous points du territoire national.

### **Le parrainage, une belle utopie !**

Pendant nos 18 années de mandat au sein de ERF, nous avons rêvé d'inscrire le parrainage dans le projet associatif EFA, considérant que de nombreux adoptants confirmés seraient intéressés par notre propre démarche et désireux de parrainer un enfant hors du contexte de l'adoption.

Malgré nos nombreuses interventions aux congrès EFA et auprès des associations départementales, auxquelles nous présentions l'action du service ERF, nous caressions l'espoir de les inciter au développement du parrainage sur leur département.

Nous avons intéressé quelques militants qui nous exprimaient leur sympathie, sans pour autant s'y engager. Nous avons constaté à l'évidence que l'adoptant moyen éprouvait des réticences de tous ordres, éprouvant parfois de l'angoisse à accueillir des enfants au statut incertain, souvent perturbés, qui pourraient déstabiliser leurs propres enfants<sup>13</sup>.

### **Conclusion :**

En outre, la raréfaction des pupilles Français aisément adoptables, incitait les candidats et l'association, à s'orienter vers l'adoption internationale où l'offre est plus abondante. Mais cela mobilisait les moyens déjà restreints de l'association qui répugnait à s'investir aussi, dans les voies hasardeuses et méconnues du parrainage. Il aurait fallu en outre accepter le principe d'une relation à établir avec la famille des enfants parrainés, en contradiction avec l'attitude générale des adoptants qui ne croient qu'en l'adoption plénière.

Quelques associations ont cependant aidé à la mise en place d'une structure de parrainage, mais elles demeurent très minoritaires.

Il a fallu nous rendre à l'évidence que le projet d'impliquer le réseau EFA dans le parrainage d'enfants en difficulté, reste encore aujourd'hui une belle utopie dont nous voulons croire qu'elle sera demain une réalité.

---

<sup>13</sup> Ce ne fut pas le cas de nos propres enfants, qui au contraire, contribuèrent efficacement à la prise en charge de nombreux enfants qui ont transité par notre foyer.



## Evolution de l'association « un enfant une famille »

Au fur et à mesure des réunions, les membres issus des FAI<sup>14</sup>, se font de plus en plus rares. Antoine et Janine prennent l'initiative. Quelques éducateurs se montrent désireux de travailler avec l'association. De plus en plus de professionnels connaissent les possibilités offertes par le parrainage, tel ce psychologue ASE du 93 en charge de pupilles difficilement adoptables ou cette éducatrice référente d'une cinquantaine d'enfants dont certains ont vécu des placements à répétition. Ils furent peu à peu convaincus des avantages qu'ils pourraient tirer d'un parrainage de qualité. « Côté EFA, nous avons aussi, mené à bien quelques projets d'adoption concernant des fratries d'enfants pupilles, et ces succès nous avaient fortement encouragés à persévérer, tout en nous accréditant auprès des travailleurs sociaux. De plus, au sein du conseil de famille, Janine avait œuvré pour faire aboutir l'adoption de pupilles dits « à particularités » en prospectant les candidats potentiels du réseau EFA<sup>15</sup>. Sans vouloir mélanger les genres, leur activité au profit des enfants pupilles, a eu des retombées positives sur les projets de parrainage ».

Entre adoption et parrainage la frontière est délicate. Antoine et Janine vont prendre là des positionnements spécifiques, critiqués par certains. Ces positionnements vont les amener à cerner au plus près les demandes des familles parrainantes et les propositions de parrainage. Nous illustrerons l'avancée de cette réflexion dans des témoignages ultérieurs.

De même, dès les premiers parrainages, ils innovent en répondant aux demandes de placements à temps plein alors que traditionnellement le parrainage était plutôt envisagé comme un « dépannage » pendant les week-end ou les vacances scolaires ou même en dehors du domicile. Bien sûr leurs expériences antérieures, et en particulier les accueils en famille des enfants cambodgiens, les encouragent dans ce sens. Antoine et Janine Rebélo marqueront là une position originale du parrainage, le rapprochant d'avantage du placement familial, parfois au titre de tiers digne de confiance ou autre statut possible. Néanmoins ce positionnement ne sera pas facilement accepté par les services administratifs de certains départements.

Pour les enfants situés entre adoption et placement familial rémunéré, un espace possible apparaît pour des bénévoles, des acteurs de la société civile, qui seront alors accompagnés dans leur démarche. Ces adultes mis sur le chemin d'enfants à l'occasion d'une rencontre, d'une ouverture, d'un lien qui ne peut être que construit réciproquement vont être entendus préalablement dans leurs propres attentes. Ainsi, avant de pouvoir mettre en relation les premières demandes de parrainages engagées par des travailleurs sociaux et les attentes de parrainage exprimées par des familles bénévoles d'un réseau très large, Antoine et Janine se verront-ils dans l'obligation d'affiner peu à peu leurs connaissances et leur organisation.

« Notre pratique s'est organisée progressivement dès 1973, à partir de situations rencontrées pour lesquelles il nous a fallu imaginer des modes opératoires faute de pouvoir se référer à des règles existantes, dans un cadre associatif embryonnaire

Des parrainages réalisés avec nos premières familles, (nous en comptons une bonne trentaine) nous n'avons pas conservé de trace écrite, car nous n'avions pas encore de fichier. La priorité étant de réagir à la demande sans tarder. Nos investigations étaient sommaires et notre travail était basé sur la confiance et le feeling de Janine qui fit merveille. Bien que privés de l'aide des professionnels de l'enfance qui ne se sentaient pas concernés, nous appliquions quelques procédures ou règles de fonctionnement

---

<sup>14</sup> FAI = Foyers adoptifs internationaux

<sup>15</sup> Voir encart ERF

visant à cadrer le mieux possible ces accueils et à leur fixer un objectif clair. Aujourd'hui, la charte du parrainage en définit les principes fondamentaux. Elle constitue le cadre de référence des parrainages en France. Elle est complétée par un guide qui présente les bonnes pratiques du parrainage ainsi que les conditions de sa mise en œuvre. »

Lorsque des familles candidates au parrainage se font connaître auprès de l'association, un questionnaire leur est remis. Après avoir rempli, signé et renvoyé ce questionnaire, elles seront reçues par Antoine et Janine ou par un relais local en cas de besoin. Puis, elles sont visitées à leur domicile par un délégué de l'association qui recueillera les informations utiles sur le mode de vie des parrains, leurs enfants, la famille élargie, etc. Le parrainage, doit pouvoir s'adapter concrètement aux besoins spécifiques des enfants ou des parents de cet enfant. Tous les profils de candidats sont examinés, avec une préférence pour des couples d'âge mûr, ayant élevé des enfants. Ils doivent être disponibles, désireux et capables de s'engager durablement auprès des enfants qui ont besoin d'être parrainés. La proximité, l'âge, la motivation, les expériences éducatives sont des éléments importants à prendre en compte dans l'évaluation d'une demande de parrainage. Mais il faut aussi pouvoir tenir compte d'autres critères dans la mesure où ils peuvent correspondre aux souhaits des enfants à parrainer et de leur famille.

Le rôle de l'association dans le déroulement des parrainages va ainsi se préciser peu à peu. Néanmoins une part des pratiques restent encore difficilement « normalisable », par exemple, la mise en relation de tel enfant avec telle famille, reste un « pari relationnel » difficile, sur l'avenir duquel personne, pas même les intéressés, ne peuvent s'avancer. Aussi le cadre dans lequel cette relation est tentée doit-il être entendu et compris de tous, afin de permettre son arrêt ou sa poursuite, dans le respect de la liberté de chacun. L'association aura un rôle majeur dans l'élaboration de ce cadre, qui fera l'objet d'une convention acceptée et signée par les différentes parties. L'enfant en âge de discernement sera également partie prenante de ce contrat.

L'association met en place le cadre des premiers échanges, elle aide également à l'organisation matérielle du parrainage, au rythme des rencontres, des vacances. Elle veille aussi à ce que les décisions prises au sujet de l'enfant se fassent le plus possible en concertation, afin que tous les acteurs aient des comportements harmonisés qui privilégient l'intérêt de l'enfant.

La responsabilité du parrainage est partagée entre l'association, les détenteurs de l'autorité parentale, et les parrains. La responsabilité du parrain vis à vis du filleul, est essentiellement morale<sup>16</sup>. Pour certaines situations, l'association entend que les décisions engageant l'avenir de l'enfant soient l'objet d'une large concertation, et qu'aucune mesure préjudiciable à l'enfant ne soit prise unilatéralement par une des parties concernées »<sup>17</sup>. Elle devra tenir compte des décisions de l'autorité administrative ou judiciaire, notamment dans le cas d'une mesure de protection, qui parfois, relèvent d'informations couvertes par le secret professionnel. Le parrainage apparaît, au moins au début, une initiative plus souvent tolérée que portée par l'administration. C'est sur la construction progressive de relations de confiance entre les divers acteurs, mais aussi entre l'association et les différentes institutions qui l'entourent, qu'évoluera essentiellement le parrainage.

---

<sup>16</sup> L'association engage les parrains à rajouter une clause supplémentaire dans leur contrat d'assurance précisant que l'enfant parrainé sera considéré comme tiers en cas de dommages subis et comme assuré au cas où il causerait des dommages à des tiers..

<sup>17</sup> Extrait des « buts de l'association un enfant une famille, association loi 1901 »

Dans son premier livret d'accueil paru en 1979, les fondateurs de l'association répertorient les réticences qui s'opposent à l'époque, aux parrainages :

- La suspicion des capacités des bénévoles, (jugés incompetents pour s'occuper d'enfant à problèmes).
- La suspicion des motivations des parrains, (engouement passager, la déception de ne pouvoir adopter).
- L'excès de zèle, (enquêtes préalables diligentées par l'établissement).
- Le doute sur l'utilité du parrainage (avant dix ans l'enfant ne peut pas comprendre, ou après, c'est trop tard pour d'autres).
- La suspicion à l'égard des enfants qui ne cherchent qu'à profiter de la situation ou qui ne sont pas « sortables ».
- La rivalité qui peut s'instaurer avec la famille naturelle, la différence de milieu social, culturel, économique...
- L'idée que le parrainage s'attaque aux effets et non aux causes...

Ces réticences ne sont pas toutes dénuées de fondement, certaines éclairent sur les précautions à prendre pour instruire un parrainage, d'autres reposant sur des préjugés, seront à combattre par des analyses précises sur les réalités du parrainage ».

Ce premier livret montre déjà, au travers de nombreux témoignages que « le parrainage ne doit pas être un leurre pour des candidats à l'adoption déboutés, et que la relation de parrainage ne peut se réaliser sans l'accord préalable des parents et de l'enfant

## Histoires de parrainages

Dans cette deuxième partie nous aurons à coeur de montrer au travers des témoignages de parrains et de filleuls comment se construisent les relations, comment parfois elles évoluent dans la confiance, parfois restent dans la méfiance. Enfin nous essaierons de mettre en valeur les différents positionnements de l'association qui a toujours eu le souci de répondre aux vœux exprimés par les différents acteurs concernés.

### Introduction

Il s'agit ici, de mieux comprendre au travers des témoignages recueillis durant trente ans de vie associative, ce qui se vit au long des parrainages. Que dire de ces rencontres « organisées » qui vont pénétrer l'intimité d'un fonctionnement familial ?

L'enfant se construit entre une histoire génétique, une histoire de filiation toujours prégnante, une histoire éducative, portées parfois par une ou plusieurs familles, et parfois collectivement dans des établissements spécifiques...

Au sein de cette complexité, quelle sera la place du parrainage ?

Le parrainage, n'est-il pas l'une de ces éventuelles ouvertures, un possible saisissement de voies nouvelles, par rapports à des « destins » qui s'imbriquent ?

Les relations de parrainage qui progressivement s'installent dans la vie de l'enfant représentent-elles, pour cet enfant, une réelle possibilité de choix à saisir ?

Entre des histoires familiales et affectives complexes comment l'enfant peut-il choisir ? Comment peut-il accepter des attachements nouveaux en opposition avec l'idéologie sociale dominante privilégiant l'amour filial ?

Quels rôles pour le parrain et sa famille, pour l'enfant et sa famille, pour les autres acteurs, dans une relation qui se conçoit fondamentalement comme une construction respectueuse de chacun ?

Comment les parrains et leur famille se positionnent-ils dans ce pari risqué d'une relation, tendue entre l'éphémère et le durable ?

Il nous a semblé important de retranscrire ici, le mieux possible, les paroles des intéressés. Même si celles-ci ne sont pas vraiment libérées parce que essentiellement exprimées dans un cadre associatif. Ces témoignages émanent d'informations recueillies dans l'accompagnement des parrainages, de courriers spontanés ou de brèves réponses à des questionnaires envoyés par l'association, mais aussi de récits recueillis aux assemblées générales, de films, d'interviews, d'ateliers de rencontres organisés pour la constitution de cet ouvrage...

Relevons que tous les parrains n'ont pas souhaité « raconter » leur vécu de parrainage, se contentant parfois d'un bref contact lors des sollicitations de l'association ; il nous faut accepter ces silences ; peut-être souhaitent-ils ne pas exposer leur vie privée aux regards extérieurs ?

Par peur, par respect humain ?, Les mots ne viennent pas si facilement pour parler de soi-même et de l'autre, exprimer les ressentis, avec la crainte de mal dire, de déformer, voir de figer une relation toujours évolutive.

Par déception aussi peut-être ? pour ne pas révéler la distance entre la relation espérée et la relation construite, l'émergence d'un espoir de réparation sociale non abouti ?

Toujours est-il, c'est à partir des mots, des enchaînements d'idées, des façons de voir qui se sont volontairement exprimés que nous souhaitons présenter cette deuxième partie.

Les témoignages se succèdent, complets, incomplets, redondants, ou au contraire laissant jaillir leur singularité. Il convient de laisser le lecteur réagir à l'authenticité de ces témoignages subjectifs qui ne révèlent bien entendu qu'une part de la réalité. Tout en sachant que la parole des parents, des enfants, des travailleurs sociaux sur une même situation pourrait être autre, et tout autant respectable.

Cette présentation du parrainage s'appuie sur la parole des acteurs, en cours de parrainage, ou lorsque celui-ci terminé, ils se prêtent au bilan. Nous avons choisi de regrouper les situations pour mieux illustrer la diversité des pratiques du parrainage, de ce que l'on peut percevoir des caractéristiques et de l'évolution de l'association *Un enfant une famille. ?*

Reprenons le fil de l'histoire de l'association ; cinq ans après sa constitution, les demandes de parrainages sont nombreuses, tant du côté des institutionnels et des parents que des familles souhaitant parrainer.

### **Présentation d'une demande de parrainage fait par l'intermédiaire une institution de protection de l'enfance. (Extrait)**

Christelle est une préadolescente qui ne présente pas de troubles majeurs de la personnalité. Rejet maternel massif dès la naissance.

Succession de placements chez les particuliers, autant d'échecs pour raisons ignorées. Elle ne présente ni troubles de caractère ni de comportement.

L'adaptation dans l'établissement n'a pas posé de réels problèmes, mais ce qui domine c'est son manque de confiance en elle et son besoin de réassurance, d'où ses difficultés à établir parfois des relations avec les autres.

La maman ne se manifeste plus et le père, malgré deux entretiens à l'établissement, reste très « discret » et peu disponible pour sa fille. Cette situation familiale lourde dès l'origine, nécessite pour Christelle un changement dans sa vie, un contact chaleureux en dehors de l'institution et de la vie collective.

Cette personnalité encore fragile, a besoin de modèles parentaux (masculin et féminin) qui lui ont déjà fait défaut. La neutralisation des affects, cet isolement auquel nous assistons, n'est pas sain et Christelle revendique justement le droit à une « vie de famille » en dehors de la vie communautaire qu'elle connaît le reste de la semaine mais qui reste nécessaire pour structurer sa personnalité.

M. L. Psychologue

La majorité des parrainages s'installent sans difficulté apparente, dans un apprivoisement progressif et réciproque. Nous présentons ici quelques unes de ces situations concrètes pour illustrer des parrainages qui, s'ils apparaissent « sans histoire », demeurent néanmoins une histoire humaine attachante toujours singulière.

Les premiers instants de la rencontre sont souvent les plus marquants, premiers regards, premiers gestes, premiers mots... Comme deux portes qui s'entrouvrent sur des vies, encore



Achetez ce livre et aidez ainsi l'association Un enfant une famille en envoyant un chèque de 15 euros, frais d'envoi inclus, à :

**Un enfant une famille**  
110 rue de Fleury  
92140 Clamart

Mail : [unenfantunefamille@free.fr](mailto:unenfantunefamille@free.fr)

note que 80% des parrainages évoluent sans encombre et même pour les  $\frac{3}{4}$  d'entre eux dans l'enthousiasme<sup>18</sup>.

Donner une idée globalisante du parrainage est difficile, chacun est différent, chaque parrain, chaque enfant y apporte son regard singulier, aussi laissons quelques uns des acteurs nous raconter ces parrainages :

Ils apparaissent dans leur grande majorité « sans histoires », car le quotidien ne se raconte pas, et la relation de parrainage se construit au quotidien. Il est plus fréquent, et peut-être alors plus facile, de raconter en détail le gros problème du moment. Aller chercher l'enfant le samedi, passer avec lui l'après midi au parc ou à quelques activités très ordinaires, lui demander ce qu'il aimerait manger, à quoi il voudrait jouer, ranger patiemment ces vêtements sur sa chaise, raconter chaque soir la même histoire, puis oser ce baiser léger sur le front, tenir la petite main pour rassurer dans la nuit, faire comprendre qu'on est là juste à côté et qu'on y restera...tout cela ne se raconte pas... Chaque instant, chaque geste est important. Chaque week-end, chaque congé réussi, emplit la malle des souvenirs à partager. Bien sûr, le souci de construire dans la confiance est toujours présent, pourtant les années défilent depuis ce jour de la première rencontre, sans qu'on y prête vraiment attention !

### **Des parrainage « sans histoires »**

#### **Thi Châu**

« J'ai accueilli une vietnamienne de 16 ans et demi, en juin 1997 à plein temps. Elle était placée sous Tutelle d'Etat, depuis 6 mois, dans un foyer ASE où elle était arrivée seule, sans papiers et ne parlant pas le français. Après un temps d'adaptation elle a été scolarisée en classe de 5<sup>ème</sup>. Je l'ai accompagnée dans cet apprentissage culturel nouveau et elle vient d'acquérir la nationalité Française. Nous sommes ainsi délivrés d'un gros souci. Elle est titulaire d'un baccalauréat en génie électronique et d'un BTS technico-commercial. Elle est depuis mariée à un Français et attend un enfant. Elle garde le contact avec sa famille qui demeure au Cambodge. J'avais demandé un garçon de dix ans, à mi-temps et on m'a proposé une fille de dix-sept ans à plein temps, voilà...C'est la vie... »

Thi Châu, la filleule, ajoute :

« Vietnamienne sous Tutelle d'Etat, je suis allée vivre chez ma marraine à ma demande. Ici, je suis contente et heureuse. Elle m'a beaucoup aidée pour apprendre le Français et dans mon travail scolaire. Elle me protège dans sa maison, m'a donné tout son amour et tout ce dont j'ai besoin.

Je l'aime comme une mère. Je dis un grand merci à ma marraine, aux éducatrices qui m'ont dirigée vers cette association. J'espère que Un enfant Une famille existera toujours pour donner une chance aux enfants malheureux, en France comme dans le monde... »

#### **Patrick et Cindy**

Jean-Philippe S. est père de 4 enfants dont une jeune fille majeure issue d'un premier mariage, et trois autres enfants plus petits, leur mère a quitté le foyer.

---

<sup>18</sup> Catherine Sellenet, *Le parrainage de proximité pour enfants*, l'Harmattan, 2006, p80.

Absent de France durant plusieurs années, il a confié la garde des trois enfants à leur sœur aînée aidée par un oncle. Elle a demandé à l'association de faire parrainer Patrick et Cindy, le plus petit étant déjà soutenu par sa tante

A son retour en France, le père a rencontré l'association et donné son accord pour le parrainage entrepris. De santé précaire, il se montre très soucieux de l'avenir de ses jeunes enfants.

Germinal, professeur retraité, père d'une fille de 17 ans et Michèle, vivent sans enfant. ils se déclarent totalement disponibles pour parrainer.

Les enfants ont beaucoup de vitalité et se montrent très affectueux à l'égard de ce couple. Leur scolarité est très bonne. L'an dernier, le plus grand, Patrick, est entré en internat à la semaine, c'est un enfant brillant bien qu'un peu dissipé.

Germinal et Michèle racontent :

« Depuis deux ans, Patrick et Cindy sont entrés dans notre vie. Nous avons déjà pris l'été des enfants par l'intermédiaire du Secours populaire, mais après, on ne les revoyait plus. Nous voulions aller plus loin ». Par hasard, Michèle découvre le parrainage. « Ça nous a intéressés tout de suite. Certes, c'est un engagement pour la vie, mais cela ne nous effraie pas. Et puis, on ne fait rien d'exceptionnel. C'est par solidarité. Il y a tant d'enfants sans repères. Des liens très forts nous unissent ». Au point que Cindy a demandé à sa « tata Mimi » : « Je pourrais venir ici toujours ? » De quoi embuer les yeux de Michèle. « Aujourd'hui, ils sont ici chez eux. Ils savent que nous serons toujours là, sans pour autant remplacer leur père. Et ils nous apportent énormément.

Ces enfants nous procurent une joie de vivre incomparable. Ils nous motivent. »

### **Marguerite.**

Jean Dominique et Françoise ont accueilli à plein temps, en mars 2000, la petite Marguerite âgée de 2 ans et demi, à la demande de sa maman malade et momentanément hors d'état de s'en occuper. L'enfant avait été signalé à l'association par une structure d'accueil qui avait préconisé son parrainage. Cet accueil très bénéfique tant pour l'enfant que pour la mère, a été approuvé par ordonnance du juge des enfants sous contrôle AEMO. La maman, partie s'installer dans le Sud de la France, s'estimant en mesure de récupérer sa fille, a obtenu la main levée de l'AEMO, 7 mois plus tard. Elle garde le contact avec les parrains qui accueillent maintenant l'enfant pendant les vacances.

Ces courts récits apportent peu d'informations sur le quotidien dans lequel se construit la relation. Celle-ci nous l'avons déjà dit est plutôt lente, hésitante. Le parrain devient parrain grâce à son filleul et réciproquement.

Comment devient-on parrain ou marraine ? Il n'existe ni de parrain expert, ni de diplôme de parrain ! La relation, aussi contractualisée soit-elle entre les adultes et l'enfant, n'est jamais préconstruite et c'est avec une certaine « modestie » que l'adulte doit s'y engager, parce qu'à l'évidence tout éducateur qu'il ait déjà été pour ses propres enfants ou pour d'autres, il ne « sait pas » et il lui faudra apprendre de cet enfant là. Aussi trouver « sa » place, auprès d'un enfant inconnu se fait par tâtonnements, réajustements, essais erreurs, comme nous le montrent les témoignages qui suivent.



## **Des parrainages jalonnés de joies et de difficultés...**

### **Fayad.**

Depuis 7 années, je « marraine » un petit Comorien de 6ans ½, de religion musulmane. Il a un frère jumeau handicapé mental et une petite sœur. La famille faisait alors l'objet d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert. (AEMO).

A ce moment là, j'étais encore en activité. Lors de la première rencontre avec l'enfant, une assistante sociale nous a présenté la famille. J'avais le trac, le courant allait-il passer entre nous ? Quel accueil allait me faire cette maman ? Comment pouvait-elle comprendre mon rôle ?

Je me souviens que l'enfant me fut alors décrit comme ingérable, très agité... mais je gardai l'envie de faire connaissance.

Lors de notre premier contact en tête à tête avec l'enfant, je tente de l'aborder autrement pour faciliter l'échange, de recadrer un peu ce que je souhaite faire avec lui. Rapidement je le découvre particulièrement seul face à la scolarité, il entrait en CP et il était visiblement content que quelqu'un s'y intéresse.

Ma décision est prise, je viendrai le rechercher le lendemain pour notre premier week-end à la campagne, et je le présenterai à ma famille. Dans la voiture, pendant le trajet d'environ une heure et demie, il me parle de son entourage, puis me pose des questions sur ma vie.... Ouf ! Ces premiers contacts se sont bien passés et d'emblée je le sens prêt à se tourner vers moi en cas de besoin.

Le samedi suivant, j'ai fait la connaissance de son institutrice, d'abord pour me présenter, puis pour m'informer de ses difficultés éventuelles, savoir comment il était perçu dans sa classe, montrer qu'il n'était pas isolé et me remettre à jour avec les méthodes d'enseignement et le programme.

C'est ainsi que les week-ends se sont succédés pendant près de 5 ans. La 1<sup>ère</sup> année, il s'est rendu avec son frère, dans une famille d'accueil durant une partie des congés, mais par la suite, ses congés scolaires se déroulaient pour partie dans ma propre famille et pour partie en voyage avec moi ; je rejoignais des amis qui avaient des enfants, j'adaptais.

Le parrainage s'est rapidement révélé comme une aventure enrichissante avec ses joies, ses doutes, la découverte de nouveaux domaines que je n'avais jamais côtoyés, comme les services sociaux. J'ai connu ces interrogations sur le comportement à avoir vis-à-vis de la maman pour imposer mon rôle tout en préservant le sien. Ce qui m'apparaissait le plus difficile était de m'impliquer au maximum auprès de l'enfant sans pour autant dépasser la limite risquant d'empiéter sur le rôle de cette mère : exercice de corde raide !!!

Une autre difficulté était d'être parfois un médiateur entre l'enfant et la mère avec les risques du malentendu, ou d'une incompréhension due à une mauvaise maîtrise de la langue.

Et puis, comment faire comprendre à cette maman sans la vexer que mon soutien va en priorité à cet enfant là et non à tout l'entourage familial ?...Heureusement, peu à peu les liens ont évolué et un certain équilibre s'est instauré.

Mais j'ai aussi connu le plaisir de voir la découverte dans les yeux du petit : fêtes de Noël, anniversaires, voyages, inscriptions dans les « kids » clubs pendant les vacances,

les cours de natation, aller ensemble au cinéma, au cirque, dans les parcs d'animation, avec de temps à autre la compagnie et le partage avec son frère jumeau. handicapé. L'enfant grandissant, il a fallu m'adapter à ce passage de l'enfance à la préadolescence. Je ne le vois pas au quotidien, et il évolue dans un environnement totalement différent du mien : différence de culture, de religion, de mentalité, de références... Il m'est arrivé d'avoir le sentiment d'être amenée à faire deux pas en arrière avant de pouvoir à nouveau avancer ensemble pendant un week-end. A petits pas, à petits pas... se construit le chemin... »

## Véronique ? Vandeth

### Christophe

Le couple L. a trois enfants (10 ans, 8 ans et 4 ans) lorsque commence le parrainage en week-end et pendant les vacances, de ce petit guyanais de 10 ans.

Christophe est très « vif », dans tous les sens du terme : prompt à rire mais aussi à taper, ou à crier. Il a peur du vide, du silence, et parle tout le temps, s'agite, prend le plus de place possible. Il peut être très agressif.

Il a été abandonné par sa mère à sept ans, après le départ de son père disparu sans laisser d'adresse. Alors qu'il avait déjà vécu plusieurs placements, un juge de son département le place en foyer. Sur proposition de la directrice, de son éducatrice et avec l'accord de l'inspectrice ASE, il a été confié en parrainage les week-ends à la famille L. qui demeure en Normandie, avec ses trois enfants âgés de 10, 8 et 4 ans). Selon la marraine, le parrainage a du mal à s'installer :

« Les débuts sont mouvementés avec Marc, notre aîné. Christophe rêve déjà qu'il fait partie de la maison, et c'est un vrai déchirement au moment du départ. Je culpabilise chaque fois qu'il part, tout en me rendant compte que c'est un vrai soulagement pour mon fils aîné, alors dilemme : faut-il préserver à tout prix la cellule familiale ? Est-ce une question de confort, et, en ce cas, peut-on bousculer ce petit confort, le nôtre ? Si ce quatrième était notre enfant biologique, ils n'auraient pas le choix, alors ? Que faire ? Autant de questions résolues au fil du temps, avec l'aide des éducateurs et de l'association.

Mais il a su aussi nous désarmer et nous séduire par sa spontanéité. Il a offert à ma fille Anne, après l'avoir taquinée un peu trop, ce bouquet de rose, (tout son argent de poche !) auquel était joint ce mot : « Je te pardonne de t'avoir trop taquinée ». Nous avons eu droit aussi à notre première leçon de créole :

« *cétofé timâle* » : « *ça va, garçon ?* »

Nos enfants, quoiqu'ils en aient dit : « *un enfant mais pas trop noir maman* », ont parfaitement bien intégré ce « frère filleul » à la peau brune. Mêmes bonnes réactions de la famille proche, grands-parents, frères et sœurs neveux, nièces, amis... Bref, notre cellule familiale est beaucoup plus élastique et perméable qu'il n'y paraissait et j'en suis ravie. Christophe nous a invités aussi à l'art difficile du bon dosage en matière de mots et de câlins. Chaque mot peut-être si lourd pour un enfant qui attend, et chaque geste doit réapprendre la douceur pour mieux apprivoiser. « *Dis, raconte-moi encore l'histoire du renard et du petit Prince* » me demandait Christophe...

Christophe va peut-être retrouver bientôt ses parents et c'est tant mieux. J'espère qu'il retrouvera son équilibre et surtout la possibilité d'être lui : vif et tendre tout à la fois.

Après, suivent cinq années de parrainage difficile. La vie de Christophe est compliquée, ses allers-retours dès son plus jeune âge entre son père et sa mère, les violences dont il a bien fallu qu'il se défende, les placements successifs rendent parfois les contacts pénibles. Les liens de confiance avec les adultes ne lui apparaissent pas aisés à construire, jusqu'à la rupture du parrainage pendant trois années. Mais en novembre 1995, alors que Christophe vient d'avoir 18 ans, il revient dans la famille de parrainage et décide de reprendre ses études.

A 21 ans, en 1998, il demeure imprévisible, même s'il est devenu presque adulte, sérieux et déterminé quant à son avenir. En ce qui nous concerne, nous voulons vous dire merci pour avoir introduit cette tornade violente mais bouleversante, mais dansante, mais riante, dans notre (trop ?) sage famille... »

Plus tard, Christophe a alors 26 ans, la marraine nous écrit, :

« Du Christophe de 10 ans, rebelle et indomptable, arrivé au Noël 1987, demeurent la vivacité, l'humour, et l'énergie farouche. Christophe, après un Emploi Jeune dans l'Education Nationale, a repris ses études. Il est en licence de STAPS et vient de nous annoncer sa décision, très mûrie, de tenter le concours de Psychomotricien car il a peur de s'ennuyer dans le professorat... Ouverture aux autres, relation d'aide ..., autant de petites graines dont on avait pensé un moment qu'elles ne germeraient jamais. Une fois encore, Christophe nous surprend et vous donne raison ! »

Antoine et Janine disent en effet dans cette situation, avoir toujours pensé qu'une résurgence était possible, « que la porte devait rester ouverte ». Même lorsque les situations restent très difficiles, que les événements n'en finissent pas de fragiliser les liens, le parrain doit préserver ce qui apparaît comme un possible ; il est bien « qu'au moins l'adulte » en tant que responsable de son engagement, ne rompe pas aussi facilement la relation construite.

### **Un parrainage en situation d'urgence.**

Voir autres cas : Ferron et autres

La notion d'urgence est contraire aux règles du parrainage, qui exige une mise en œuvre progressive et bien préparée. Mais toute bonne règle peut aussi comporter des exceptions.

### **Fouad**

Par Antoine Rebélo

Fin novembre 1984, je fête mon 56<sup>ème</sup> anniversaire. Ma carrière chez Renault va se terminer après 42 années d'activité, par une mise en préretraite l'année suivante, qui me permettra de m'investir totalement avec mon épouse, dans les deux associations (parrainage et adoption) auxquelles je consacre déjà mes soirées et mes week-ends. Nous avons encore la charge de 3 jeunes âgés de 19, 16 et 12 ans.

Nous recevons un appel urgent du service social de Clamart qui nous présente le cas de deux enfants marocains, Naïma et Fouad âgés de 14 et 11 ans dont la famille résidait en France depuis trois ans. Leur père, après avoir répudié la mère renvoyée au pays, avait perdu la vie peu de temps après, lors d'un voyage au Maroc. Ces enfants, demeurés en France sans représentant légal avaient été pris en charge de manière improvisée par la Directrice de leur école, assistée de parents d'élèves, qui espéraient le retour de la mère dès qu'elle serait en mesure de faire valoir ses droits. Cette situation qui durait depuis près d'un an n'était plus tenable.

Nous contactons aussitôt le Juge d'instance local qui me nomme tuteur de Fouad et confie la tutelle de Naïma à sa Directrice d'école. Peu de temps après, nous rencontrons la mère qui sollicite en vain une carte de séjour en France. Contrainte, de retourner au Maroc, elle confie ses enfants à leurs tuteurs en attendant une hypothétique régularisation de sa situation. Elle n'avait

pas encore recouvré l'autorité parentale qu'elle avait perdue du fait de sa répudiation et voulait s'installer en France, auprès de ses enfants, dès que cela lui serait possible. En attendant, elle comprit que le parrainage réalisé dans le lieu où ils vivaient déjà, permettrait d'assurer leur avenir.

Fouad était un garçon de petite taille, déstabilisé par ce qu'il venait de vivre. Il souffrait de maux d'estomac dus à l'anxiété, qui disparurent très vite après un court temps d'adaptation dans notre famille. C'était un très bon élève, appliqué, sérieux, sportif, apprécié de ses camarades, il fut bien reçu par nos enfants mais il manifestait au début une attitude discrète et réservée. Il demeura cinq années, mêlé à nos enfants sans poser aucun problème.

Nous rencontrons sa mère lors de ses fréquents allers et retours entre France et Maroc, menant en France une vie clandestine qui prit fin lorsqu'elle épousa un Algérien installé en banlieue Parisienne. Elle fut alors en mesure de reprendre ses enfants. Fouad allait bientôt avoir 16 ans, et ses résultats scolaires prometteurs le destinaient à poursuivre ses études. Il retourna donc chez sa mère et s'inscrivit dans un lycée proche de son domicile et du nôtre. Sa sœur Naïma, devenue majeure, resta chez sa tutrice. Fouad nous visitait tous les week-ends et renoua des relations avec sa famille au Maroc, à raison d'un mois par an. Il nous retrouvait le reste de ses vacances dans notre maison de Bretagne.

Très attaché à sa culture d'origine, mais sans pratique religieuse, il s'abstenait cependant de consommer du porc et de l'alcool. Afin de faciliter son intégration en France, nous lui avons fait rapidement obtenir la nationalité française.

Il prépara le concours aux Grandes Ecoles et fut admis dans une école d'ingénieurs spécialisée dans l'industrie aéronautique dont il obtint le diplôme. Tout semblait alors lui réussir, mais il dut bientôt déchanter. Contrairement à ses camarades, ses recherches d'emploi demeurées sans suite durant deux années, lui minaient le moral

Afin de l'occuper, je lui demandai de m'aider à maîtriser l'informatique, devenue indispensable pour gérer notre association. Il créa à cet effet divers fichiers très élaborés et appréciés. Il décida ensuite de s'inscrire au Pôle Universitaire Léonard de Vinci, à Nanterre. Cette université privée financée par le département organisait des études en alternance avec des entreprises offrant des stages à ses étudiants. Il put ainsi débiter un stage en informatique chez Dassault Systèmes qui l'embaucha au bout de trois mois. Il y exerce toujours ses talents et vient d'acheter un appartement proche de notre domicile.

Agé maintenant de 34 ans, adepte du deltaplane et toujours célibataire, il est devenu un grand et beau jeune homme mesurant 1m92. Depuis 24 années, il fait désormais partie de notre famille. Sa sœur Naïma fut adoptée par sa tutrice. Devenue expert comptable, elle est marié à un aviateur français et vit à Paris avec deux enfants.

Que seraient-ils devenus tous deux sans le parrainage ? J'ajouterai que cette très belle histoire, survenue au terme de ma vie active, après avoir surmonté avec mon épouse, bien des difficultés, des remises en question où s'insinuaient parfois le doute, nous a fait l'effet d'une récompense inattendue, qui conforte nos engagements dans les voies parfois difficiles du parrainage.

*Un enfant une famille* est peu à peu mieux reconnue. Antoine et Janine vont progressivement, rencontrer un certain nombre de personnalités, d'institutions, de familles. Ce réseau facilitera par la suite l'élaboration de projets adaptés à la diversité des situations qui leur sont présentées.

Il nous faut reprendre ici l'originalité de leur parcours. Alors qu'ils disent s'intéresser en priorité aux enfants délaissés, ils résolvent dans un premier temps d'autres cas qu'on leur présente, en accueillant parfois directement les enfants chez eux<sup>19</sup>. Ils prennent rapidement conscience de la nécessité d'apporter des réponses plus formalisées, adaptées à la diversité des situations rencontrées et du statut juridique du parent de l'enfant :

---

<sup>19</sup> « En trente ans, plus de 35 enfants seront accueillis à notre domicile pour des durées allant de 2 semaines à un an, pour leur rechercher des parrains. Ces recherches ont abouti pour la plupart. »

- parent exerçant librement et de plein droit l'autorité parentale
- Parent soumis à une décision juridico administrative qui en limite l'étendue : mesure éducative, placement judiciaire de l'enfant, limitation du droit d'hébergement, etc.
- Parrain devenu tiers digne de confiance, tuteur, ou délégataire de l'autorité parentale en cas de carence ou empêchement du parent, à titre temporaire ou permanent selon le besoin et l'intérêt de l'enfant.

Ils n'auront de cesse de qualifier leur démarche, cherchant des partenaires (privés, publics et associatifs) pour approfondir leur réflexion, construire collectivement et sortir ce projet d'une dimension individuelle.

Antoine et Janine aiment à rappeler le soutien associatif apporté par Monsieur Brunet et Madame Neuville en 1974. (Voir encadré)

Le parrainage sera désormais envisagé comme une action volontaire personnelle, mais dans une visée à dimension sociale qui doit être encadrée par un groupe de bénévoles compétents.

## Implication de la Fédération nationale des foyers adoptifs

Tout commence dès notre premier parrainage, lorsque le Juge des enfants ordonne en **1974**, le retour d'Ali auprès d'une mère maltraitante qu'il n'avait connu qu'à l'âge de 7 ans<sup>20</sup>

Afin d'intervenir auprès des magistrats, pour que la parole de l'enfant soit entendue, nous avons demandé conseil à Mme **Neuville**, présidente des Foyers adoptifs des Hauts de Seine (FNFA92) qui nous a orientés vers **Roger Marie Brunet**, Président national. Il avait été en 1953 co-fondateur de la Fédération nationale des foyers adoptifs (FNFA). Il était également assesseur auprès du juge des enfants. Il nous recommande auprès du substitut compétent qui nous a entendus, compris et a pris la décision que nous souhaitions pour l'enfant..

C'est là que nous avons pris conscience de l'intérêt du parrainage pour un enfant délaissé par sa famille, ce qui nous a amenés, Janine et moi à nous engager résolument auprès des enfants dont la famille est absente ou défaillante.

Roger Marie Brunet nous invita son Conseil d'administration FNFA, pour y défendre la cause des enfants délaissés, placés à la DASS, sans projet d'avenir, y compris les pupilles de l'Etat non proposés à l'adoption, et qui avaient eux aussi droit à vivre dans une famille qui les aime. Cela nous a amenés à créer plus tard, au sein de Enfance et Familles d'Adoption, le Service ERF (Enfants en Recherche de Famille) qui avait pour objet de recenser ces enfants dits « à particularités », connus des services départementaux de l'Aide sociale à l'Enfance, afin de rechercher dans le réseau National EFA, des familles volontaires pour les accueillir et les adopter si possible. Nous en avons ainsi contribué à faire adopter près de **300** pupilles réputés difficilement adoptables.

Parallèlement, Un Enfant Une Famille oeuvrait aussi pour les enfants placés, oubliés, non adoptables, afin de les faire parrainer durablement, à temps partiel, voire à plein temps.

Cette action s'est élargie ensuite aux enfants en difficulté dans leur famille avec ou sans mesure éducative, en accord avec leurs parents.

Il s'agissait donc de 2 actions distinctes comportant de temps à autre des passerelles entre adoption et parrainage, ou autre forme d'accueil d'enfant tel que :

- Enfant juridiquement adoptable mais réputé inapte pour l'adoption. Nous proposons un parrainage probatoire afin de vérifier ses capacités d'adaptation à la famille, ensuite un accueil à plein temps tout le temps nécessaire, puis un projet d'adoption après nous être assurés que le filleul souhaitait vraiment être adopté.

- L'adoption n'étant pas une fin en soi, nous pouvions également envisager un placement de l'enfant par le juge chez un parrain en tant que tiers digne de confiance, ou éventuellement dans le cadre d'une tutelle, ou d'une délégation de l'autorité parentale.

- Enfant adopté abandonné par ses parents adoptifs, pour lequel la loi ne proposait aucune solution satisfaisante. Nous avons réussi à obtenir une modification de la loi qui autorise désormais une adoption simple par le parrain, s'ajoutant à l'adoption plénière (irrévocable), en cas d'échec avéré de celle-ci<sup>21</sup>.

Un Enfant Une Famille a réalisé près de **500** parrainages depuis l'origine, recouvrant un grand nombre de situations très diverses. **65** filleuls ont été adoptés en la forme simple, à leur demande, lorsque leur statut juridique l'autorisait, et notamment après leur majorité, établissant ainsi un lien de filiation définitif avec la famille de parrainage.

Tout cela a été rendu possible grâce à l'appui de Roger Marie Brunet et Marie Louise Neuville, dont nous avons appris qu'ils avaient eux-mêmes parrainé de façon informelle. Ce qui explique leur compréhension à notre égard. Ils nous ont soutenus et ont contribué à notre formation de militants associatifs actifs, par leur exemple, leurs stages de formation, leur important réseau de connaissances, et leur amitié. Nous leur devons beaucoup. Sans eux, le parrainage ne serait pas ce qu'il a pu devenir. Nous leur devons un grand merci.

**Antoine et Janine REBELO.**

<sup>20</sup> Parrainage d'Ali en 1973 (voir plus haut)

<sup>21</sup> Art. 360 alinéa 2, proposé dans le rapport de François Mattéi qui nous avait auditionnés. cf. Hugo et Angéline

Pour répondre aux demandes de parrainages qui leur parviennent, certaines familles au sein de l'association vont multiplier les parrainages servant parfois de relais dans l'attente de trouver la famille « ad hoc », ou pour un temps d'observation lorsque la situation apparaît par trop confuse.

Ces accueils sont parfois sans suite, ou acceptés sous forme de vacances non renouvelées, ou en urgence à durée limitée. Certains de ces accueils ont été réalisés afin de mieux connaître les enfants et les préparer au parrainage par d'autres familles, prêtes à les accueillir de façon durable, avec un statut adapté.

Ces relations de parrainage nous apparaissent comme particulières, en ce sens que la famille ne s'engage pas dans le long terme mais pour un temps d'observation, et une prise de conscience de ce que peut signifier pour l'enfant, l'accueil en parrainage.

### **Un relais pour parrainage.**

Un couple de retraités, Monsieur et Madame Serniguet, avait recherché sans résultat des enfants à parrainer, via le Secours Catholique, puis avec des associations en lien avec des réfugiés d'Indochine. Ils vont adhérer à « Un enfant une famille » afin d'y trouver l'aide nécessaire pour officialiser le parrainage de Lien.

Germaine Serniguet<sup>22</sup>, de santé fragile, a pris une retraite anticipée. Elle se voue particulièrement aux enfants étrangers en difficulté en pratiquant l'entraide scolaire. A sa demande, Un enfant Une Famille va participer à l'organisation de parrainages pour certains d'entre eux. Ce furent parfois des situations juridiquement difficiles à gérer, humainement douloureuses, qui ont confirmé, s'il y en était besoin, la nécessité d'un temps d'analyse, de clarification des possibilités légales et des positionnements respectifs de chacun des intervenants pour favoriser le déroulement d'un parrainage réellement choisi. Voici le récit de quelques uns de ces parrainages:

#### **Lien LAM**

Elle est née en 74 de parents Vietnamiens venus en France avec 5 enfants. Les époux Serniguet l'accueillent durant les vacances et les week-ends à partir de janvier 1982. En janvier 1984, ils font appel à « Un enfant une famille » pour valider, ce parrainage. L'enfant fait de gros progrès, avec l'aide d'une orthophoniste et d'excellents rapports s'établissent avec ses parents. Aujourd'hui âgée de 30 ans, Lien exerce le métier d'esthéticienne. Elle est mariée avec un réfugié de même origine, informaticien, et vit à Houston (USA)

#### **Eritha**

Née en 1971, elle vit avec son père Ivoirien une situation difficile. Rencontrée en 1983 à l'Entraide Scolaire, elle est accueillie spontanément par madame S. en dépannage puis en vacances, en compagnie de Lien la première filleule. Sur proposition de Un enfant une famille », elle est ensuite prise en Tutelle par une autre famille qui l'adoptera en 1990. Elle est aujourd'hui mère d'un petit garçon, en attend un second, et travaille dans une Ludothèque.

#### **Arlette B.**

Née en 1985, elle est arrivée en France illégalement entre 5 et 6 ans, puis accueillie par deux familles, dont le couple Serniguet en alternance pendant les vacances scolaires et les week-ends. Sa famille zairoise, ne voulant pas la garder, il est demandé à l'association de lui trouver une famille de parrainage à plein temps. Elle y sera placée

---

<sup>22</sup> Par le récit de ces parrainages, nous avons voulu rendre hommage à la mémoire de Madame Serniguet, récemment décédée ainsi qu'à son époux..

avec l'accord du Juge des enfants. Mais deux ans plus tard elle sera expulsée au Zaïre sur décision d'un autre Juge ! Elle vit aujourd'hui dans son pays une situation très difficile.

### **Une marraine aux cinq filleuls**

Hélène Bogliolo, est une marraine célibataire qui accueille au long des années plusieurs filleuls dont elle assura le suivi avec un réel dévouement, elle a accepté de témoigner.

« Cadre dans une entreprise je travaillais beaucoup, je me déplaçais une à deux fois par mois, généralement en France pour un ou deux jours. Je ne manquais pas d'occupations, ni de relations et les moments de calme et de solitude ne me déplaisaient pas....Pourtant, vivre « pour moi », n'avait pas de sens. Bien sûr, j'aurais pu m'occuper de personnes âgées, mais dans le passé, je m'étais beaucoup occupée d'enfants: j'avais été monitrice de colonies de vacances, cheftaine de louveteaux, puis j'ai élevé partiellement un de mes neveux pendant plusieurs années. Enfin pendant cinq ans j'avais été institutrice. Je cherchais donc à m'occuper d'enfants. L'adoption ne pouvait être envisagée. Une célibataire de 52ans ne peut espérer se voir confier un enfant. Un soir je suis allée à une réunion des foyers adoptifs où j'ai rencontré des personnes qui ont compris mon souhait. Elles m'ont parlé du parrainage et de l'association « Un Enfant Une Famille ». J'ai pris contact avec Antoine et Janine . Je m'étais déjà adressée à une association pour enfants et ils m'avaient répondu à l'époque, que le parrainage n'était pas une bonne chose pour les enfants, que cela conduisait toujours à des échecs! Pas très encourageant quand on cherche à parrainer... j'ai néanmoins pu obtenir un *agrément* de parrainage auprès de l'ASE 78.

### **Yolande, une première tentative**

En mars 1989, Janine me signale une jeune africaine de 14ans, qui vient d'être placée dans un foyer en région parisienne. Elle sort de l'hôpital. Pouvais-je m'en occuper chaque week-end? Je me rends donc au foyer. Une jeune assistante sociale me présente Yolande, vivant chez un oncle à Paris, livrée à elle-même, et qu'une tentative de suicide avait conduite à l'hôpital. On me la présenta douce, sans problème, recherchant famille et affection. Je pris donc Yolande pendant le week-end. Elle était gentille. Même si son passé ne m'apparut pas clair. Comment était-elle venue en France? Chez qui vivait-elle exactement? Mais je ne cherchais pas à trop l'interroger. Elle était encore fatiguée. J'allais la chercher au foyer, pour passer le week-end. Elle était gentille mais parfois son comportement était bizarre : Un samedi, alors que je sortais pour faire des courses elle était restée à la maison pour faire ses devoirs. Lorsque je suis rentrée, elle avait déplacé tous les meubles de la maison...sans raison apparente...Je les ai remis en place avec elle, sans obtenir d'explication.

Son passé revenait souvent mais elle refusait de répondre à mes questions quand je lui en posais. Je ne voulais pas savoir à tout prix, mais je cherchais à m'intéresser à elle. Je n'arrivais pas à trouver une suite, un lien entre les événements qu'elle me racontait. Autre bizarrerie! Lors de sa deuxième sortie, pas de Yolande : elle avait fugué la veille! Peu de temps après, elle a changé de foyer. Elle est venue me voir une fois ou deux à mon travail, mais sans exprimer le désir de venir à la maison....Je sais que Yolande ne



m'a pas oubliée. Elle a repris quelques contacts par téléphone, toujours aimable et gentille...puis elle m'a écrit à son retour en France...mais sans jamais souhaiter vraiment s'intégrer dans une famille. Elle mène sa vie à sa façon....Je ne sais où maintenant. Est-ce un échec de parrainage? Devant cette situation, je me demandais si on allait encore me confier des enfants.

### **Suzanne et Baran.**

Juillet 1989... Nouveau coup de fil de Janine : une assistante sociale de Paris venait de lui signaler une famille Kurde de quatre enfants en bas âge, vivant dans un petit appartement insalubre avec leur mère. Le père était souvent absent. La mère faisait difficilement face à la situation. Il fallait prendre les deux plus grands pour les vacances, pour les sortir de là et aider la maman. J'acceptai bien entendu avec crainte et joie à la fois. Aussitôt, je me mis en relation avec l'assistante sociale qui suivait la famille. Je prendrais Suzanne l'aînée, âgée de 8ans et son frère Baran âgé de 6ans et demi. Je préférais d'ailleurs avoir deux enfants plutôt qu'un seul, surtout s'il s'agit d'enfants habitués à vivre dans une famille nombreuse. (...)

Suzanne avait mes coordonnées téléphoniques et m'appelait dès qu'elle en avait l'occasion. En fait de dépannage de vacances, c'était bien un parrainage qu'il fallait poursuivre, ce que je fis en accord avec l'association. Suzanne était l'aînée, suivie de Baran qui avait dix huit mois de moins, venait ensuite Yekta, de deux ans plus jeune, puis Cihan le dernier. Quand nous nous sommes connus, ils avaient respectivement 8 ans, 7ans, 5ans et 3ans½. Il y avait donc de l'animation dans la maison, d'autant que la maman ne semblait pas avoir beaucoup d'autorité sur tout son petit monde. Je voyais les deux plus jeunes chez eux, mais je ne cherchais pas à les attirer à moi. Je ne pouvais pas prendre la charge de quatre enfants. Je n'en avais pas les moyens matériels, ni la place à la maison et je pense que cela n'aurait pas été bon pour la famille, car j'aurais alors pris la place des parents

### **Tatiana.**

Fin avril 1991, je reçus un nouvel appel de Janine. Une dame africaine, sur le conseil d'une assistante sociale, venait de lui présenter sa fille hospitalisée, avant de repartir pour le Gabon. Tatiana, était soignée en France pour ses yeux, mais à sa sortie de l'hôpital elle n'avait aucun point de chute, et les soins devaient se poursuivre en France. Pouvais-je la prendre à plein temps à la maison? Je répondis positivement.

Agée de 16 ans et demi, c'est une jeune fille gentille, assez élancée, de nationalité centrafricaine. Elevée par sa grand-mère à Bangui, elle avait rejoint sa mère en France à l'âge de 8 ans puis mise en pension en province. Je l'accueillis à la maison le jour même.

Suzanne et Baran continuaient à venir chaque week-end à la maison. Ils étaient heureux d'avoir une « grande soeur » et Tatiana jouait volontiers avec eux. Ils m'ont demandé si je l'avais adoptée. Je leur ai expliqué qu'elle était là en parrainage comme eux et qu'il n'y avait rien de changé les concernant. Ils furent rassurés.

### **Erika.**

Pendant deux ans environ, Erika vint aussi partager nos vacances de printemps et d'été. Il ne s'agissait pas vraiment de parrainage mais d'aider une famille en difficulté. Et quelles difficultés! Antoine et Janine m'avaient demandé de me rendre dans la famille

car ils vivaient à quelques kilomètres de chez moi. Le papa venait de mourir et la mère était malade également. Elle avait quatre enfants, l'aînée Erika, enfant très effacée et raisonnable se rendait compte de la situation. La sortir un peu de ce milieu était nécessaire à son équilibre. Antoine et Janine avaient alors pris le frère et la sœur en vacances avec eux.

Maintenant tout cela est du passé. La maman est sauvée, Erika, mariée, a une petite fille. Mais il m'apparaît que le parrainage ça n'a pas de fin. C'est un engagement, une vie, il y a du rose, il y a du gris. Plus tard les enfants pourront vous dire la suite. Moi je le vis au jour le jour. Je souhaitais aider deux enfants à grandir, les autres sont tombés dans mes bras et je les ai tous accueillis avec joie. J'ai eu des tracas et j'en aurais encore, mais qui n'en a pas?

Apparaissent dans ces témoignages de parrainages multiples dans une même famille, différents positionnements de l'association quant à leur mise en place : s'il s'agit bien pour le parrain « de donner, de son temps, de son attention et de son affection dans une relation personnelle organisée volontairement et durablement dans un cadre préalablement défini entre l'enfant, les parents, l'association, les parrains et adaptée à chaque parrainage »<sup>23</sup> ce cadre n'est pas toujours « idéalement » construit. D'abord dans certaines situations l'arrivée des enfants précède le contrat, ou bien l'urgence de la situation fait que le temps de rencontre et de réflexion préalable est écourté. Dans ces cas l'association s'adapte, gardant le contact avec le parrain, en relation avec un travailleur social si nécessaire.

Bien entendu, l'expérience est formatrice, pour les parrains d'abord qui ont su, au fil des accueils, garder la bonne distance, respecter les changements de situations, s'adapter aux besoins des enfants, mais ces expériences seront formatrices aussi pour l'association. Elle y verra la justification de son rôle en amont de la mise en relation entre filleul et parrain, puis dans le suivi de la situation, avec le souci de son évolution pour que chacun des partenaires se sente bien reconnu dans son rôle.

La mise en place de ce premier lien entre les demandes que l'association reçoit des établissements, de travailleurs sociaux ou des parents eux-mêmes et les familles parrainantes va se structurer peu à peu.

Les conditions de la mise en place du parrainage, la responsabilité de l'enfant, les modalités pratiques feront ultérieurement l'objet d'une convention signée par l'ensemble des acteurs y compris l'enfant en âge de discernement. Cette conception écrite des engagements pris par chacune des parties en présence, apparaît comme une responsabilisation réciproque garante de l'avenir de la relation. Une réelle reconnaissance de la place et des capacités de chacun à tenir ses engagements.

La mise en adéquation des demandes et des offres de parrainage implique la concordance des souhaits exprimés de part et d'autre en tenant compte d'un certain nombre de critères tels que le sexe, l'origine ethnique, l'âge, le nombre d'enfants pour un même parrainage, les particularités de chacun et la proximité. Auxquelles s'ajoutent les conditions d'accueil (week-end ou plein temps), le statut de l'enfant, la disponibilité, les buts poursuivis par le parrainage etc. Il ne peut y avoir de concordance idéale dans l'absolu et il faudra composer avec les réalités, la capacité des uns et des autres de s'ajuster au mieux des souhaits exprimés. Ne pas oublier que la priorité doit être donnée à l'enfant et tenir compte d'une certaine pénurie des candidatures qui conduit nécessairement à des arrangements, à valider dans les débuts de la mise en relation.

---

<sup>23</sup> *Enfance et Parrainage, guide du parrainage des enfants*, la documentation française, p12.

Le mode d'accueil peut aussi être amené à évoluer selon les circonstances : Le parrainage de week-end peut devenir un plein temps et vice-versa. A ce sujet il est intéressant de constater que l'accueil à plein temps, largement utilisé dans le passé<sup>24</sup>, tend à se réduire.

#### Quelques chiffres concernant *un Enfant une famille*

En 1992, 75% des accueils se font les week-ends ou les vacances et 25% à plein temps.

Plus récemment on obtient la répartition ci-après

Année	Week-ends	Temps plein	Total	% PT/Total
2003	74	18	92	19.6%
2005	50	7	57	12.3%
2008	50	6	56	10.7%

Après avoir accueilli des demandes de parrainage en provenance de divers départements, Janine tente de faciliter les déplacements en rapprochant les familles, en prenant en compte les moyens de transports existants. Mais la mise en relation reste une mystérieuse alchimie et Janine revendique, si ça ne marche pas, l'erreur possible !

« La non prise en compte, ou l'ignorance, de certains éléments lors de la mise en relation peut expliquer le non aboutissement de certains projets de parrainage. Une vigilance toute particulière est nécessaire au départ de la relation. Mais on ne peut garantir dès le départ la réussite de la démarche. »

#### **Des parrainages sans suite.**

##### **Doumia**

Cette jeune marocaine de 16 ans, est mal acceptée par la femme de son père, placée en institution. Sur proposition du foyer et avec son accord, elle débute un parrainage à raison de trois week-ends par mois. Mais elle vient d'être renvoyée de ce foyer, elle est déstabilisée et le parrainage risque de ne pas se poursuivre »

##### **Magali,**

Cette fillette de 8 ans, a été proposée en parrainage à une célibataire, c'est une petite fille gentille, élevée par ses parents soucieux de son bien-être et de son ouverture au monde. La personne s'est récusée dès le premier contact car l'enfant ne lui plaisait pas. Une autre famille a eu le plaisir de l'accueillir. L'enfant y est heureuse.

##### **Paul et Mathis,**

2 ans et 5 ans, ces enfants d'origine africaine, vivent avec leur mère en région parisienne, le père qui vit à Londres, a donné son accord écrit pour le parrainage. Des parrains ont été proposés, la mise en relation a eu lieu. Mais peu après, inquiété par l'affaire des enfants tchadiens, le père a exigé l'arrêt du parrainage »

##### **Madiha**

La marraine est célibataire, c'est une femme bienveillante, compétente et prête à se dévouer pour assurer l'avenir d'une jeune qui en a besoin. Elle est infirmière en service

---

<sup>24</sup> Aux débuts de l'association,, le parrainage concernait en priorité les enfants placés délaissés par leur famille. Il s'est étendu par la suite aux enfants faisant l'objet d'une mesure éducative au sein de leur famille et par la suite aux familles recherchant d'elles-mêmes un soutien pour leur enfant.

hospitalier de pédiatrie. Elle souhaite parrainer un enfant de 5 à 12 ans vivant en institution. Elle a réajusté son planning professionnel afin de se rendre plus disponible.

Madiha, est une jeune adolescente marocaine de 13 ans, née de père inconnu. Elle n'a plus de contact avec sa mère vivant au Maroc. En 2000, elle a été confiée en Kafala<sup>25</sup>, à un couple Marocain qui l'a amenée en France. Maltraitée, elle fut placée par l'ASE, à sa demande dans une famille d'accueil, en compagnie de deux filles de 10 et 16 ans qui rencontrent régulièrement leurs parents les week-ends. Il a été prévu de la faire parrainer afin qu'elle puisse, elle aussi, sortir le week-end dans une famille qui s'engage à la recevoir régulièrement.

La première mise en relation a lieu au siège de l'association en présence de Janine, de la marraine et de la référente ASE de l'enfant.

Quelques mois plus tard, une réunion de négociation a lieu à Clamart avec les mêmes personnes. Il est en effet apparu des difficultés lors de la mise en place du parrainage, Ce parrainage qui avait été mis en place peu avant les vacances, a été interrompu durant deux mois et demi, car le programme des vacances avait déjà été organisé par l'ASE. De plus, il semble ne pas y avoir eu de concertation possible entre l'assistante familiale et la marraine : par exemple, La marraine avait remis à l'enfant un cahier de vacances que l'assistante familiale a jugé inutile car elle lui avait déjà demandé de tenir un journal de vacances.

Madiha ne peut venir selon le calendrier prévu chez sa marraine parce que l'assistante familiale l'a inscrite de son propre chef, à un club sportif, le samedi, contrairement aux consignes données.

Il est impossible pour la marraine de joindre sa filleule au téléphone. Le portable confié qui a été source d'ennuis entre la famille d'accueil et l'enfant.

Les vêtements achetés durant les week-ends par la marraine sont systématiquement ramenés dans son lieu placement, sans retour.

La marraine dit vouloir s'investir sérieusement dans ce parrainage, espérant faire profiter Madiha de sorties ludiques ou culturelles, et lui assurer un réel soutien scolaire en raison de son bas niveau, de l'aider à rejoindre le cursus normal. Mais elle se heurte à l'incompréhension de l'enfant et de l'assistante familiale

Au cours de cette réunion, il apparaît visiblement que les objectifs de la marraine ne correspondent pas aux souhaits de la jeune adolescente. Il est alors décidé d'un commun accord d'interrompre le parrainage.

Ces rencontres sans suite, peuvent s'expliquer par une connaissance insuffisante des partenaires: parrain, filleul, parent. Nous avons vu que la « procédure » pour accepter les candidatures s'est peu à peu qualifiée. Aujourd'hui le guide du parrainage permet aussi d'accompagner l'appréciation de la demande de candidature des parrains. Mais quelles que soient les précautions prises, il demeure toujours une part d'incertitude et de méconnaissance des ressorts intimes de chaque acteur, du rôle des professionnels impliqués soumis aux aléas de mutations fréquentes, de la complexité des rapports humains. Une relation peut ainsi se renforcer ou se défaire. Il appartient à l'association, d'assurer une veille vigilante les trois premiers mois de la relation afin de limiter les effets d'une rupture éventuelle et de reprendre éventuellement le projet de parrainage sur des bases différentes ou avec d'autres partenaires.

---

<sup>25</sup> Equivalent de notre Tutelle

## Comment devient-on parrain ?

Les familles sont diversement informées de l'existence du parrainage : par les médias locaux, par notre site Internet, par un travailleur social, des entretiens téléphoniques, et souvent par le bouche à oreille. Sensibilisées à cette démarche par des rencontres ou un parcours personnel spécifique, elles retiennent l'information et souvent profitent d'une réunion locale pour mieux connaître la démarche.

La prise en compte des candidatures se fera en plusieurs étapes :

-Une information générale avec remise d'un questionnaire,  
-Un entretien plus approfondi au domicile de la famille qui postule. C'est au cours cet entretien que les membres désignés par l'association vont tenter de comprendre les attentes et les désirs qui s'expriment au travers de leur demande<sup>26</sup>. « Ce temps passé à expliquer, comprendre et se mettre d'accord apparaît, avec du recul, un gage de réussite ultérieure »<sup>27</sup>  
Les diverses approches du parrainage, par le futur parrain, la famille de l'enfant, le travailleur social éventuellement impliqué, et celle de l'association, ne sont pas toujours concordantes, il faut réajuster, repréciser, donner des exemples pour être mieux compris.

Ce sont les possibilités d'accueil de l'ensemble des membres de la famille qui sont évaluées, l'ouverture à l'enfant tel qu'il va se présenter, avec son histoire personnelle et familiale, ses difficultés du moment, ses projets d'avenir, ses évolutions...cet enfant là peut ne pas être l'enfant attendu ou rêvé...Quelle place sera laissée à l'enfant « réel » ?

## Extraits d'enquêtes à domicile faites par l'association

*« Avis favorable à cette demande de parrainage, nous nous trouvons en face d'une personne sérieuse, consciencieuse, voire même pointilleuse... La demande de parrainage n'obéit pas à un coup de tête, ni à un coup de cœur, il s'agit d'un projet mûrement réfléchi. Melle L. est capable de comprendre la nature des difficultés qui pourraient se présenter et de trouver les solutions adéquates, en consultant si besoin les spécialistes. »*

*« Mme X a une activité professionnelle stable, mais son projet d'enfant apparaît comme une priorité. Le désir de grossesse semble primer sur tout autre démarche. La naissance d'un enfant l'occuperait certainement entièrement matériellement et affectivement. Son projet répond aujourd'hui plutôt à un « manque » d'enfant à combler plutôt qu'à un souci d'élever un enfant pour lui-même. Ce projet apparaît donc comme prématuré, il ne serait envisageable qu'après un délai suffisamment long pour avoir une connaissance plus objective de sa réalité »*

*« Ce couple jeune et sympathique, sans enfant, est ouvert et motivé pour l'accueil d'un enfant. Il partage déjà une expérience commune d'un accueil pendant un an.(...) Tous deux semblent capables d'accepter un enfant qui ne sera pas le leur. Mais il y aurait certainement lieu d'encadrer ce parrainage avec des parents conscients de leur rôle (...) ou la présence d'une fratrie (2 enfants) qui éviterait le risque de surinvestissement. Ceci implique une vigilance particulière dans l'élaboration du parrainage qui doit être clair afin d'éviter tout risque de confusion »*

---

<sup>26</sup> L'enquête UEUF de 1992 montre un profil de parrain sur 49 familles : 36 couples, 10 femmes seules et 3 hommes seuls, ils ont en moyenne entre 44 ans pour les hommes et 41 ans pour les femmes, 75% ont eu des enfants biologiques, 14% des enfants adoptés, 18% disent avoir envisagé une adoption.

<sup>27</sup> *Enfance et Parrainage* opus cit p 18

Comment le parrain respectera-t-il la place d'un parent temporairement absent, ou en difficulté ? Surtout quand l'absence se prolonge ? Comment accompagner le parent dans un rôle qu'on lui dénie par ailleurs, en s'occupant « à sa place » de son enfant ?

Si le placement hors du milieu familial, est décidé pour raisons graves, qui parfois, donnent des parents une image négative, ceux-ci détiennent l'autorité parentale, ou demeurent partie prenante des décisions concernant leur enfant. Comment des personnes qui s'intéressent au « bien » de l'enfant peuvent-elles accepter ce double discours ? Peut-on vouloir « réparer » une situation éducative ou sociale sans tenter de rejeter « la faute » ou « le préjudice subi » sur des parents que la société considère comme responsables ?

Le non respect des parents ne semble pas plus à craindre lorsque certains candidats au parrainage, ont préalablement, envisagé ou engagé une démarche adoptive ? Lassés d'attendre, ils contactent l'association. Pour vérifier l'absence de désir d'appropriation de l'enfant parrainé, il faudra prendre tout le temps nécessaire pour clarifier les attentes de ces candidats.

Rechercher un accueil à temps partagé, vouloir de se sentir utile dans la reconnaissance des besoins et les désirs de l'autre, c'est aussi une façon d'approcher de façon temporaire un enfant « autre », de tester ses propres réactions. D'autres fois c'est une façon de patienter avec ce désir d'accueillir un enfant chez soi, ou de mûrir son projet face à la réalité.

Pour certains postulants, le projet pourra être différé, ou envisagé différemment en proposant par exemple, le parrainage d'un enfant différent des critères souhaités pour l'adoption, (plus âgé, pays d'origine différent etc...)

### **De la démarche adoptive vers le parrainage**

Antoine et Janine, ont toujours veillé à bien discerner les différences entre une demande d'adoption et une demande de parrainage. Non pas en refusant systématiquement la juxtaposition de l'une et de l'autre mais en les dissociant dans le temps. Ils ont travaillé avec ces deux positionnements, et leur propre expérience d'adoptants et de parrains leur a donné même une certaine hardiesse sur la question !

« Souvent des personnes ou des couples en attente d'adoption voient là une façon de « s'essayer », ou de patienter, le parcours d'une adoption est tellement long, et tellement aléatoire... »

« Pour nous, adoption et parrainage peuvent être compatibles, même s'il convient dans tous les cas de les dissocier. Il est important de comprendre que le parrainage ne doit pas se faire *faute de mieux*. C'est une expérience relationnelle en soi qui demande égard et bienveillance à l'égard de celui qu'on accueille. Un parrainage peut se mettre en place avant une adoption, mais alors pour éviter les confusions, l'expérience nous pousse à privilégier les parrainages de « grands », plus à même de garder la distance souhaitable, qui laisse la place aux parents ou à l'histoire personnelle. Nous privilégions souvent dans ces situations des enfants qui ont de bonnes relations avec leurs parents, ou nous proposons une fratrie. C'est aussi pour nous une façon de préparer l'arrivée de l'adoption, alors qu'un autre enfant est accueilli par intermittence pour les vacances ou le week-end. Chacun peut tester ses capacités à être disponible à l'enfant, se sentir capable et montrer son intérêt au travers de gestes quotidiens. Les risques pris dans de telles situations doivent être accompagnés. L'adoption, s'il elle a lieu doit être bien expliquée au filleul afin qu'il n'en prenne pas ombrage, mais au contraire qu'il soit partie prenante. Dans cette situation spécifique d'une demande de parrainage faisant suite à une demande d'adoption non aboutie, l'enfant ou les enfants accueillis vont parfois



Achetez ce livre et aidez ainsi l'association Un enfant une famille en envoyant un chèque de 15 euros, frais d'envoi inclus, à :

**Un enfant une famille**  
110 rue de Fleury  
92140 Clamart

Mail : [unenfantunefamille@free.fr](mailto:unenfantunefamille@free.fr)

## MM Hourton

« Couple sans enfants, nous avons envisagé et entrepris une démarche en vue d'accueillir un ou plusieurs enfants à notre foyer. Parcours classique pour l'obtention de l'« agrément » préalable à toute adoption. L'Aide Sociale à l'Enfance de notre département, qui instruisait notre dossier, nous a également mis en relation avec l'association Enfance et Famille d'Adoption. Nous avons obtenu l'agrément à l'automne 1992 et nous avons souhaité accueillir un enfant de l'ASE. C'est au cours d'une assemblée EFA que nous avons connu Janine et Antoine, venus présenter l'association *Un Enfant Une Famille*.

Cette démarche originale de parrainer à notre foyer des enfants privés de famille a tout de suite trouvé un écho dans notre couple ; Nous allions pouvoir enfin accompagner un ou deux enfants sur leur chemin de vie...

On nous a rapidement proposé **Gaëlle et Sandrine**, qui souhaitaient être accueillies ensemble, et durablement, les week-ends, dans une même famille.

Je me souviens de notre première rencontre : Qu'il faisait froid ce jour de la Sainte Cécile 1993. Le paysage était gainé de givre. Deux jeunes filles battaient la semelle à la grille d'une propriété. Dans notre voiture, une R5 à l'époque, nous passions, repassions... l'adresse était elle bonne ?

Sandrine ? Gaëlle ?

C'est nous !

Nous aurions pu les charger dans la voiture et partir... Mais il fallait rencontrer d'abord les responsables du foyer où vivaient ces demoiselles.

Sandrine compose un code, sur la face arrière du chambranle en pierre de la grille. La grande porte s'ouvre, mais vers quelles aventures ? Au chaud dans la voiture, nous parcourons ensemble, les 500 mètres de l'allée qui conduit à leur lieu de vie. Rapidement tout est OK ! Une « permission » d'environ six heures nous est accordée pour notre première rencontre.

Déjeuner au restaurant, promenade dans les environs au bord d'un étang gelé : elles n'étaient pas chaudement habillées les deux sœurs. Je me souviens que je portais un manteau blanc assez ample ; je l'ai ouvert, et les deux oiselles sont venues se blottir sous ces «ailes» !

Par la suite, lors des sorties de fin de semaine débutant le vendredi soir, jusqu'au retour au foyer le dimanche soir avant 19h, c'est nous qui composerons le code d'accès au château, très rarement les filles, l'ouverture de la porte apparaissait moins palpitante.

Nous avons rencontré la travailleuse sociale, initiatrice de ce projet de parrainage, deux ou trois fois, d'abord au local de l'association, puis à notre domicile, pour vérifier les conditions d'accueil. Les entretiens suivants seront surtout téléphoniques. Mais c'était rassurant, et nous sentions les filles très proches de cette professionnelle

Petit à petit c'était drôle de les voir s'installer, et prendre des attitudes presque familiales. Par exemple, elles ont pris toutes les deux l'habitude d'amener leur linge sale à la maison, et font tourner la machine le vendredi soir afin que tout soit sec pour le dimanche. Au foyer, tout est lavé indistinctement, disent-elles.



La chambre que nous mettons à leur disposition, est bien investie. Elles apprécient de pouvoir dormir dans le même l'espace, ce qui n'est pas le cas au foyer, où les jeunes sont réparties par tranche d'âge. Pour nous à l'heure actuelle, cette chambre c'est toujours celle des « filles ».

Elles ont gardé toutes deux une grande demande de contact physique et pendant que tourne la machine, elles viennent volontiers se blottir contre moi sur le canapé ; Gaëlle ressemble alors à un petit chat, elle sucera même son pouce lors d'une petite période régressive !.

Lors de l'un des premiers week-ends à la maison, elles se sont étonnées de l'absence du petit écran cathodique. La peur de s'ennuyer ? Mais à tous jouer au bouchon, ou à fabriquer des caramels, le temps est bien occupé. La télévision, qui nous avait lâché trois ans auparavant, fut remplacée aux vacances de Noël.

D'origine Portugaise par leur mère et catholiques, elles nous accompagnent aux offices le dimanche. Gaëlle a souhaité faire sa profession de Foi. Est-ce d'elle-même qu'elle souhaitait cette célébration ? Ou un appel à sa mère ? Après la cérémonie, le foyer a organisé le repas. Et, nous nous sommes assis à la même table, avec a maman, puis, nous l'avons raccompagnée sur un bout du chemin au retour. Mais nous n'avons pas eu d'échange en profondeur comme je l'aurais souhaité.

Sur notre commune de résidence, un groupe Portugais se réunit le samedi : nous y avons inscrit les filles ; ainsi elles s'initient aux danses Lusitaniennes, et élargissent le cercle de leur relations tout en restant proches de la culture d'origine de leur maman, cela nous paraît important.

Hélas, à la suite d'une mutation, leur dossier a été repris par une autre travailleuse sociale qui nous a convoqués à son bureau. Les relations avec l'institution ne sont plus les mêmes, nous nous trouvons nous-même dans l'obligation de recréer des liens de confiance avec le représentant de l'administration.

Dans ces récits, la différence entre l'adoption pressentie d'un enfant et le parrainage mis en place, apparaît clairement. Chacun des parrains prend en compte l'histoire de l'enfant et respecte la place dévolue aux parents<sup>28</sup>.

Des parrainages se sont développés avec des enfants relevant des services de l'Aide sociale à l'enfance, c'était d'ailleurs le projet initial de Janine et Antoine de privilégier l'accueil des enfants « en détresse affective » laissés sans liens familiaux dans les établissements. Dans ce cadre, l'association privilégie la relation affective. Les travailleurs sociaux, référents de l'enfant placé, doivent aussi veiller au bon positionnement du parrainage. Ce n'est pas simple lorsqu'ils méconnaissent ce mode d'accueil.

---

<sup>28</sup> La référence à un parent à *la fois* biologique, filial et éducateur, culturellement très prégnante dans nos sociétés, apparaît comme le terreau des peurs du parrainage

## Comment devient on filleul ?

L'exemple ci-dessous n'est pas représentatif des réalités de la demande.

Préciser la manière dont les demandes se font jour :

1° par le Travailleur social délégué du représentant légal

2° par le parent accompagné d'un TS

3° par le parent seul

4° par tout adolescent qui doit confirmer la demande dont il est l'objet

La demande est formalisée par un questionnaire signé du demandeur qualifié

Cas de confirmation d'un ado parmi d'autres exemples, non conforme à la règle définie plus haut

*Madame, Monsieur,*

*Je m'appelle Laëtitia, j'ai 15 ans et demi et je souhaiterai être accueillie dans une famille un week-end sur trois.*

*En effet, je suis placée depuis l'âge de 3 ans en famille d'accueil et je suis actuellement en foyer. Je rencontre ma mère une fois par mois lors de visites médiatisées<sup>29</sup> et cela depuis un an. Ma mère ne peut pas m'accueillir, ni le week-end, ni pendant les vacances,*

*En effet je voudrais sortir du foyer pour souffler un peu, pour vous connaître et également pour découvrir de nouvelles choses. C'est pour cela que je souhaiterai venir en famille d'accueil pour me changer les idées.*

*En attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.*

*Laëtitia*

*(Lettre de janvier 2008.)*

## Des enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance

Paragraphe embrouillé !

Les enfants sont en règle générale en placement provisoire, le projet social envisageant toujours une possible reprise des liens avec leur famille. Mais le temps passant il faut également construire l'enfant en lui offrant des socialisations diversifiées, en particulier de

---

<sup>29</sup> *Visites médiatisées* : les rencontres entre parents et enfants sont organisées dans un lieu neutre (qui n'est ni le lieu de vie des parents ni celui des enfants) quelque fois la présence d'un professionnel (éducateur, psychologue...) est nécessaire.

type familial. Il peut-être alors envisagé de mettre en place une relation extérieure au placement, avec des adultes bénévoles, considérés par l'enfant comme tels Ceci afin de lui faire connaître la façon dont peut fonctionner une famille, de retravailler parfois un modèle idéal qu'il a imaginé, mais aussi de varier les modes d'intérêt et d'attachement que cet enfant suscite et qu'il met réciproquement en place. Le parrainage permet cette mise en place d'une relation cadrée, hors des circuits administratifs, bref de penser un espace où la relation désintéressée apparaît normale et possible.

Néanmoins, reconnaître la place de chacun des acteurs d'un placement ASE n'est pas évident pour un citoyen ordinaire, d'autant plus que les vies des familles mais aussi des personnels institutionnels sont en perpétuellement mouvement. Les projets éducatifs et sociaux mis en place par les services référents sont toujours à réévaluer, à adapter en fonction des circonstances présentes. Un parrainage mis en place par un éducateur peut être mal vu par un autre, un juge peut déplacer un enfant sans avoir connaissance des liens construits, des parents peuvent réapparaître après des années d'absence... Antoine et Janine, dans le suivi du parrainage ont aussi parfois des difficultés à comprendre certaines décisions administratives ou de justice. Et dans des situations parfois incohérentes, ils sont amenés à proposer leur médiation. Notons que certaines familles préfèrent ces situations où l'aide sociale à l'enfance intervient dans l'éducation des enfants, c'est comme un guide, une garantie. Telle marraine par exemple estime qu'elle n'aurait pas été en mesure d'accepter le parrainage d'un enfant dont la famille naturelle aurait été trop présente.

L'association tente d'éclairer l'articulation des divers rôles : Elle doit demeurer à l'écoute des parrains, de leurs réactions, de celles de l'enfant, mais elle n'a pas mission d'éducation. Elle veille à ce que les droits de chacun soient respectés, au besoin elle prend contact avec les services concernés. Toutefois les conseils éducatifs, les aides et les orientations nécessaires incombent à l'éducateur référent de l'enfant. Il lui revient d'organiser ou d'harmoniser les liens entre l'enfant placé, les parents, la fratrie le cas échéant, en concertation avec l'association.

### **Carlos**

JR propose de revoir ce paragraphe incomplet

« Gilles et Sylviane C. ont parrainé Charles en 1997, à l'âge de 10 ans. Abandonné de fait par ses parents, l'ASE, détentrice de l'autorité parentale, après avoir essayé en vain de rétablir le lien familial, l'a placé en 1990 dans un lieu de vie thérapeutique, car il souffrait de troubles psychoaffectifs importants.

Mais le parrainage, accepté par tous, a été suspendu par l'ASE au bout de quelques mois, du fait des problèmes de santé de la marraine. C'est sur l'intervention pressante de l'association, que le parrainage a pu être rétabli comme le souhaitait les intéressés. Il a évolué ensuite de façon très satisfaisante sur le mode week-end/vacances, en alternance avec un placement familial spécialisé. Charles qui vient d'avoir 18 ans, a fait de gros progrès et tient à poursuivre le lien avec ses parrains. »

### **Laurent C**

« Laurent est le plus jeune d'une fratrie de trois enfants nés respectivement en 1973, 1975, 1976, signalés à l'association en 1987, lorsqu'ils avaient 10, 12 et 13 ans. Ils étaient placés par le juge des enfants dans un établissement d'accueil, en raison de sévices graves commis par leur beau-père, la mère ayant quitté le domicile. Elle avait alors affirmé aux enfants que leur père était décédé, ce qui s'avèrera faux par la suite. N'ayant plus de contact avec aucun membre de leur famille, sinon une grand

mère âgée très éloignée, la directrice de l'établissement propose de les faire parrainer.

L'aînée Karine est allée chez Jacqueline, choisie par l'établissement et les deux autres, Laurent et Marie-Ange ont été accueillis par Françoise, célibataire, adhérente de l'association « un enfant une famille ». Entre l'ASE, l'association et la marraine, une convention de parrainage se met en place ; les enfants seront accueillis tous les week-ends et parfois le mercredi à leur demande. La fratrie se réunit parfois chez l'une ou l'autre des marraines.

Au début de son parrainage, Laurent qui ne savait ni lire ni écrire a du redoubler le CM1. C'était un enfant craintif, influençable, affectueux, mais aussi coléreux, qui ne supportait guère les contraintes.

Entre temps, les services de l'ASE ayant retrouvé leur grand mère, ils iront tous trois passer quelques vacances chez elle dans le sud de la France., Mais les relations de la grand-mère avec la marraine deviendront rapidement conflictuelles. A cette époque également, le père des enfants est retrouvé dans un hôpital, en état de marginalisation. Des visites seront organisées par l'ASE pour renouer les liens avec ce père. Quelques temps plus tard, s'avérant assez traumatisantes pour les enfants, elles seront suspendues.

Pendant ce temps, la marraine s'accoutume peu à peu aux enfants ; elle dit que les enfants au début, avaient tendance à prendre la maison pour un « self ». Ils voulaient également savoir si leur marraine était payée pour les recevoir.

Ils l'appelaient tantôt par son prénom, tantôt marraine et parfois maman marraine, montrant certainement là leur difficulté à comprendre son positionnement. Mais très vite, Laurent affirme son désir d'intégration. Il est alors accompagné par une psychologue.

A la rentrée de septembre 1988, les deux enfants sont accueillis à plein temps par la marraine. Plus tard Marie Ange ira vivre avec sa sœur chez l'autre marraine, à sa demande.

Les progrès scolaires de Laurent deviennent spectaculaires à partir du CM2 et se poursuivent malgré quelques difficultés à l'adolescence. Il parvient en terminale de BEP, au Lycée Professionnel de l'Ecole Boule, où il préparera un BEP Bois et Matériaux associés et ensuite un baccalauréat professionnel. Il s'investira également dans le sport, encadrant régulièrement d'autres jeunes dès l'âge de 16 ans, il passe son BAFA à 18 ans et devient entraîneur sportif. Il participe au Comité local de la Croix Rouge.

La fratrie demeure très soudée et la marraine de Laurent en devient le centre de ralliement incontournable.

A sa majorité, Laurent signera avec l'ASE, un contrat « jeune majeur » pour une durée de trois ans. Quelques temps plus tard, il demandera à être adopté par sa marraine, tout en conservant son nom patronymique. »

## **Christelle H. :**

Vérifier si nécessité d'un complément

« Abandonnée par sa mère, Christelle a connu huit nourrices en huit ans, et l'institution où elle réside, actuellement est au moins la deuxième. Depuis que nous l'avons accueillie, sa mère s'est manifestée deux fois lors de son 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> anniversaire, en lui adressant un petit colis. Mais elle n'a jamais donné suite aux

courriers de Christelle Son père en deux ans et demi d'absence est réapparu une fois. Ni l'ASE, ni l'institution ne nous ont donné beaucoup d'informations sur Christelle H., sinon qu'il s'agissait d'une enfant douce et affectueuse très demandeuse d'une famille. Christelle est chez nous tous les quinze jours et durant les congés scolaires, elle découvre peu à peu la place que peuvent avoir des relations d'amitié dans la vie

Elle participe aujourd'hui à la vie domestique, de petites choses sans doute, mais auxquelles elle aura un jour à faire face dans sa vie d'adulte.

Nous avons l'impression que sa vie n'est pas un film qui se déroule, mais une suite de photos qui se succèdent en discontinu. Notre but est d'aller dans le même sens que les personnes qui s'occupent de Christelle H. Mais il est très difficile de les rencontrer. A deux ou trois reprises, suite à des demandes insistantes, nous avons eu des contacts avec le foyer. Avec l'ASE, la première assistante sociale nous semblait ouverte et prête à collaborer, mais en septembre nous avons appris son départ, depuis c'est le grand silence. Avec l'école, l'ouverture est plus grande mais l'éloignement rend les contacts difficiles. Nous regrettons qu'il soit un peu difficile de travailler avec ceux qui ont pour mission d'éduquer ces enfants, même si ce n'est pas par mauvaise volonté de leur part....

Apparaissent dans ces parrainages d'enfants confiés aux services de l'enfance un nombre important d'intervenants. Si chacun, se soucie de l'enfant, la complexité des situations, leurs évolutions, rendent parfois difficiles la compréhension et la cohérence des positionnements. De plus les professionnels concernés changent de poste fréquemment. Le parrain, si la relation perdure, est celui qui assure la continuité au travers de ces tribulations. Pour comprendre son histoire, un dossier administratif ne remplace pas les récits d'un témoin attentionné.

Mais il lui faut aussi accepter les non réponses, les bribes d'histoires enfouies, car le parrain n'a pas mission de transmettre son histoire familiale à l'enfant. Celle-ci relève des parents ou des référents sociaux. La relation de parrainage qui se construit doit ainsi se « faire avec » ces inconnues, les reconnaître, si ce n'est les accepter.

### **Des enfants parrainés à la demande de leurs parents**

(Illustrer par demande de parents ?) Voir témoignage de la maman de Ingrid et Julie

Nombre de témoignages décrivent ces relations parrains – parents. Peut-être semblent-elles plus aisées à gérer, le parent conscient des besoins de son enfant, des limites que sa situation impose à ces besoins, peut être ressenti comme « un bon parent » par la société. Il reste l'interlocuteur principal. Les craintes pour les parrains semblent en ce cas plutôt se situer sur la peur d'être instrumentalisés, confrontés à la satisfaction de besoins essentiellement financiers par exemple. La plupart des parrainages de ce type se vivent en bonne entente entre les parents et les parrains. Une solidarité s'établit autour de l'enfant, une complémentarité même parfois ; chacun reconnaissant la place de l'autre dans la vie de l'enfant, s'en trouve rassuré quant à l'avenir.

*Aux familles parrainage ;*

*Pourquoi je veux la famille parrainage ?*

*Parce que je veux savoir comment on peut vivre avec une famille.*

*Comme en France ce n'est pas la même chose qu'en Afghanistan, j'aimerais savoir qu'est ce qu'une famille en France ?*

*Pour moi, ce n'est pas assez que j'écoute l'histoire des familles traditionnelles ou des nouvelles familles.*

*C'est à cause de ça que je voudrais la famille parrainage.*

(Lettre reçue d'un mineur isolé de 16 ans, en Mai 2008)

## **Olivia**

Pierre et Florence F, couple sans enfant, parrainent Olivia, fille unique de 7 ans demeurant chez sa mère en banlieue parisienne. Ce parrainage était désiré depuis longtemps par la mère de santé précaire, qui souhaite quoiqu'il arrive, assurer l'avenir de son enfant. Au cours d'une assemblée générale de l'association, elle a tenu à exprimer en public, par un émouvant témoignage, sa confiance dans ce parrainage qui répond à ses vœux : « *Grâce au parrainage de mon enfant, je n'ai plus peur du lendemain. A travers une très grande maladie, je me bats au quotidien pour ma fille. Je sais maintenant que si je devais fermer les yeux, cette enfant sera entourée et protégée. Merci mille fois encore.* »

## **Des enfants parrainés pour raisons médicales**

Samuel (à développer)

Que les parrainages se fassent à la demande des institutions ou des parents, le quotidien se trouve bordé de frontières invisibles avec lesquelles il faut savoir constamment négocier. L'approvisionnement mutuel se construit, dans des espaces temps qui sont peu repérables dans les témoignages.

L'accompagnement assuré par l'association tout au long du parrainage n'est pas à négliger, même si Antoine et Janine, mettent peu en avant, ce rôle d'écoute, d'explicitation, qu'ils assurent, préférant relever les démarches administratives, les avancées institutionnelles plus marquantes qu'ils ont mises en place avec d'autres associations. Aussi c'est au détour d'un témoignage, d'une conversation qu'on se rendra compte de cette écoute attentive et pondérée que, tout particulièrement Janine, assure auprès des familles à leur demande.

Cet accompagnement souligné dans un fascicule de l'association, semble avoir été dans un premier temps fait spontanément. Les expériences vécues par le couple de fondateurs, sur lesquelles s'étaient fondées leurs compétences, incitaient les adhérents à les solliciter en cas de problème, d'autant plus qu'Antoine n'hésitait pas à rechercher tout document

administratif ou juridique nécessaire. Leur sens des responsabilités, l'intérêt porté aux enfants concernés faisant le reste.

D'autres bénévoles de l'association participent à la mise en place des « outils » pour mieux suivre les situations de parrainage. Des questionnaires sont envoyés aux familles, des assemblées générales annuelles permettent de se rencontrer et d'exprimer les vécus. Une enquête effectuée en 1992 est publiée l'année suivante. Ces travaux permettront la publication de trois fascicules successifs afin de mieux assurer la promotion du parrainage en France. Aujourd'hui encore la communication entre les parrains et l'association sur l'évolution des parrainages reste une préoccupation majeure.

C'est en effet dans cet accompagnement qu'on découvre peu à peu les frontières invisibles qui bornent le parrainage. L'espace dévolu à cette relation est indéfini dans la mesure où chaque situation ouvre d'autres espaces à découvrir.

Se révèlent alors des attentes nouvelles, des ambiguïtés, des désirs insatisfaits dans les positionnements de chacun. Après l'expectative des premiers instants, les premiers mois sont souvent idéalisés, chacun observe l'autre, tente avec bonne volonté de répondre à ses attentes. La confiance s'installe. C'est alors que se dévoilent les identités, que se révèlent les tensions, que chacun ose un peu plus révéler ses manques, ses désirs, ses besoins et exister... C'est le moment des découvertes, des mises à nu, des négociations difficiles, des arbitrages ... Mais cette période passée, si la relation tient et se poursuit, on arrive à mieux se connaître et à s'accepter mutuellement. !

Un des buts essentiels du parrainage est l'ouverture de l'enfant à un monde différent qui s'élargit : Autre fonctionnement familial, autre contexte institutionnel, autre approche culturelle, autre monde économique, autres réseaux de sociabilité... Dans chacun de ces contextes le parrainage évolue entre ouvertures et limites.

Ainsi s'élaborent pour l'enfant des perspectives d'avenir.

## **Des frontières invisibles, à respecter.**

### **Bernard :**

Solange, jeune retraitée, a parrainé Bernard (âgé de 14 ans et demi) pendant 12 années Il vivait en établissement. Elle fait le point sur son expérience :

« Si j'avais vraiment réfléchi, je n'aurais pas accepté ce parrainage, car tout devait l'amener à échouer : Une femme célibataire face à un garçon en pleine crise d'adolescence et venant d'un pays où les femmes ont peu de place. Ce jeune était en plus en révolte contre sa mère dont il n'acceptait pas l'abandon ; À certains moments j'ai eu l'impression qu'il voulait me faire payer à moi ce qu'il lui reprochait à elle. Notre adaptation a été difficile, d'abord parce que je n'ai pas tout de suite compris ce dont il avait besoin. J'ai essayé d'être pour lui un « substitut de mère » Or, une mère, même si elle n'était pas là, il en avait une ! Ce dont il avait besoin, c'est d'un père ! J'ai donc été amenée à opérer une reconversion en étant beaucoup plus rigoureuse, en essayant d'être une référence à la fois intellectuelle, morale et surtout un soutien, en toutes circonstances. »

### **Nadège**

Nous avons accueilli Nadège pour un parrainage de week-end et vacances quand elle avait 5ans et demi. C'était une demande des grands-parents suite à une AEMO judiciaire. La mère fragilisée psychologiquement exerçait la garde de sa fille conjointement avec ses parents.

Nos trois enfants avaient 9 ans, 8 ans et 6 ans et demi. Notre souhait était d'offrir à Nadège un cadre familial normal afin de lui apporter des repères pour sa vie d'adulte tout en aidant sa mère.

Ce parrainage a commencé par une rencontre entre Nadège, sa mère et ses grands-parents d'une part, nos trois enfants et nous d'autre part, afin de faire connaissance et de présenter notre lieu de vie à Nadège et à sa famille.

Nous avons ensuite reçu Nadège un après-midi, puis progressivement un week-end entier. Elle restait très en retrait et nous avions du mal à communiquer avec elle, mais les relations avec nos enfants se passaient très bien. Petit à petit, elle s'est habituée à venir chez nous et à partir avec nous en vacances, à la campagne ou à la mer.

C'était une enfant facile, effacée mais qui semblait se plaire avec nos enfants. Elle partageait la chambre de notre fille, et avait en commun une passion pour l'équitation qui n'a fait que s'accroître avec l'âge et qui a sans doute joué un grand rôle, dans l'intérêt que Nadège trouvait à venir chez nous.

Concernant la mère de Nadège, notre souci au départ, était de lui faire comprendre qu'il ne s'agissait pas de lui « prendre » sa fille, mais de tisser des liens afin qu'elle puisse trouver en nous un soutien. Cela a pris du temps car il était difficile pour la mère d'adhérer à une demande qu'elle n'avait pas formulé d'elle-même, même si elle n'était pas opposée à cette démarche.

Peu à peu, la confiance s'est instaurée malgré quelques passages conflictuels. Quand elle allait moins bien, elle supportait beaucoup plus difficilement l'absence de sa fille et cherchait des prétextes pour la garder auprès d'elle. C'était malheureusement dans ces moments-là que Nadège aurait certainement eu le plus besoin de sortir de chez elle. Mais en tant que parrains, nous avons toujours respecté les choix et les décisions de la mère.

C'est la difficulté du parrainage : savoir doser, être présent tout en restant à notre place de parrains et non des parents ! Il est indispensable de respecter et de ne pas critiquer les choix des parents, même si personnellement, nous aurions agi autrement.

Les grands-parents de Nadège ont toujours été très présents, s'efforçant d'agir au mieux de l'intérêt de leur petite fille tout en ménageant leur fille et notre famille.

Il y a un an, suite à une hospitalisation de la maman nous avons pu constater l'importance qu'elle accordait au parrainage puisqu'elle a demandé au juge chargé du suivi de Nadège, que l'autorité parentale nous soit déléguée au cas où il lui arriverait un problème. C'était une belle preuve de confiance qui nous a vraiment confirmé dans notre engagement auprès de Nadège.

Quant à Nadège, bien qu'elle ait partagé beaucoup de choses avec nous, dont des vacances à l'étranger, la grande difficulté pour nous, a toujours été son manque de communication et l'absence de manifestation de ses sentiments. Il était très frustrant de ne jamais savoir si elle prenait ou non, plaisir à être parmi nous. Nous savions par les grands-parents que cette attitude était générale et ne nous était pas réservée. Cela peut s'expliquer par le vécu de Nadège face aux difficultés de sa mère ; mais même si nous l'avons comprise et acceptée, cette absence de communication a toujours été pour nous difficile à vivre.

Depuis un an, Nadège et sa mère ont exprimé le désir d'espaçer les visites ainsi que leur durée. Après une année chaotique, et des visites de Nadège très irrégulières, nous avons décidé en commun, pour l'année à venir, de nous limiter à une visite par



mois, du samedi soir au dimanche soir. Il était important d'adopter un rythme régulier de visites pour l'enfant.

Il est encore tôt pour porter des conclusions sur ce nouveau rythme, mais à sa dernière visite, Nadège semblait heureuse de nous retrouver, autant que nos enfants étaient heureux de l'accueillir.

Nous savons que la mère demeure attachée au parrainage et qu'elle ne souhaite pas l'interrompre. Nous savons combien il est difficile pour cette maman de trouver un équilibre entre sa fille qu'elle adore, qu'elle souhaite garder auprès d'elle dès qu'elle retrouve ses parrains

Nous pensons que ce parrainage a été bénéfique pour Nadège, qu'il lui a permis de connaître un autre modèle familial que le sien, sans porter aucun jugement de valeur sur l'un ou l'autre. Nous avons partagé de bons moments, qui nous l'espérons, ont contribué à son épanouissement.

Ce parrainage a permis à la maman de pouvoir s'appuyer sur une famille sur laquelle elle sait pouvoir compter, au cas où elle ne serait pas en mesure de s'occuper de sa fille

Les grands-parents ont trouvé dans ce parrainage une garantie pour assurer l'avenir de leur petite fille au cas où un problème surviendrait à la maman ou à eux-mêmes. Une profonde amitié est née entre nos deux familles ce qui ne peut qu'être profitable à l'enfant. Des déjeuners trimestriels ont permis d'échanger sur des sujets plus ou moins importants concernant la vie de Nadège et son avenir. Nous avons ainsi tous pu constater un changement progressif chez Nadège et une plus grande ouverture aux autres.

Ces deux témoignages nous montrent la nécessité de percevoir les limites du parrainage dans un contexte relationnel, les relations avec l'enfant ne pouvant se construire indépendamment des relations entretenues avec sa famille naturelle. Pour l'une de ces situations, l'espace libéré s'exprimerait plutôt symboliquement dans un rôle paternel, c'est une façon d'être complémentaire, de ne pas empiéter sur le rôle maternel. Pour l'autre c'est la confirmation de la place de la mère qui va permettre au couple des parrains de justifier leur place auprès de l'enfant. Les relations grands-parents, mère, enfant sont abordées dans leur ensemble, c'est un tout qu'ils se garderont de disjoindre. Des temps de rencontre conviviaux sont instaurés pour pouvoir aborder ensemble l'évolution de l'enfant, afin de rassurer chacun, rien ne se fait ou ne se dit « par derrière » et les décisions prises par celle qui détient l'autorité parentale ne seront pas remises en cause, sous peine de trahir la cohérence de l'ensemble des relations établies. Les frontières du parrainage sont là, il faut les respecter lorsqu'on les a aussi finement comprises.

Chaque parrainage évolue dans un domaine propre, au moins pendant les premiers temps. Ce « champ privilégié » fait médiation entre des individus qui cherchent justement un terrain d'entente.

Les activités culturelles et de loisirs sont les plus couramment citées. A lire les témoignages reçus, les enfants sont aussi souvent amenés en vacances, campagne, mer, montagne. C'est alors l'occasion de vivre avec eux des moments riches. Certains profitent de voyages à l'étranger. Ils sont fréquemment inscrits à des activités sportives, culturelles... Ces activités sont abordées comme une façon de s'ouvrir à d'autres univers mais aussi à d'autres relations avec des enfants et des adultes, afin peut-être de ne pas « garder » l'enfant trop près de soi, dans une relation duale, mais de favoriser les ouvertures et les contacts :

« D'origine portugaise et de confession catholique par leur mère, les deux filles nous accompagnent aux offices du dimanche. Et puis, sur notre commune, un groupe de portugais se réunissait le samedi, nous y avions, avec leur accord, inscrit les filles. Elles s'initiaient ainsi aux danses lusitaniennes et élargissaient leur cercle de relations » (déjà cité)

« Nadège partageait la chambre de notre fille avec laquelle elle s'entendait d'autant mieux qu'elles partageaient la passion de l'équitation. Ceci n'a fait que s'accroître avec l'âge et a sans doute joué un grand rôle dans l'intérêt que Nadège trouvait à venir chez nous. »

« Nous partions faire la promenade en bord de Seine ; très fier, c'est (lui) qui tenait Jakou en laisse. Nous faisons aussi des ballades en bicyclette, emportant parfois le pique-nique et le cerf volant. Il aimait aussi nos escapades à Paris, les colonnes de Buren près du Palais Royal, mais surtout les Expos du Parc de la Villette qui l'enthousiasmaient »

L'école, dans ce contexte culturel, est l'un des domaines les plus investis. L'éducation scolaire représentant aujourd'hui l'une des possibilités d'avenir prépondérantes pour les enfants, les parrains y voient certainement une possibilité d'accompagner efficacement leur filleul dans la construction de sa vie future. De plus la présence des maîtres ou professeurs qui connaissent aussi l'enfant permet cette relation triangulaire plus rassurante et constructive (parrain/ enfant/ enseignants).

Et ce d'autant plus que les parents se retrouvent la plupart du temps désinvestis dans ce domaine. Il est remarquable de voir avec quelle facilité les parrains prennent contact avec les enseignants, arrivent à mettre en place un accompagnement scolaire et attribuent de l'importance aux résultats scolaires de leur filleul, alors même que la plupart des parrainages se développent hors des temps scolaires. Il est notoire que les résultats scolaires quand ils sont bons, ou proches de ce que souhaite l'enfant, sont pris en compte dans l'évaluation du parrainage. Des études réussies confortent les parrains dans leur rôle.

Mais le domaine scolaire est un territoire que les parents peuvent aussi s'attribuer telle une « chasse gardée », s'y aventurer c'est parfois risquer de rompre le lien.

## **Stéphanie**

« Nous parrainons Stéphanie (Séphora) depuis 1991, elle avait alors deux ans et demi. Nous avons trois garçons et cette petite fille fut très bien acceptée par tous. La maison était son lieu de repos par rapport à ce qu'elle vivait chez elle. Elle a pu à n'importe quel moment dire ce qu'elle avait envie, parler ou se taire. Nous avons suivi de près sa scolarité depuis le primaire, en prenant contact avec les enseignants, en nous présentant comme parrains. J'ai assisté, étant plus disponible, aux réunions parents professeurs, et j'ai toujours été très agréablement surprise de la façon dont j'étais perçue lors des entretiens. Il est vrai que de par la défaillance de la maman, le corps enseignant était content de pouvoir parler avec quelqu'un qui la connaissait. Nous pensons pouvoir continuer à lui apporter les aides dont elle aurait besoin dans l'avenir »

## Stéphane

Stéphane redouble son CM2 sans grande conviction pour pouvoir entrer en 6<sup>ème</sup>. Il sera sans doute orienté vers une classe spécialisée si toutefois une place est disponible. Il est vrai que le retard à rattraper nous semble important, tant au niveau scolaire qu'en culture générale pour un enfant de cet âge. Lors des week-ends à la maison, nous passons beaucoup de temps sur les devoirs. Depuis le début d'année, grâce au parrainage à temps plein, il bénéficie désormais, à son école, d'un soutien scolaire, à raison de trois fois par semaine. »

## Olivia

« La mère d'Olivia atteinte d'une grave maladie, divorcée, voulait confier sa fille à une famille pour disait-elle, trouver un père de substitution à sa fille, le sien étant par trop défaillant dans son rôle d'éducatif. Nous recevions Olivia un week-end sur deux et pendant les vacances. Une partie de la vie d'Olivia nous restait secrète et quand nous demandions à Olivia ce qu'elle faisait, son visage se fermait et elle éludait la question. Une autre source de tension concernait les devoirs. Nous avons rapidement constaté qu'Olivia avait un volume de travail scolaire très supérieur à la normale. Et pour cause, elle devait étudier à l'avance les programmes, prenait des cours de soutien pour être en tête de classe. Après avoir pris conseil auprès d'amis instituteurs, priorité fut donnée aux devoirs de la maîtresse et s'il restait du temps nous faisons ceux que sa mère avait rajoutés. Quand Olivia fit son entrée au collège, la mère exigea la présence d'un étudiant le week-end pour surveiller les devoirs. Nous refusâmes, arguant du fait que nous avions tous les deux fait des études supérieures et que nous nous sentions capables d'aider une collégienne. Ce fut le début de la rupture. »

## Suzanne

« Les parents, de nationalité Kurde, m'ont toujours fait confiance. Peu à peu je prenais en main les études des enfants, je me mettais en rapport avec les professeurs. La famille vivait surtout d'aide sociale et de différents secours. Je prenais donc une large part dans l'entretien des enfants, mais toujours en nature: vêtements, livres, jouets et diverses activités. Je les traitais comme mes propres enfants. Ils venaient à la maison presque tous les week-ends, sauf quand il y avait une fête kurde ou des cousins de passage. Les enfants cherchaient toujours à m'apporter quelque chose en venant à la maison. Je me souviens du jour où Suzanne ayant quelques francs et, sachant que j'aimais les plantes, m'apporta un petit pot de terre garni de verdure, c'était de l'herbe à chat. Je l'ai chaleureusement remerciée»

Le contexte culturel est lié au contexte socio-économique des familles et les aspects financiers ne peuvent être exclus de l'analyse des parrainages. Les parrains restent entièrement libres de leurs dépenses pour l'enfant, néanmoins c'est bien souvent avec leur apport financier non négligeable que s'ouvrent les possibilités de loisirs ou les aides à la scolarité.

Si le parrainage est clairement défini comme bénévole dans le guide du parrainage, les frais de parrainage sont de fait, très variables et la prise en charge de certains frais spécifiques est à considérer, nous dit ce guide, avec chaque association de parrainage.

Pour les situations relevant de *Un enfant une famille*, il apparaît que le manque de moyens financiers ne saurait être un handicap pour parrainer.

Le niveau de ressources d'une famille ne saurait avoir d'incidence sur la capacité d'engagement d'un parrain. Il est arrivé que des foyers aux ressources modestes soient plus

généreux que des nantis attachés soucieux de limiter leurs dépenses. L'association considère le bénévolat désintéressé comme un critère essentiel dans le parrainage de week-end et de congés scolaires.

Dans le cas plus exceptionnel de prise en charge à plein temps, il peut être envisagé une indemnité qui ne saurait constituer un revenu. Cela peut être le cas du parrain sous contrôle d'un service ASE, ou d'un Tiers digne de confiance nommé par le Juge des enfants.

L'une des critiques opposée aux parrainages est parfois la crainte de faire vivre un enfant « aux dessus des moyens de ses propres parents ». Cette question est en partie résolue par les limites que mettent les parrains dans la prise en charge financière de leur filleul. Les parents ne doivent pas se sentir « dévalorisés » par les cadeaux qu'ils ne pourraient offrir eux-mêmes.

Pour *Un enfant une famille*, Il arrive exceptionnellement que des parrains, dans certaines circonstances, prennent volontairement en charge, au delà des frais de loisirs et de vacances, les frais de scolarité ou d'internat de leur filleul.

« J'ai connu le plaisir de voir la découverte dans les yeux du petit : fêtes de Noël, anniversaires, voyages, inscriptions dans les « kids » clubs pendant les vacances, les cours de natation, aller ensemble au cinéma, au cirque, dans les parcs d'animations, avec de temps à autre la compagnie et le partage avec son frère jumeau handicapé mental »

« Den admise en classe d'intégration a beaucoup de difficultés en français. En septembre 93, les parrains demandent à l'ASE de l'inscrire dans une école privée proche de leur domicile. Mais ils participeront au financement de l'école en complément de l'ASE. Elle sera désormais accueillie tous les week-ends, les mercredis et les congés scolaires »

« Quand il est venu à la maison, pour Noël 1990, il a été très surpris par l'environnement et le confort. Il m'a dit plus tard: "J'ai cru que j'arrivais à Dallas !". Pourtant je ne l'ai jamais trop gâté »

« Sébastien a passé ses vacances dans un home d'enfant, mais il n'y était pas heureux. Sa demande était de vivre dans une famille où on l'accueillerait pour lui-même et non pour de l'argent... »

« Les parrains se sont beaucoup investis pour assurer à Moniratanak la meilleure scolarité possible. Il a fait de gros progrès en français et a obtenu le brevet des collèges. Les parrains sont fiers d'avoir pu lui permettre de développer au mieux ses réelles capacités lors de ses deux années de prise en charge coûteuse, mais volontaire. Ils ont appris plus tard que la situation du jeune ne correspondait aux conditions de précarité telles qu'elles avaient été énoncées, alors que la parentèle leur semblait avoir les moyens de prendre en charge l'éducation de l'enfant. Ils en ont conçu de l'amertume mais sont allés au bout de leur engagement.»

« Le père des deux enfants se sent redevable par rapport à nous, sans doute à cause de son éducation. Nous lui avons dit qu'il nous rendait service par rapport à notre fille handicapée. Mais il tient à nous apporter des petits cadeaux souvent pour notre fille, et aussi à participer aux frais de séjour des vacances »

« Par la suite, Nadège a invité notre fille à faire du cheval dans la maison de ses grands-parents en Bretagne. Il était important pour elle de pouvoir, en retour, offrir ces séjours qui se sont très bien passés.

Il convient ici d'aborder la question des fratries. Deux cas sont à considérer

- Enfants placés en établissement et séparés pour raisons d'âge. Le regroupement de la fratrie sera privilégié, sauf contre indication.
- Enfants vivant chez leurs parents. Sauf désaccord des parents, il est souvent souhaitable de choisir pour chacun, des parrains distincts, car les besoins des enfants sont en général différents. Mais il faut que les parrains consentent à réunir les enfants de temps à autre.

Cette question est évoquée dans de nombreux témoignages :

«Je suis célibataire. Quand j'ai pris l'enfant tous les week-ends, au début, je me sentais un peu coupable ; son frère jumeau handicapé restait à la maison. Même si c'est bien pour l'enfant d'avoir ainsi un espace à lui, j'avais peur qu'il ressente mal le fait « d'abandonner » son frère. Aussi il a fallu de temps en temps que j'invite le frère pour que la situation me paraisse plus normale »

« Les années passent. Entre temps la maman de mes filleuls a mis au monde une bien jolie petite sœur. Les parents l'ont fait baptiser et j'ai été désignée comme marraine. Bien sûr, je l'ai prise en parrainage, mais j'ai dit clairement que je ne pouvais pas la prendre totalement à charge, y compris pour les études, comme je l'avais fait pour Suzanne et Baran. D'ailleurs, il n'y avait plus, à proprement parler de problème d'intégration pour la famille. Tous parlaient ou savaient se débrouiller en français. Les parents devaient pouvoir faire vivre la famille.

« Je voyais les deux derniers enfants chez eux, mais je ne cherchais pas à les attirer à moi. Je ne pouvais pas prendre la charge de quatre enfants. Je n'en avais pas les moyens matériels, ni la place à la maison et je pense que cela n'aurait pas été bon pour la famille, car j'aurais alors pris la place des parents, ce n'était pas le but. Et l'association leur a recherché d'autres parrains. »

«Deux filles et un garçon de la même fratrie, nés respectivement en 1973, 1975, 1976, sont signalés à l'association lorsqu'ils avaient 13, 12 et 10 ans. Ils étaient placés en établissement. N'ayant aucun contact avec leur famille, sinon une grand-mère âgée éloignée, la directrice de l'établissement propose de les faire parrainer. L'aînée, Florence est allée chez une marraine choisie par la directrice et les deux autres, Laurent et Marie-Ange sont accueillis par une marraine de *Un enfant une famille*. Ces derniers seront accueillis tous les week-ends et parfois le mercredi à leur demande, chez cette célibataire qui accueille parfois aussi la sœur aînée. De ce fait, la fratrie demeure soudée et la marraine de *Un enfant une famille* en devient le centre de ralliement incontournable. »

Vérifier si redite antérieure

Il apparaît clairement que ce sont les activités menées ensemble, les intérêts partagés qui vont peu à peu permettre un contexte relationnel et affectif. L'attachement réciproque qui apparaît dans la plupart des parrainages est la conséquence de vécus communs, de moments partagés. Il est rassurant de constater que la plupart des parrainages sont vécus de manière très positive. Les échecs sont rares. Pourtant le parrainage n'est pas exempt de

difficultés parfois amèrement vécues, souvent surmontées. C'est aussi le lot de toute famille qui se trouvera de temps à autre confrontée à des périodes de crise.

### **Des moments difficiles**

Quelques parrains ont accepté de parler de ces moments difficiles.

#### **Paul**

M et Mme Bauer racontent : « Un de mes amis m'avait conseillé d'accueillir un jeune placé en foyer, après un contact rapide j'ai accepté...C'était un jeune de 14 ans, mesurant 1m90, il était grand, mais il n'avait que 14 ans...Par sa taille il impressionnait beaucoup les copains. C'était un leader dans chaque établissement fréquenté, il avait pris de mauvaises habitudes. Nous avons dû arrêter cet essai, car un jour de Noël, alors que nous l'avions amené dans le midi, qu'il avait eu ses cadeaux et tout le reste... Il a sauté par la fenêtre à minuit, a pris la voiture, sans papiers, sans permis et il est parti...Nous nous en sommes aperçus que le lendemain matin, affolés, on ne le retrouvait plus... Nous avons appelé les gendarmes pour donner son signalement en précisant que ce jeune de 14 ans qui avait été confié à notre garde en paraissait beaucoup plus. Ils nous l'ont vite ramené menotté, car il avait fait le coup de poing avec les gendarmes. Cela m'avait complètement dégoûté, démoli le moral et ma femme qui pleurait<sup>30</sup>.... »

#### **Guillaume et Mickael**

Le parrain et la marraine poursuivent : « Plus tard, nous avons fait connaissance de l'association Un enfant une famille. Elle nous a proposé deux demi-frères. J'ai dit oui, mais nous ne voulions n'en accueillir qu'un seul, pour des raisons de logement. Et puis, nous ne savions pas si nous pouvions nous occuper de deux enfants. Janine nous en a parlé et nous a laissé le temps d'y réfléchir.

Quelques mois plus tard, nous a présenté la photo des deux frères...Ils étaient tellement mignons...Guillaume avait 16 ans et Mikael le plus jeune 11 ans. Cela nous allait bien, à 48ans il ne nous fallait pas des petits bébés. Ils avaient leur père et étaient demi-frères par leur mère.

Nous les avons acceptés et nous ne l'avons jamais regretté ! »

#### **Les péripéties de Kamel**

L'enfant avait 3 mois lorsque sa mère est partie en Algérie en laissant son fils dans une famille Algérienne sans enfant. Lorsqu'elle revient en France, sans domicile, sans papiers, sans allocations pour payer la nourrice, Kamel fait l'objet à l'âge de 6 mois, d'une ordonnance de placement provisoire dans une famille agréée par l'ASE.

Cette famille s'investit affectivement auprès de l'enfant. Kamel est un enfant vif, attachant, et en bonne santé. Mais il a beaucoup de mal à s'adapter à l'école maternelle. Sa mère qui le voit très irrégulièrement, est alors en mauvaise condition physique et mentale, elle se manifeste de temps à autre pour prendre des nouvelles de son fils, auprès du service, ou en téléphonant à la nourrice.

L'éducatrice contacte un frère de la mère resté en Algérie, qui se déclare prêt à accueillir Kamel, mais dans des conditions très insatisfaisantes pour l'enfant.

Au printemps 1989, il est demandé à Un enfant une famille de rechercher pour Kamel un accueil de longue durée, en parrainage, à plein temps.

---

<sup>30</sup> Cet échec qui ne concerne pas l'association de parrainage illustre l'intérêt de passer pas une structure reconnue

Kamel est accueilli début juillet 1989, dans une famille Sarthoise. Cette famille avait déjà adopté deux enfants, un marocain, né en 1981, l'autre européen, né en 1986, qui présentait quelques malformations et un retard d'éveil. Leur projet était alors, d'accueillir un autre enfant en difficulté familiale pour lui offrir une vie de famille stable et chaleureuse. Les parrains recevront une indemnité d'entretien pour la prise en charge à plein temps de Kamel.

Kamel paraît très heureux de cet accueil, malgré quelques difficultés d'adaptation à son nouveau cadre de vie auxquelles il s'adaptera progressivement, ainsi qu'aux adultes qu'il découvrirait sous un jour différent.

Le souvenir de sa précédente famille d'accueil s'estompe peu à peu. Ses relations avec les enfants du couple ne présentent aucune difficulté. Il est également bien accueilli par la famille élargie. Sa mère ne se manifeste qu'auprès du service ASE, sans donner suite à ses velléités de revoir son fils. Les parrains entretiennent de bonnes relations avec l'éducatrice.

Après trois années de parrainage, les parrains se déclarent satisfaits d'avoir rendu cet enfant heureux et aimé de toute la famille. Des liens très forts se sont instaurés avec les deux enfants du couple. Les résultats scolaires sont bons.

Mais la mère tombe malade en février 1993. Du fait de son incapacité manifeste, la tutelle de Kamel est confiée à la marraine, sur proposition de l'ASE, avec la participation active de Un Enfant Une Famille. Le suivi éducatif ordonné par le tribunal des enfants devient caduc et le dossier est classé en mai 1994 par décision de justice.

En février 1995 à l'initiative de la psychiatre de la mère, est organisée une visite de l'enfant à sa mère dans un lieu neutre. L'équipe médicale, présente à l'entretien, considère la réactivation des relations avec l'enfant nécessaire à la guérison de sa mère.

Un peu plus tard, une autre visite s'effectue dans les mêmes conditions, au prétexte que la maman voudrait se remarier et reprendre son fils. Après son admission dans un foyer de post-cure, elle téléphone à son fils pour exprimer son souhait de se rendre avec lui en Algérie. Kamel, qui n'a jamais vécu avec elle, apparaît très perturbé par ces informations.

En mars 1996, est projetée une nouvelle visite de Kamel à sa mère, toujours en présence de l'équipe médicale. L'enfant se montrant réticent, le médecin responsable de l'hôpital psychiatrique, téléphone personnellement à la marraine et au parrain. Il insiste sans prendre en considération l'avis de l'enfant « qui n'a qu'à faire ce qu'on lui dit »

Le rendez-vous qui a lieu aggrave la tension entre les parties. Les parrains comprennent mal cette idée que l'enfant puisse aider sa mère à guérir. Il leur apparaît que l'enfant est pris en otage par l'équipe médicale qui fait peu de cas de sa propre histoire. D'ailleurs les parrains ne semblent pas être reconnus par l'équipe médicale comme de véritables interlocuteurs. Ils s'inquiètent de voir Kamel mal accompagné dans ce retour sur son passé qui peut remettre en cause son avenir.

Kamel a maintenant 14 ans, la marraine nous fait savoir que le climat, heureusement, s'est apaisé, l'équipe médicale se fait plus discrète. Désormais, les rencontres mère enfant n'auront lieu que sur demande de la mère avec l'accord de son fils. Elle écrit de temps à autre, envoie un petit cadeau à Noël et au jour de son anniversaire. Un compte rendu en date du 11 mai 2001, nous apprend que Kamel, bientôt âgé de 16 ans, fréquente la seconde d'un Lycée privé du Mans. Ses résultats scolaires sont tout à fait satisfaisants.

La famille a ainsi pu surmonter ce moment d'inquiétude face à un pouvoir médical qui la rendait impuissante.

## Anna, un parrainage en trois épisodes

L'association rencontre les parents, venus lui exposer les difficultés qu'il rencontreraient avec leur fille adoptée, âgée de 11 ans. Le frère adoptif plus jeune, ne leur pose pas de problème. La mère adoptive nous a paru très négative à l'égard de la fillette en lui attribuant tous les défauts imaginables, « malgré tout ce qu'elle avait fait pour elle, en essayant de lui donner la meilleure éducation possible dans un internat très renommé, et conforme au standing social du couple ». Elle lui reproche de plus, de nuire à l'harmonie de leur ménage qu'elle mettrait en péril. Comparant les enfants, autant elle vante les merveilleuses qualités du garçon, autant elle insiste sur les défauts de la fillette qu'elle ne cesse de dénigrer. Anna, dit-elle, « gâche les photos ».

Ce n'est pas l'avis des proches de la famille qui rencontrent Anna en secret et notamment sa marraine en religion. Nous sommes là devant une situation de rejet caractérisé. Le père adoptif, totalement dépassé, souhaite vivement que nous puissions l'aider à sortir de cette impasse.

Nous proposons de la faire parrainer par une bénévole de notre association, assistante sociale de métier, qui l'accueillera tous les week-ends et congés, en allant la chercher directement dans l'internat qui l'héberge en semaine. Le père est coopératif et met tout en œuvre pour la relation puisse se développer avec les parrains, sans interférence avec la mère qui ne se manifesterait plus désormais. Elle s'installe donc chez la marraine où elle se sent bien acceptée par tous, y compris des enfants.

Malheureusement, cette famille émigre au Canada et se voit contrainte de passer en 1993 le relais à une amie, elle aussi assistante sociale. Le parrainage est donc transféré dans cette nouvelle famille après 8 mois vécus sans problème, avec l'accompagnement attentif de l'association qui reçoit Anna chaque fois que nécessaire.

Mais en juin 1996, la marraine décide de mettre fin à son parrainage. Elle vit mal cette situation en raison de son statut de professionnelle ASE confrontée à des paradoxes qui, à son avis compromettent l'avenir d'Anna : Elle écrit à l'association

*« Quand nous avons accueilli Anna, nous avions le désir de lui trouver un lieu 'où se poser', une famille pour l'entourer, et ainsi de donner du temps à ses parents pour régler leur conflit autour de leur fille. Souhaitant que le père demeure le partenaire essentiel de cet accueil, nous n'avons jamais souhaité être investis de l'autorité parentale. Trois ans plus tard, où en sommes nous ?*

*Anna qui s'est stabilisée, montre une grande force de caractère et de la maturité. Mais son statut l'incite à une certaine retenue vis à vis des adultes. Elle est en revanche, à l'aise dans le contact avec les jeunes de son âge. Elle a repris contact avec ses anciennes amies qui l'invitent de temps en temps*

*Anna a retrouvé sa place dans le réseau familial élargi qui l'accueille épisodiquement. Son père la voit régulièrement un jour par mois et au moment des vacances, mais ne passe ni week-end ni vacances en sa compagnie.*

*Anna et son frère ne se sont vus ou contactés que trois fois et elle n'a plus de contact avec sa mère.*

*Aussi l'accueil d'Anna tel qu'il est vécu par nous, ne semble pas faire progresser la situation. Elle semble condamnée à l'internat, faute de pouvoir espérer un retour dans sa famille.*

*Maintenir dans ces conditions un parrainage de week-ends et congés, c'est prolonger le statut quo et encourager le père à ne pas assumer ses responsabilités, alors qu'il en a les moyens intellectuels et financiers, et pérenniser ainsi la rupture des liens entre Anna et son frère.*



Confrontés à cette 3<sup>ème</sup> rupture subie par Anna, nous estimons de notre devoir de rechercher, à défaut de sa propre famille qui effectivement la rejette, un accueil familial à plein temps dans une famille qui saura relever le défi. Nos recherches se tournent alors vers le réseau des foyers adoptifs que nous avons constitué lors de notre action au sein de EFA, pour l'adoption des enfants pupilles en situation d'impasse. Nous estimons qu'il faut permettre à Anna de vivre à plein temps dans un cadre familial chaleureux. Nous parlons d'Anna à un couple candidat à l'adoption d'enfant à particularités et leur proposons de l'accueillir en vacances d'été afin de pouvoir la connaître et si possible la parrainer après avoir mûri leur décision.

A la fin des vacances ils se sont engagés dans le cadre d'une convention de parrainage à temps plein, dans laquelle le père s'engage à participer aux frais d'entretien de sa fille, (Assurances, vêture, fournitures scolaires, sports et loisirs, etc.).

Ce parrainage s'est déroulé dans des conditions favorables à son épanouissement. En 1997, elle se montre sensible aux marques d'affection, a toujours besoin d'être rassurée, et se cherche encore. Bien acceptée dans cette famille, elle a progressé sur tous les plans et s'est orientée en 2000 vers des études sanitaires et sociales. De plus elle a gardé le contact avec ceux qui l'avaient accueillie auparavant, y compris par un séjour au Canada à l'invitation de ses premiers parrains.

Ces trois témoignages révèlent les difficultés à concevoir les positionnements originaux des parrains, mal reconnus par les intervenants médico-sociaux parfois, ils peinent à cerner leur rôle et leur utilité pour l'enfant. Or celui ci ne peut se situer en dehors de ces interactions sous peine de faire de l'enfant l'enjeu d'un conflit.

Le parrain constate ainsi les ambivalences de sa position :

- construire sa relation à l'enfant, en tenant compte de l'ensemble des relations passées et présentes qui interfèrent dans la vie de l'enfant,
- négocier ses projets avec la réalité de ces vécus, tout en restant un lieu « neutre » qui permet une respiration.

Mais le maître mot du parrainage est « tenir le lien dans la durée ».

Les positionnements des parrains varient en fonction des événements, de l'âge de l'enfant, des intervenants, mais ce qui apparaît tout au long de ces histoires, c'est l'importance de pouvoir s'inscrire dans la durée. C'est un des principes fondamentaux de la charte du parrainage.

### **Tenir le lien**

Cerner avec l'ensemble des intéressés les principales actions et relations lors du démarrage du parrainage, les concrétiser par la signature d'une convention de parrainage, a pour but de reconnaître la place et les responsabilités de chacun des acteurs en vue d'établir entre eux, une relation de confiance.

Les évolutions prévisibles et imprévisibles obligent en effet que les acteurs acceptent de dialoguer, de comprendre le point de vue de l'autre, de respecter les décisions prises pour l'enfant, afin avant tout de préserver ce lien bénéfique pour l'enfant.

Reprenant les apports de la psychologie et des sciences sociales dans nos sociétés occidentales, le parrainage tend vers l'établissement d'un lien durable, qui participe de la construction progressive d'une identité personnelle. Mais la relation de parrainage fait également le pari d'ouvrir cette construction identitaire à d'autres membres extérieurs, non affiliés au cercle familial, dans un processus habituel de socialisation.

A la lecture des divers témoignages, il est intéressant de constater combien les parrains, mais aussi les enfants, vont mettre en œuvre différentes stratégies pour faire perdurer le lien, comme pour en tester la solidité.

### **Anne-Line**

« Le parrainage de Anne-Line remonte aux débuts de l'association en 1980. Il répondait à cette situation d'urgence due à l'afflux massif de réfugiés asiatiques. Ceux-ci arrivaient en désordre, et les familles étaient parfois éclatées sans nouvelles les uns des autres. Se sont instaurés alors, quatre parrainages à plein temps de durée indéterminée, car les conditions de retour dans la famille n'étaient pas réunies. Il a été à cet effet, organisé deux tutelles et une délégation d'autorité parentale qui ont duré jusqu'à la majorité des enfants, à la satisfaction de tous.

En ce qui concerne Anne-Line nous nous sommes trouvés confrontés à une situation familiale très confuse:

Mr L. vietnamien et concubin de la maman de Anne-Line, sont alors réfugiés et hébergés séparément dans des centres d'accueil. Ils viennent de se retrouver après des années de séparation, chacun croyant l'autre disparu. Madame T était venue du Vietnam avec sa fille de 5 ans, née de ce Mr L.

Lorsqu'elle avait accouché de Anne-Line en 1979, elle vivait avec Mr G. qui disparaît aussitôt après cette naissance sans reconnaître l'enfant. Mme T reste néanmoins en relation avec les parents de Mr G. Malade et dépressive, elle demande à notre association de faire parrainer sa fille, âgée d'un an. C'est alors une enfant chétive et anémiée.

Elle est proposée en parrainage à plein temps pour 6 mois avec convention de gré à gré, à Mme V.

Dans les mois qui suivent, Mme T attend un autre enfant de Mr L. A leur demande, le parrainage de Anne-Line est prorogé pour une durée indéterminée. Nous leur proposons en vain de faire régulariser cet accueil par une mesure judiciaire, mais la mère s'y oppose en accord avec la marraine. Mme V. accepte les contraintes de ce parrainage et sa non régularisation de façon à ce que Mme T. continue à percevoir les prestations de la CAF. L'association ne peut que prendre acte de cette situation.

Plusieurs naissances vont se succéder, puis la mère disparaît plusieurs années sans donner de nouvelles. Quant elle réapparaît, elle demande à récupérer sa fille âgée d'environ cinq ans. Anne-Line retourne chez sa mère mais fait de nombreuses allées et venues entre le domicile de sa mère et celui de la marraine, au gré des circonstances (maladie de la mère, déménagements successifs). Des frères et soeurs sont nés entre temps et c'est pour Anne-Line une période de grande instabilité qui la perturbe. Elle est, par exemple, la seule à être blonde au milieu d'enfants asiatiques. A cause de ses traits physiques elle se sent rejetée. Quelques années plus tard, dans l'intérêt de l'enfant, c'est sa mère qui décide que Anne-Line soit reprise à plein temps chez la marraine, afin de lui permettre de mener une vie plus stable et de mieux veiller sur sa scolarité devenue chaotique.

Donnons lui la parole :

*Après ma naissance, malade et dans l'incapacité de s'occuper de moi, ma mère prit contact avec l'association « Un Enfant Une Famille » qui me proposa une marraine. Elle m'accueillit à plein temps à l'âge de un an. Durant près de cinq années, ma mère ne donna aucun signe de vie jusqu'au jour où elle me reprit. Mais je retournais chez ma marraine, le week-end et durant les vacances. A l'âge de 9 ans, ma mère, souffrante et ayant d'autres enfants à charge, lui demanda de me reprendre en semaine et de me*

*ramener chez elle tous les week-ends et une partie des congés scolaires. Mais en présence de nouveaux frères et sœurs, j'avais plus de mal à m'intégrer et à me faire aimer.*

*Lorsque j'allais chez ma mère, le contact était dur. J'aimais bien parler le Vietnamien mais je n'étais pas heureuse. J'étais différente d'eux, blonde aux yeux bleus et fragile. Ma mère n'avait que violence envers moi, pas d'amour, pas de sourire, mais que des bleus et moqueries.*

*Au moment de mes 14 ans, elle m'emmena un week-end chez mes grands parents paternels pour y rencontrer mon père. Celui-ci m'avait rejetée jusqu'à cet été.*

*Cela fait quatre ans que je n'ai pas revue ma mère. Je sais seulement qu'elle va habiter une nouvelle maison, qu'elle est toujours diabétique et malade du cœur. Elle ne veut plus me voir et me dit que je ne suis plus sa fille.*

*Je revois maintenant mon père de temps en temps mais sa femme ne m'apprécie guère, on se voit peu et son travail lui prend beaucoup de temps. Il est chauffeur routier, toujours sur la route, sur des trajets interminables. Il a maintenant quatre enfants dont l'un me ressemble.*

*Je travaille depuis peu comme caissière dans un super marché après avoir occupé d'autres emplois auparavant.*

*Je voudrais aussi dire que l'association Un Enfant Une Famille est exceptionnelle. Elle est le lien entre ma mère et ma marraine dont je suis fière. Car grâce à elle, je ne suis plus fragile, triste et sans joie, mais je suis devenue une belle jeune fille. Professeur de piano, elle m'a appris la musique. Elle m'a aussi donné de l'amour, de la tendresse et une bonne éducation. Ma vie n'aurait pas été ainsi, sans l'association, et ma marraine qui me montre que je suis quelqu'un, que je peux vivre sans crainte et que la vie continue.*

Il faut préciser le rôle tenu ici par l'association. S'agissant d'un accueil de gré à gré entre la mère et la marraine l'association ne peut que conseiller les parties en présence, dans la mesure où celles-ci veulent bien l'informer et la consulter. Elle n'a aucun pouvoir et ne peut que s'évertuer à maintenir le lien avec la famille parrainante, ce que nous avons toujours fait.

Nous sommes restés en contact avec Anne-Line qui a aujourd'hui 22 ans et qui avait sollicité elle-même notre médiation dans la phase délicate qu'elle a vécue avec sa mère. Malgré les problèmes rencontrés, ce parrainage présente des aspects très positifs : cette jeune fille sensible, au tempérament d'artiste, ressent ses difficultés avec une grande acuité. Les problèmes rencontrés semblent résulter en partie de la confrontation de deux cultures très différentes et d'une quête identitaire exacerbée par rapport à la situation de sa propre famille. Par exemple c'est sa tentative pour retrouver son père qui a provoqué cette réaction de rejet de sa mère. Il nous est apparu important que des adultes, en qui elle avait confiance, puissent d'un commun accord l'accompagner et la soutenir. »

## **Sebastien**

« Sébastien est né en 1975. Il est le plus jeune d'une famille de 6 enfants, connue depuis longtemps des services de l'ASE.

Quand il a 4 ans, sa maman meurt accidentellement, et son père étant dans l'incapacité de l'élever, il est placé séparément de son frère et de ses quatre soeurs par l'Aide Sociale à l'Enfance, sur ordonnance du Juge des Enfants. Il est confié à une assistante familiale



Achetez ce livre et aidez ainsi l'association Un enfant une famille en envoyant un chèque de 15 euros, frais d'envoi inclus, à :

**Un enfant une famille**  
110 rue de Fleury  
92140 Clamart

Mail : [unenfantunefamille@free.fr](mailto:unenfantunefamille@free.fr)

serveur. Il termine cependant l'année scolaire en Lozère, puis, avec l'accord du Juge des Enfants, nous l'accueillerons pour les vacances.

En septembre 91, il repart contraint et forcé en Lozère et fugue à nouveau pour revenir chez nous. En l'absence de l'éducateur, nous informons l'ASE. Malgré nos efforts pour convaincre Sébastien de repartir, la situation reste bloquée. Entre temps, nous proposons de l'inscrire près de chez nous, dans une structure adaptée à son cas, et conduisant au C.A.P de serveur. Mais, en octobre, l'ASE le confie d'autorité à une famille d'accueil du Val d'Oise, et nous ordonne d'éviter tout contact avec Sébastien (y compris par lettre ou téléphone)

Début 1992, Nous intervenons avec l'association *Un Enfant, Une Famille*, auprès du Juge des Enfants, pour qu'il nous accorde un droit d'hébergement. Ce droit d'hébergement notifié par le juge, ne sera pas respecté, et l'ASE n'accordera un droit visite que pour une seule semaine. Il fugue alors de sa famille d'accueil pour revenir chez nous !

Nous passons les fêtes de Noël ensemble mais il refuse de retourner dans sa famille d'accueil. Nous le reconduisons nous-mêmes à la demande de la gendarmerie. Il a malgré tout obtenu là-bas son Certificat de Formation Générale, en revenant de temps en temps chez nous.

Une 3<sup>ème</sup> éducatrice prend alors le relais pour suivre Sébastien jusqu'à sa majorité. Nous avons de bonnes relations avec elle. Il commence un apprentissage de serveur, mais il ne réussit pas à se stabiliser chez son employeur. Cette année là, nous percevons à nouveau l'indemnité entretien de l'A.S.E.

Le jour de ses 18 ans, Sébastien reçoit de l'ASE, une lettre péremptoire lui refusant la prise en charge de jeune majeur<sup>31</sup>, en raison de son comportement. Il en éprouve un certain plaisir, car il souhaitait depuis longtemps ne plus dépendre des services de l'ASE. Il se rattache à notre famille ce que nous souhaitions aussi de tout notre cœur.

En janvier 1998, après 14 ans de parrainage, nous l'avons adopté, à sa demande en adoption simple. Il n'a pas souhaité garder son nom de naissance, et porte désormais le notre. Il a rompu les liens avec sa famille quand il s'est aperçu que personne ne demandait plus de ses nouvelles, malgré ses relances.

Au plan professionnel, il a toujours des difficultés à rester chez un employeur.

Au retour du service militaire, il désire alors vivre en Charente Maritime, avec un camarade de régiment. Il y reste un an, puis revient à la maison.

Il obtient le B.A.F.A, ce qui lui permet de travailler plusieurs années auprès des enfants. Il découvre qu'il a un excellent contact avec eux. Puis il devient ambulancier dans une entreprise privée, et tient le coup, malgré les horaires difficiles et les permanences de garde. Il travaille aujourd'hui en milieu hospitalier, où il a été titularisé.

Il vit avec sa compagne depuis 6 ans, un petit garçon est né. C'est un enfant calme et épanoui. Nous le voyons souvent, car nous habitons tout près, et nous sommes très heureux de voir comment Sébastien a pu fonder une famille équilibrée.

---

<sup>31</sup> Cette prise en charge permet sous certaines conditions de prolonger le soutien financier et éducatif du jeune entre 18 et 21 ans.

## Laurent A

Laurent est placé au foyer de l'enfance de Villepinte (93) en décembre 1984, à l'âge de 10 ans. Son père, gravement malade décède en janvier 1985 Sa mère souffre de dépression. Il a une demi-soeur majeure et autonome qui ne peut s'impliquer dans cette situation.

En août 1985, il est accueilli à titre temporaire, par une famille d'accueil ASE chaleureuse, qui élève ses trois enfants de 3, 8, et 12 ans. La santé de la mère se dégradant, il devient nécessaire d'envisager un accueil à plus long terme. Le projet de placement institutionnel est contre indiqué en raison des handicaps que présente Laurent : bec de lièvre et surdité nécessitant une prothèse auditive. Il est alors décrit comme un enfant perturbé, parfois agressif, éprouvant un fort sentiment d'exclusion. Il a fait de fréquents séjours à l'hôpital, en chirurgie réparatrice mais il garde des séquelles avec des difficultés d'élocution.

Alors qu'il est admis en CM2 à l'âge de 12ans et il lui est proposé un parrainage de longue durée, à plein temps. Sa mère approuve tout à fait cette démarche. Hélas, elle décèdera peu après, en janvier 1987. Laurent qui devient alors orphelin n'est pas pour autant déclaré pupille de l'Etat, en raison d'attaches familiales, notamment avec sa demi-sœur. Il demeure donc sous statut de mineur placé sous contrôle du juge des enfants, ce qui lui interdit toute perspective d'adoption à court terme.

En juillet 1987, âgé de 13 ans, il est accueilli en parrainage à plein temps en Eure et Loire. C'est un couple de cultivateurs de la Beauce, sans enfant, âgés respectivement de 50 et 51 ans. Le parrain, est responsable syndical et adjoint au maire de sa commune. Il a beaucoup œuvré pour améliorer l'éducation de Laurent qui acceptait mal d'être stimulé ou contrôlé. Les rapports avec la marraine sont alors parfois conflictuels. Malgré de réelles capacités, son niveau scolaire reste médiocre et Laurent ne peut obtenir le BEP. A sa demande, à l'âge de 16 ans, il est admis à la Fondation d'Auteuil, dans un établissement d'Eure et Loire, afin d'y préparer un CAP de menuiserie. Il rate son CAP mais continue son apprentissage. La marraine, qui aurait aimé pouvoir parrainer plusieurs enfants, doit y renoncer car elle est atteinte d'une maladie dégénérative. Elle décèdera en juillet 1991. Laurent est âgé de 17 ans, il connaît cette famille depuis quatre ans.

Il est visité régulièrement par son éducatrice, qui proposera un projet d'adoption demeuré sans suite, en raison du comportement de Laurent, mal préparé à cette possibilité, et de la maladie de la marraine. Son projet professionnel pose aussi problème. Il ne veut plus continuer l'apprentissage et souhaite prendre tout de suite un emploi qui le rende autonome. Puis brusquement, il change d'avis, et veut réintégrer un lycée professionnel. Il retourne à la Fondation d'Auteuil en novembre 1992, âgé de 18 ans, pour une formation de charpentier couvreur avec perspective de CAP pour l'année suivante. Les relations ont souvent été difficiles, l'enfant en parrainage est confronté à cette image de l'enfant idéal dont rêvent les adultes ! Mais le parrain restera indépendamment des essais erreurs du filleul toujours présent, toujours disponible pour l'écouter et tenter de le comprendre. Il dit se rappeler encore des kilomètres avalés chaque week-end d'un bout à l'autre de la région parisienne, mais il fallait tenir bon. Pendant plusieurs mois il assurera ainsi les transports du domicile au centre de formation, parce que c'est à ses yeux une façon de montrer l'attention qu'il porte à ce jeune. Aujourd'hui Laurent et son parrain sont toujours en contact, ils habitent à proximité. Il fait totalement partie de la famille, avec sa femme et son fils de quelques mois. Jamais le parrain ne s'est laissé découragé par les difficultés rencontrées. Il a sans faille assuré le suivi matériel et affectif de cet enfant changeant, qui avait peut-être besoin de vérifier ses attachements. »

« L'importance pour le jeune enfant de développer un attachement sécurisant et stable, est devenu un principe d'intervention sociale incontournable »<sup>32</sup>.

Cette permanence du lien espérée dans la relation du parrainage, permet que s'élabore peu à peu une dimension affective. Cette dimension affective<sup>33</sup> ne peut être établie au départ de la relation. Elle apparaît plutôt comme la conséquence d'une relation d'intérêts réciproques qui perdurent. C'est au travers des petits gestes quotidiens, des preuves de ce souci constant de l'autre, de ce décentrement de soi, de ce don que perçoit l'enfant, que peut advenir une relation affective partagée. Au-delà d'un contrat, le parrainage se construit essentiellement dans des dimensions informelles.

Ces reconnaissances mutuelles (symboliques, imaginaires et affectives) participent à l'élaboration de la confiance en soi, du respect et de l'estime de soi et de l'autre. C'est par ces interactions que le parrainage peut participer à la transformation de l'enfant comme de l'adulte.

Alors, si la relation réciproque entre la famille parrainante et l'enfant s'est construite un jour, si elle évolue au fil du temps, des événements, si elle peut parfois être intense et parfois plus distante, se termine-t-elle ?

Passage à revoir, mal expliqué

La fin d'un parrainage, décidée d'un commun accord entre l'enfant, les familles et l'association, peut se justifier par l'âge de l'enfant, un important changement de situation, ou un contrat mal engagé. L'enquête effectuée par l'association en 1992 montrait que seulement 20% des parrainages étaient terminés alors que 80% étaient toujours en cours. Si la durée moyenne d'un parrainage est évaluée à presque 3 ans, le plus souvent, des contacts subsistent.

(Préciser ce point par d'autres données plus significatives qu'une simple moyenne)

La fin « objective » d'une convention entre les parties peut-elle effacer dans nos mémoires la relation vécue ?

Si l'enfant peut désirer rompre à un moment de son histoire un lien qui marque une période particulièrement difficile de sa vie, s'il peut faire l'impasse d'une dette essentiellement affective qu'il n'assumerait pas, cette expérience restera, bonne ou mauvaise, dans la construction continue de sa vie relationnelle.

Et pour le parrain ? La relation engagée volontairement et de façon réfléchie, ce souci de l'autre, cet intérêt porté au moins pour un temps défini, apparaît comme un engagement plus profond, qui s'inscrit toujours dans la durée. D'ailleurs beaucoup de parrains sont venus parler de ces parrainages aux contrats officiels depuis longtemps terminés. Cette durée, dite indéterminée, car nul ne peut l'estimer à l'avance, peut dans sa dimension morale ou affective se trouver prolongée « à tout jamais ».

Et lorsque le filleul, devenu adulte revient, le plus souvent, la porte s'ouvre à nouveau, l'intérêt ressurgit, ce lien de parrainage se réactive et se prolonge, bien au delà au-delà de l'enfance.

Cette rencontre nouvelle, après un temps passé séparément, apparaît souvent comme un désir de savoir, de voir, d'évaluer l'impact des expériences vécues en commun. L'intérêt

---

<sup>32</sup> Montambault et Paquette, « Assurer des liens affectifs et stables aux enfants par l'élaboration d'un projet de vie permanent » in *Parenté et famille d'accueil*, revue Dialogue n°167. 2004.

<sup>33</sup> Définition en psychologie, « Qui concerne les états de plaisir ou de douleur, de quelque ordre et de quelque intensité qu'ils soient, physique comme moral, sensations comme sentiments, émotions et passions » (Fouquet-St-Jean 1962).

renaît, différemment, mais assez souvent pour laisser penser qu'une relation de parrainage, lorsqu'elle a pu s'installer dans l'histoire intime de chacun, comme beaucoup de relations affectives, ne se conclut pas si facilement.

## **Des liens qui perdurent**

### **Boualem**

Boualem est un enfant venu d'ailleurs pour se faire soigner en France.

Claude C est célibataire, elle occupe un emploi d'Assistante de et demeure en région parisienne. Née en 1935, fille unique de parents âgés, elle est partie à Londres vivre quelques années dans un établissement pour enfants, manifestant déjà son désir d'aider des enfants. En 1969, après le décès de son père, elle est revenue vivre avec sa mère. Un peu plus tard, elle fait une demande d'adoption qui sera refusée en raison de son âge et de son célibat. Elle se tourne alors vers un parrainage de week-end pouvant évoluer vers le plein temps.

Elle exprime à l'association par un courrier de 1987, son souhait de donner à un enfant tout l'amour possible, de l'accueillir et de l'écouter quoiqu'il arrive, de lui assurer une présence constante et une aide matérielle dans la mesure de ses moyens. Elle accueille en parrainage, fin décembre 1990, le jeune Boualem âgé de 14 ans.

L'association avait rencontré en juin 90, Boualem et son père, envoyés par le centre de pédiatrie de Bullion (78). Ce père venait solliciter l'aide de l'association pour son fils souffrant d'un diabète sévère et venu se faire soigner en France. La mère était restée au pays avec ses 5 fils et une fille. L'enfant bénéficie d'un enseignement adapté en raison de son retard scolaire.

Sept années plus tard, Boualem a maintenant 21 ans, la marraine écrit à l'association de parrainage:

« J'ai connu Boualem il y a 7 ans. On m'a confié un garçon maghrébin, alors que je suis une femme célibataire. Cela a du lui paraître étonnant, car dans sa culture, c'est l'homme qui compte. Il parle peu de sa mère qui vit en Algérie mais par contre son père est omniprésent, bien que cela commence à s'estomper.

Auparavant, Boualem avait déjà été accueilli trois mois par un couple connu du père et ça n'avait pas marché. Quand il est venu à la maison, pour Noël 1990, il a été très surpris par l'environnement et le confort. Il m'a dit plus tard: "J'ai cru que j'arrivais à Dallas !". Pourtant je ne l'ai jamais trop gâté, mais il rencontrait son père dans un foyer de travailleurs où les enfants n'étaient pas admis, il n'y avait pas de place. Il venait chez moi tous les week-ends. J'ai veillé à ce qu'il passe quelques week-ends avec son père pour ne pas couper les liens. Ils étaient très attachés l'un à l'autre même si parfois il y avait du tirage.

C'était un enfant malade, diabétique, suivi à l'hôpital Necker. Il a eu aussi besoin d'une orthophoniste, mais quand il a senti que celle ci s'approchait du rôle de psychologue, il n'a plus voulu la voir. Il avait un blocage sur le plan de la lecture et de l'écriture, il a donc très vite arrêté ses classes. Il a un CAP d'ouvrier métallier qui ne l'a conduit à aucun travail concret. Il a travaillé chez un maghrébin, connu du père, qui l'a exploité, puis il a fait de petits boulots. Actuellement il lave des voitures dans un parking de Paris. Il vit dans le studio de son père qui est reparti en Algérie mais il revient me visiter de temps à autre.

Du fait de sa maladie, Boualem est dépressif, avec des périodes suicidaires. Il est assez amer, il aurait eu certainement besoin d'un psychologue. Psychologiquement c'est moi qui m'en occupe et parfois c'est lourd. Pourtant, s'il y a une réussite, c'est sur le plan



affectif, car nous sommes très liés, nous nous aimons beaucoup. D'ailleurs Boualem, bien qu'il ait passé ses 21 ans, et que le parrainage soit officiellement terminé, m'occupe encore beaucoup. On se téléphone très souvent, parfois tous les jours quand ça ne va pas.

Aujourd'hui, bien qu'à la retraite mais je reste très occupée. Je fais du soutien scolaire et je tiens des permanences au secours catholique où j'ai créé un service accueil petit déjeuner.

Boualem fut mon cadeau de Noël 1990. Il s'est marié en 2006. Il pense aller s'installer en Algérie pour y monter une petite entreprise, car son avenir en France n'a rien de motivant.

J'ai moi-même rencontré sa maman et sa famille en Algérie, ils m'ont tout de suite adoptée.

Merci de m'avoir permis de construire une relation si enrichissante et remplie d'amour. »

## Quand le parrainage questionne.

Ces courts récits de vies qui se sont accumulés en 30 ans de responsabilités associatives nous interpellent sur nos vies personnelles et familiales bien sûr, mais aussi sur les pratiques sociales de nos sociétés, dites modernes.

Aussi dans cette troisième partie, nous tenterons de montrer comment le parrainage questionne l'idée d'éducation familiale traditionnelle et accompagne son évolution. Au travers de ces témoignages il nous est apparu ainsi nécessaire de mieux cerner les différences entre les familles parrainantes et les familles d'accueil (aujourd'hui appelées assistantes familiales).

Puis, au regard des pratiques de l'association, nous nous arrêterons sur la continuité qui se construit parfois entre parrainage et adoption.

Au terme des différents questionnements que portent ces récits de vie, nous essaierons d'approcher les évolutions perceptibles aujourd'hui, de nos conceptions de l'éducation familiale et pourquoi d'après nous, le parrainage y tient une place importante.

### Le parrainage face à l'évolution de la structure familiale

La structure familiale a longtemps représenté la base solide sur laquelle se construisait le pouvoir de l'état. Sa cohérence et sa force était assurée par l'autorité du chef de famille, femme et enfants lui devant obéissance. Mais ce modèle hiérarchisé s'est trouvé peu à peu fragilisé par les guerres, les mouvements économiques, et les innovations techniques et sociales. Les lois ont reconnu ces avancées et après une autonomie longuement négociée de la femme (fin de la puissance maritale), c'est la puissance paternelle qui se trouve remplacée par l'autorité parentale conjointe.

Parallèlement la structure familiale par l'accélération de l'émigration urbaine s'est trouvée réduite, (limitée au père, mère et enfants) pour prendre ensuite de plus en plus fréquemment la forme d'une famille dite « monoparentale ».

Mais il nous faut bien remarquer que les mesures sociales de soins et d'accompagnements mises en place par l'Etat pour pallier les « déficiences » de quelques unes de ces familles font appel, en règle générale, au modèle de la famille traditionnelle. Il a été longtemps de bon ton que les familles adoptantes ou les familles d'accueil soient conformes au « triangle traditionnel » (père, mère et enfants).

L'éducation familiale ne se concevait plus facilement comme « bonne » dans ce cadre où chacun était sensé assumer un rôle défini (généralement, le père représentait la règle et la loi, le savoir extérieur alors que la mère était le signe de l'intérieur, du sensible, de la mémoire et de la transmission, les enfants garçon ou fille n'avaient évidemment pas la même éducation !)

En était-il de même pour les familles parrainantes ?

Toujours est-il que des célibataires se sont peu à peu présentés comme candidates à l'adoption et au parrainage. Après quelques hésitations, certains et certaines ont été acceptées. Laissons la parole à Marie Thérèse H. l'une des premières à avoir osé bousculer les représentations.

« Ma demande de parrainer un enfant m'est apparue naturelle; à 40 ans, avec une situation professionnelle stable, une visualisation forte de ce que je pouvais apporter aux enfants (j'avais l'expérience de mes neveux et nièces). Mais mon rôle de marraine, très sublimée par rapport à mon rôle de tante , ne

s'est pas révélé aussi naturel que cela pour les autres et notamment ceux qui avaient l'expérience du parrainage et qui pouvaient de ce fait légitimement s'interroger. Nous sommes à la fin des années 1980 et encore un peu dans le schéma : « des enfants nés lors des relations du mariage, avec une référence à un père et à une mère pour élever l'enfant ».

L'association *Un enfant Une famille*, à l'initialisation de ma démarche m'indique qu'elle privilégie le parrainage par des couples et que ma candidature de célibataire ne va pas de soi. Cette première réponse négative je l'ai reçue, il faut bien le dire, comme une agression vis à vis de mon désir d'accompagner un enfant. Il est difficile de comprendre pourquoi au regard de l'ensemble des besoins d'un enfant on peut faire une telle sélection.

Vous reviennent alors quelques propos entendus ici ou là sur l'éducation des enfants : que vous n'avez aucune expérience, que tout est joué à 5 ans! Alors, quel espoir pouvez vous mettre dans ce parrainage ? Mais curieusement, bien déterminée sur mon but, vous renforcez vos convictions, vous débusquez tous les articles sur l'éducation des enfants et vous concluez qu'il faut y aller !

Ceci bien sûr, ne vous empêche pas de continuer à vous poser des questions comme par exemple, cette référence masculine nécessaire à l'équilibre de l'enfant ; Vous pensez à vos proches masculins, votre père par exemple. Mais c'est en premier lieu votre affaire, votre décision est prise librement et vous devrez en assumer toutes les conséquences.

Le deuxième regard d'Un enfant, une famille est plus ouvert, c'est celui de Janine Rebelo, qui va au travers de la liste des demandes de parrainage, imaginer le sort de la cadette d'une fratrie de 3 enfants, pour laquelle l'ASE souhaite estomper la prédominance de la sœur aînée en recherchant un parrainage.

L'ASE elle aussi doute, à cette époque et le recours aux familles d'accueil est présenté comme la vraie solution, aussi les éducateurs sont partagés. (Sans doute aussi; parce que la relation employé / employeur de l'assistante maternelle est plus facile à gérer que la relation de parrainage. Les marraines avec leur trop plein d'initiative, pourraient ne pas en référer aux éducateurs.)

Pourtant le cap est passé. Tous les feux sont au vert et j'ai pu devenir la marraine de cette enfant. Le parrainage s'est même depuis plusieurs années transformé en adoption.

Il est vrai, que le lien filleule / marraine est renforcé, mais au sein d'une autre famille monoparentale est ce différent ?

Il est vrai également que votre relation avec l'enfant est à construire à partir de rien, alors vous voulez aller trop vite, comme pour tout combler, tout rattraper. Avant de vous rendre compte que l'enfant a eu, lui aussi, une vie auparavant, laquelle laisse des marques, pas toujours lisibles. Cette découverte progressive, ces tâtonnements sont-ils si différents au sein d'un couple de parrains ?

Il est vrai également que si vous avez permis à l'enfant de grandir, cette expérience vous a vous-même fait grandir. Ses questions, ses positions pertinentes remettent en cause vos positions. Vous devez rester vous même, tout en veillant à comprendre l'enfant.

Peut être ceci est-il plus facile pour une célibataire pour que pour un couple ? Faut il aussi avoir de la ténacité pour deux ? De la disponibilité certainement ! Alors, faut il déterminer des critères de sélection des candidats au parrainage, différents pour un célibataire et pour un couple ? Cela serait-il oublier que le parrainage est avant tout une relation qui se construit et qui, comme au sein d'une famille, peut comporter des passages difficiles. Veiller à un espace de parole pour l'ensemble des parrainages apparaît plus pertinent.

Au travers de ces témoignages il est intéressant de relever les comportements que sont amenés peu à peu à « inventer » ces célibataires. Lors de la prise de conscience qu'il leur faut innover par rapport aux positionnements traditionnels, qu'ils reproduisent presque involontairement, ou qui sont attendus d'eux par l'entourage.

Ainsi, certains parrains célibataires vont être amenés à s'appuyer sur un réseau relationnel dense. C'est assez étonnant la façon dont ils décrivent les vacances, on y côtoie nombre de couples avec enfants, de neveux, de nièces...Ils n'hésitent pas à aller à la recherche d'informations, auprès de collègues de travail, d'amis...On peut penser que le célibataire met à profit ce nouveau statut que lui confère la présence d'un enfant, pour privilégier ou renforcer des contacts qui le rassurent.

Parallèlement il reconnaît ceux qui l'entourent, dans leurs compétences ou leurs expériences. La recherche d'informations et de réassurance sur l'éducation et le comportement d'un enfant, renforce alors les liens entre adultes, intégrant le célibataire dans des questionnements éducatifs dont il est trop souvent tenu à l'écart.

« Si j'avais vraiment réfléchi, je n'aurais pas accepté ce parrainage, car tout devait l'amener à échouer : Une femme célibataire face à un garçon en pleine crise d'adolescence et venant d'un pays où les femmes ont peu de place. »

Témoignage déjà utilisé ailleurs (S.C.)

« Arrivés chez moi, ils visitèrent l'appartement. Ils étaient inquiets et tendus. Le soir, il y avait un grand feu d'artifice, pour fêter la révolution de 1789. J'avais prévu d'y emmener les enfants, mais toujours avec des amis, car je ne connaissais pas leur réaction. Baran avait peur et voulait se sauver dans la forêt et il fallait bien une main d'homme pour le tenir et aussi le rassurer en le prenant sur les épaules. Suzanne, elle, était émerveillée. »

« Notre adaptation a été difficile, d'abord parce que je n'ai pas tout de suite compris ce dont il avait besoin. J'ai essayé d'être pour lui un « substitut de mère » Or, une mère, même si elle n'était pas là, il en avait une ! Ce dont il avait besoin, c'est d'un père !

J'ai donc été amenée à opérer une reconversion en étant beaucoup plus rigoureuse, en essayant d'être une référence à la fois intellectuelle, morale et surtout un soutien, en toutes circonstances. »

« A Carnac, aux vacances il y a toujours du monde à la maison. Des amis à moi, ma sœur et aussi des enfants de passage. Tout ce petit monde s'est toujours bien entendu. Une année nous avons accueilli pendant un mois une autre petite fille. »

« Le parrainage m'a apporté une grande ouverture sur l'extérieur, un échange d'expériences avec les parents collègues de bureau ayant des enfants. Les problèmes rencontrés sont de même nature mais peut-être plus complexes à régler dans le contexte du parrainage. Le bon déroulement du parrainage implique plus d'énergie que pour des projets personnels. La joie, la peine, la peur au ventre sont sans doute identiques à ce qu'éprouvent les parents. »

La présence d'hommes célibataires dans le parrainage n'est pas encore fréquente, mais l'un d'eux nous parle de son plaisir d'aller chercher les deux garçons qu'il parraine à la sortie de l'école, et de pouvoir, rencontrer les enseignants, d'amener les enfants à découvrir les joies de la campagne et de la randonnée. Il est plus difficile, nous dit-il, d'admettre qu'on pourrait leur apparaître comme un modèle d'identification possible ...

L'éducation, conçue au sein d'un réseau relationnel n'apparaît plus alors comme une relation enfermée entre un maître et un élève, un adulte et un enfant, ce qui pourrait apparaître comme néfaste. (Ces relations duales, au risque de devenir fusionnelles tendent à exclure la famille et l'histoire de l'enfant.) Penser les relations de parrainage comme une responsabilité qui peut s'élaborer avec d'autres, parents, travailleurs sociaux, amis... permet à notre avis, de faire évoluer une certaine idée de l'éducation familiale.

L'enfant, lui-même n'est plus défini par sa place, enfermé au sein de la cellule familiale mais comme celui qu'il faut accompagner vers un groupe de plus en plus ouvert qui se soucie de lui et cherche à le rendre plus autonome.

L'autre questionnement que nous apportent ces témoignages se rapporte aux positionnements respectifs de la famille d'accueil et de la famille parrainante.

## **Parrainage et Placement familial**

De même, dès les premiers parrainages, Antoine et Janine innovent en répondant aux demandes de placements à temps plein, alors que traditionnellement le parrainage était plutôt envisagé comme un accueil de week-ends et de vacances scolaires. Bien sûr leurs expériences antérieures, et en particulier les accueils en famille des enfants cambodgiens, les encouragent dans ce sens. Néanmoins ce positionnement ne sera pas toujours accepté par les services administratifs et dans certains départements la famille parrainante devra accepter de devenir famille d'accueil pour obtenir la garde permanente de l'enfant<sup>34</sup> :

« A 16 ans, (alors que Thi Den est accueillie régulièrement en week-end et pendant les vacances scolaires depuis l'âge de 14 ans et qu'à la demande des parrains elle a été scolarisée près de leur domicile), notre filleule veut quitter son foyer pour venir vivre à temps plein dans notre famille. Une réunion de synthèse est organisée avec les référents du services de l'aide sociale à l'enfance, les parrains et l'adolescente. L'inspectrice accède au désir de l'enfant à condition que la marraine sollicite un agrément d'assistante maternelle. M et Mme B qui ont respectivement 63 et 57 ans, se soumettent à cette exigence et obtiennent leur agrément. Thi Den a alors 17 ans et demi ! »

---

<sup>34</sup> « A moins d'obtenir du Juge de enfants un placement au titre de tiers digne de confiance. Ce que nous avons proposé dans bien des cas »

En cette année 1995, l'agrément est pour le service une façon de pouvoir assurer le contrôle du placement alors que l'enfant est toujours sous Tutelle de l'état. Le contrat de placement et le statut de salariée permettant ce contrôle régulier au domicile de la famille accueillante. Néanmoins il nous apparaît important de clairement différencier les positionnements respectifs des parrains et des familles d'accueil, aujourd'hui assistantes familiales.

Le premier constat est l'ignorance réciproque dans laquelle évoluent ces deux modes d'accueil d'enfants. Les assistantes familiales connaissent peu ou mal les parrainages, quant aux associations de parrainage, elles semblent même parfois portées à la suspicion vis à vis de certaines de ces professionnelles.

« Parfois, l'assistante maternelle<sup>35</sup> se pose en rivale et interfère pour faire casser le parrainage. Elles s'investissent alors d'un pouvoir sur l'enfant et relèvent systématiquement les points négatifs du parrainage »

« Le parrainage n'a pu se mettre en place parce que l'assistante familiale avait organisé les activités du samedi, au lieu de libérer l'enfant conformément aux instructions reçues ».

Quelque fois dans les premières situations connues de l'association, les assistantes maternelles sont perçues comme peu dynamisantes pour l'enfant, trop possessives aussi parfois. Ces attitudes tendent bien entendu à disparaître avec la qualification engagée dans cette profession<sup>36</sup>. Néanmoins il apparaît important de clarifier rapidement la différence des positions.

Il nous faut en préalable relever que les « nourrices » ont été de tous temps « utiles et méprisées » pas de reconnaissance pour ce *rôle naturel* de la femme « Ce métier ancestral n'est-il pas inné ? Faut-il donc apprendre ce qui relève de la pure fonction maternelle transposée aux enfants des autres ? » C'est après un bien long et difficile combat qu'elles ont enfin obtenu un statut, et très récemment des formations et un diplôme. Ces parrains bénévoles qui désirent s'occuper des enfants des autres, peuvent leur apparaître, si elles n'en connaissent pas le positionnement spécifique, comme la continuation de ces regards banalisant leur métier, même si, à notre avis, il n'en est rien.

Aujourd'hui, l'assistante familiale, demande un agrément qu'elle reçoit généralement du service de PMI départemental, après visite à son domicile par une assistante sociale ou une puéricultrice. Cet agrément vise à vérifier que la postulante « offre les conditions propres à assurer le développement physique, intellectuel et affectif de l'enfant ».

L'embauche par un placement familial (privé ou départemental) fera l'objet d'une seconde procédure. Un contrat de travail est signé et l'assistante maternelle est soumise aux règles de fonctionnement et à la hiérarchie de l'institution dont elle dépend.

Lorsqu'un enfant lui est confié, elle signe, et les membres de sa famille présents au foyer également, un contrat de placement où sont spécifiées les caractéristiques du placement. Elle est en général tenue d'assurer la vie quotidienne de l'enfant, y compris le suivi scolaire ou médical. Actuellement, les assistantes familiales sont de moins en moins en contact direct avec les familles, ceci dans le souci d'assurer à l'enfant un espace « neutre » par rapport à son histoire familiale. Elle reste en contact avec le travailleur social référent de l'enfant, elle participe aux réunions qui engagent l'avenir de cet enfant.

---

<sup>35</sup> Nous garderons l'appellation « famille d'accueil » ou « assistante maternelle » dans les témoignages en fonction de l'année du témoignage, ce n'est qu'à partir de 2005 qu'elles ont été appelées « Assistante familiale »

<sup>36</sup> Décret instituant une formation obligatoire de 240 heures auxquelles peuvent s'ajouter des formations continues en cours d'emploi. L'assistante familiale est aujourd'hui partie prenante de l'équipe des travailleurs sociaux qui suit l'enfant.

L'assistante familiale est donc une professionnelle salariée sous contrat alors que le parrain est un bénévole. Il n'y a pas pour le parrain de qualités professionnelles spécifiques attendues, ni de formation nécessaire.

L'assistante familiale accepte l'enfant que les services sociaux lui confient ; une étude préalable est faite par le service de placement pour vérifier l'adéquation des conditions d'accueil à la problématique du placement. L'assistante familiale signe le contrat de placement avec un employeur qui demeure son principal interlocuteur.

Le parrain quant à lui, garde le choix complet de son parrainage. Rencontre préalable avec l'enfant, les parents ou leurs substituts. Temps de réflexion et rétractation possible. Le parrainage peut se faire à l'essai, selon un rythme négocié. Ses interlocuteurs sont multiples.

Dans les conditions idéales, les deux accueillent progressivement l'enfant !

Ce qui apparaît comme particulièrement important dans le parrainage, c'est ce contrat discuté et signé par l'ensemble des intéressés, et parfois l'enfant (qui n'est que rarement consulté lors de placements en familles d'accueil). Les parents, y sont considérés comme des acteurs responsables à part entière et non comme des parents à suivre ou à contrôler, quelque fois sanctionnés (à condition toutefois que le parrainage soit réellement de leur initiative).

Le parrainage n'est pas un contrat entre un salarié et un employeur pour assurer un service défini à l'enfant, mais la recherche d'un accord collectif, qui se conçoit sur un « pied d'égalité » et dont chacun pense qu'il va évoluer avec le temps. L'aspect évolutif, disons adaptatif, du contrat de parrainage est d'emblée inclus dans les premiers instants et laissé à la responsabilité de chacun.

Les missions de l'adulte sont également différentes, autant l'assistante familiale se voit contrainte d'assumer l'ensemble des tâches du quotidien de l'enfant et d'en référer régulièrement à son employeur, autant le parrain, surtout si l'accueil se limite aux week-ends et congés, peut librement choisir de s'investir dans tel ou tel domaine, là où les conflits seront moindres, là où il trouve un plaisir partagé. En parrainage à temps plein, s'il assure l'ensemble des tâches, comme le fait une assistante familiale, il se conçoit comme *le partenaire* des services administratifs qui suivent l'enfant, sans positionnement hiérarchique. La posture du parrain s'avère alors profondément différente de celle d'un placement familial.

Autre divergence, la durée : nous en avons déjà parlé longuement pour le parrainage. Un placement, qui se positionne comme une « substitution » temporaire des parents, a la plupart du temps, comme objectif de se terminer rapidement afin que l'enfant retrouve ses parents, afin de préserver le mieux possible les liens de parenté.

Par contre le parrainage se situe non pas dans un rôle substitutif temporaire mais dans une complémentarité du rôle parental. De plus, ayant une dimension volontairement négociable dès le départ, il peut évoluer et se transformer en accord avec les différentes parties. La souplesse qu'offre ainsi le parrainage lui, permet de s'adapter aux changements de situation, en privilégiant *l'ensemble* des relations construites par l'enfant.

Enfin la dimension affective : C'est parce qu'un placement a vocation à se terminer que l'attachement affectif à l'assistante familiale, (dans la crainte que l'enfant est à souffrir lors du retour au domicile des parents ou d'une autre orientation) est continuellement contrôlé et retravaillé. Ces placements n'ont pas, du moins au moment où ils sont effectués, vocation à durer, (même si, bien souvent, dans la réalité ils se prolongent !)

L'établissement du lien affectif dans le parrainage, est le résultat d'une relation réciproque, construite progressivement et dans la durée. L'affection mutuelle entre le parrain et le filleul, en particulier lorsqu'elle s'est développée sous le regard du parent, est un potentiel supplémentaire de développement identitaire et social et non l'exclusion d'une affection

parentale. A condition toutefois que le dialogue entre les parties ait été conservé, qu'il n'y ait pas jugement entre parrain et parent, ni tentative d'effacement de l'histoire de l'enfant...

Nous retrouvons là peut-être, ce qui rallie l'attitude des assistantes familiales et celle des parrains, la nécessité non pas d'effacer les moments difficiles vécus par l'enfant, ou de se substituer à ceux qui semblent pour de multiples raisons avoir « failli », mais d'être et de rester aux cotés de l'enfant, d'écouter ses mots et ses silences, de laisser venir les rêves et les cauchemars, et de lui permettre ainsi, doucement, l'appropriation de sa propre histoire, de grandir avec tout ce qui est sa vie.

Après un tel positionnement sur la complémentarité des actions éducatives, surgit un autre questionnement relatif à ces témoignages de l'association *Un enfant une famille* ; ce sont les rapports qu'entretiennent parfois le parrainage et l'adoption. Si dans un premier temps nous avons envisagé le parcours des parrains de l'adoption vers le parrainage il convient de nous arrêter sur les aspects particuliers de certains parrainages.

### **Du parrainage vers l'adoption.**

La relation entre parrainage et adoption apparaissant comme une thématique récurrente dans l'association *Un enfant une famille*, il est temps de préciser clairement que l'adoption n'est pas inscrite dans les objectifs de l'association.

Janine et Antoine affirment que pour eux, « il ne saurait y avoir de parrainage en vue d'adoption. Si l'on considère le parrainage comme un réel engagement vis à vis d'un enfant, il apparaît possible de rester en lien indépendamment du statut de l'enfant. La relation se construit, évolue dans le temps ; l'adoption est une éventualité parmi d'autres. C'est un choix de l'enfant et de la famille parrainante qui résulte d'un cheminement affectif, et selon le statut de l'enfant dont on ne peut présumer l'évolution à priori »

Sur près de 500 parrainages réalisés par *Un enfant une famille*, il est décompté 65 adoptions, en la forme simple pour la plupart. L'adoption, était l'aboutissement souhaitable pour nombre de situations où l'enfant se trouvait définitivement séparé de sa famille. Elle se réalise alors sur requête conjointe du filleul devenu majeur, et de la famille de parrainage. Mais nous connaissons aussi beaucoup de cas où, il n'a pas été établi de lien de filiation. Prenons connaissance de quelques témoignages spécifiques de ce thème.

### **Guillaume et Mickael**

« Quand nous avons commencé le parrainage, Guillaume avait 16 ans et Mikaël 11ans. Ils sont demi-frères par leur mère qui les a abandonnés quand Guillaume avait douze ans. C'est donc le père du plus jeune qui les élevait tous deux, il avait alors obtenu l'autorité parentale. Agé de 70 ans et se sentant malade, il avait demandé à Antoine et Janine, une famille de parrainage. On a toujours eu beaucoup de respect pour lui, d'avoir fait tout cela. En mai 1991 l'association nous a invités pour le rencontrer avec ses deux garçons et tout est parti de là...

Nous nous sommes immédiatement beaucoup plus, avec le père on se sentait entre amis, nous réveillonnions ensemble...Puis comme nous avons une maison dans le midi où nous allions fréquemment, il venait aussi, il aimait pêcher, ...mais il n'est hélas venu qu'une seule année, car un an après il était décédé...Lui, voulait qu'on adopte tout de suite les enfants, mais c'était impossible, la mère étant vivante. Les services de justice



l'auraient retrouvée. Elle était déchu de ses droits d'autorité parentale, mais conservait celui de s'opposer à l'adoption. Au début, nous accueillions l'aîné à plein temps à la maison et nous contribuions aux frais d'études et d'entretien du plus jeune que nous recevions aux week-ends et aux vacances. Au décès du père nous prenons les deux frères à notre domicile, le Juge par une ordonnance de placement, nous confie Michael au titre de tiers digne de confiance.

Mickaël, depuis l'âge de sept ou huit ans voulait être pâtissier. Son père nous l'avait dit et lui aussi. Dès qu'il a eu son brevet nous l'avons fait rentrer dans une école hôtelière. A l'école publique, il avait tout juste la moyenne, mais à l'école hôtelière il était toujours dans les premiers. Une fois diplômé, il a voulu partir à Londres. Mais il n'était pas majeur et nous avons préféré qu'il reste à Paris. Alors il a fait plusieurs CDD. Aussitôt majeur, nous lui avons payé le voyage à Londres, pour trois semaines, en lui demandant de nous téléphoner et de nous raconter ce qui se passe. Quelques jours après il était engagé au Hilton à Londres.

Quand ils ont été tous deux majeurs, avec leur plein accord, nous avons engagé une requête en vue d'adoption simple.

L'aîné Guillaume, a obtenu son diplôme d'ingénieur chimiste biologiste. Ce sont deux garçons super qui ont maintenant 27 et 22ans. Nous avons eu beaucoup de chance. »

## Ulrich

« Parents de deux garçons et d'une fille, nés en 1975, 1980, 1978, nous désirons depuis quelques années, offrir à un enfant déjà né, une place de quatrième. Après un contact infructueux avec l'ASE locale, nous nous installons en région parisienne où nous contactons l'association Un Enfant Une Famille.

Partis dans l'idée d'adopter, nous découvrons alors le parrainage, et nous en acceptons le principe en raison du profit que les enfants peuvent en tirer. Il nous est proposé un petit garçon de 20 mois dont la maman, célibataire africaine vivant à Paris est très malade.

Ulrich vient de passer 10 mois en pédiatrie, chez les prématurés, où il a lutté avec acharnement pour vivre. Il a connu la couveuse, l'alimentation par sonde, des complications intestinales et des opérations successives. Malgré le pronostic réservé des médecins, il a survécu.

Il est parti ensuite 10 mois en pouponnière dans l'attente d'une hypothétique guérison de la mère, atteinte d'un sida, révélé après l'accouchement. Ajoutons qu'en ce temps, il n'existait pas de traitement efficace contre cette terrible maladie

Sentant son état s'aggraver, elle demande pour son fils une famille amie qui puisse l'accueillir, l'amener régulièrement, et le lui rendre si elle guérit pour repartir avec lui en Afrique. Elle exprime l'intention de participer à ce parrainage en tant que mère responsable et de préparer l'accueil de son enfant dans la famille qui va l'accueillir, comme le veut la coutume de son pays.

Rendez est pris rapidement avec une responsable ASE accompagnant l'enfant, pour que nous rencontrions la maman à son domicile afin de faire sa connaissance et régler les préliminaires de l'accueil. Mais une aggravation subite de son état précipite les événements. Elle est hospitalisée en urgence, et décide, peu après avoir été rassurée sur l'avenir de son fils, de retourner mourir en son pays.

En raison du sida de la mère, et du risque de contamination, les médecins nous informent que l'enfant est indemne. Toutefois nous nous abstenons d'en faire état dans notre environnement, car les mentalités de l'époque n'étaient pas prêtes à

appréhender sereinement les problèmes liés à cette maladie. Nous ne voulions pas qu'il subisse des réactions de rejet.

Et nous rendons hommage au personnel de l'hôpital de Créteil et de la pouponnière pour leur générosité et leur altruisme à l'égard de cet enfant.

Nous accueillons Ulrich en mars 1987 à plein temps à l'âge de 21 mois. Dès son arrivée, il se montre gai, heureux de connaître nos enfants et notre entourage. Tout lui est découverte enthousiaste : se promener, monter en voiture, taper sur le piano, visiter les magasins.

Il découvre aussi son importance, lorsque les rires des enfants l'incitent à inventer de nouvelles pitreries, ou lorsque qu'il en est toujours un parmi nous pour lui lire une histoire ou une comptine dès qu'il le demande. Egaleme nt par le fait d'avoir sa chambre, ses jouets, de prendre ses repas avec nous. Les visites d'une auxiliaire et de la psychologue ont facilité la transition. Il dort 16 heures par jour, et retrouve son lit avec satisfaction. Il mange beaucoup et souvent, alors qu'il était sans appétit. Il aime venir sur nos genoux et plus encore dans nos bras. Il ne supporte pas d'être seul sauf dans son lit.

Huit mois plus tard, il sait maintenant s'occuper seul, rester de longs moments à écouter de la musique en dansant. Il s'intéresse à notre gros chien qu'il craignait un peu au départ, aime à lui distribuer de friandises autant que lui donner des ordres. Ne parlant pas à son arrivée, il a appris rapidement à parler. Il a de plus grossi de 4 Kg et grandi de 10 cm.

Devenu orphelin, il sera adopté par la suite.

## **Thi Den**

« Cette adolescente est née en 1978 au Vietnam. Passée par un camp de transit, elle arrive en France en 1991, chez sa tante sans domicile fixe. Elle sera prise en charge par l'ASE et placée en foyer. En mars 1992, l'assistante sociale de l'établissement nous demande de rechercher une famille de parrainage de week-end.

La famille des parrains est un couple sans enfant. Leur demande de parrainage date du 13 décembre 1989. Nous leur avons déjà présenté un jeune adolescent, essai demeuré sans suite. Nous leur proposons Den, pour l'accueillir les week-ends et vacances elle a 14 ans et vient d'obtenir la Tutelle d'Etat.

Den, admise en classe de d'intégration de 5ème/6ème à beaucoup de difficultés en français. Les parrains demandent à l'ASE d'inscrire DEN dans une école privée proche de leur domicile. Ils participeront au financement de l'école en complément de l'ASE. Den sera désormais accueillie tous les week-ends, les mercredis et congés scolaires. Les parrains réclament à l'ASE, une attestation de parrainage et son carnet de santé, sans résultat.

A 16 ans le 8 septembre 1994 Den écrira à l'association pour venir à plein temps dans la famille, car elle ne veut plus vivre en foyer. L'inspectrice ASE invite l'association à une réunion de synthèse, avec les parrains, l'assistante sociale du foyer, et Den. L'inspectrice accepte de la placer dans la famille à condition que la marraine sollicite un agrément d'assistante maternelle, car le service de l'ASE n'accepte pas de placement à temps plein<sup>37</sup> dans le cadre du parrainage.

---

<sup>37</sup> « Nous avons pourtant fait état de conventions de parrainage à plein temps existant dans d'autres départements, dont elle n'a pas voulu tenir compte à l'époque. Mais, quelques années plus tard, mutée en province, elle nous a contactés pour nous demander si nous connaissions une association de parrainage locale

A 18 ans elle souscrit un contrat de jeune majeure avec l'ASE, entre à 19 ans à l'école de couture de Poissy qu'elle quitte à 20 ans pour prendre un emploi en confection et vivre avec son ami vietnamien.

Elle est adoptée par les parrains en adoption simple sous leur nom et se marie le 12 juillet 2003 selon la coutume de son pays d'origine<sup>38</sup>. Elle exerce le métier de bijoutière à PARIS. Son mari est ingénieur. Le 25 janvier 2005 elle a donné naissance à une adorable petite fille.

Les parrainages ont permis ici d'élaborer une relation constructive pour l'enfant au delà des vicissitudes que la vie leur réservait.

L'adoption simple requiert dès l'âge de 13 ans, l'accord du filleul. Elle constitue une validation par la filiation, des liens réellement établis. Elle inclut l'histoire de l'enfant, les relations avec les parents, connues ou méconnues. Cette adoption peut-être envisagée comme la poursuite d'une histoire de vie, de rencontres et non comme la marque d'une rupture avec le temps « d'avant » comme le ferait l'adoption plénière, qui crée une naissance fictive au sein de la famille adoptive en occultant l'origine biologique. La confiance construite peu à peu, la reconnaissance que l'enfant éprouve certainement vis-à-vis de l'adulte protecteur, peut le mener à souhaiter l'établissement d'un lien de filiation. L'enfant pourra ainsi légitimement revendiquer son appartenance, sa place dans la famille qu'il s'est choisie.

A ce propos, il n'a pas toujours été de bon ton, même si les mentalités évoluent, de parler d'adoptions « manquées » : Du rejet effectif de l'enfant par les personnes qui l'avaient accueilli « en vue d'adoption » Pourtant, comme certains parents qui se trouvent parfois démunis devant leur progéniture, il apparaît normal d'envisager que certains adoptants réalisent leur incapacité à aimer et accepter l'enfant tel qu'ils le ressentent au plus profond d'eux-mêmes, « contraints de supporter les regards de désapprobation et de perdre la face, au prix d'une grande souffrance pour l'enfant et pour ceux qui le rejettent. »<sup>39</sup>, sans compter les difficultés administratives, la législation française s'avérant parfois défailante face à ces situations exceptionnelles.

EFA (ERF) s'est toujours souciée du sort de ces enfants délaissés, réputés « inadoptables ». Ici le parrainage apparaît comme une solution alternative possible pour l'enfant.

## **Hugo.**

En 1991, Mr et Mme P., couple sans enfant adoptent au Mexique l'enfant B. âgé de 16 mois. L'année suivante, l'adoption dans ce pays ayant valeur d'adoption simple, ils demandent et obtiennent son adoption plénière en France.

Il leur est proposé un deuxième enfant, le petit Hugo, 4 ans, donc plus âgé que le premier. Mme P. est alors enceinte de 2 mois (C'est une grossesse difficile à l'issue incertaine). Après un temps d'hésitation, le couple accepte la proposition qui leur est faite et ils accueillent l'enfant en adoption selon la loi du pays après un séjour sur place de 3 semaines...

Lors de sa visite à domicile, l'Assistante Sociale ASE chargée du suivi adoptif constate le désarroi de Mme P. qui ne peut psychologiquement devenir mère de cet enfant.

---

afin de lui permettre de développer ce mode d'accueil ou éventuellement d'en créer une à cette fin. A cette occasion, nous lui avons donné des nouvelles de Den. »

<sup>38</sup> Le mariage vietnamien comporte une cérémonie des offrandes en costume du pays qui a été très appréciée de tous.

<sup>39</sup> « C'est une chance de moins d'être heureux pour les parents et pour l'enfant » (Quemada Nicole, *Maternage et Adoption*, Foulon, Paris 1963.)



Achetez ce livre et aidez ainsi l'association Un enfant une famille en envoyant un chèque de 15 euros, frais d'envoi inclus, à :

**Un enfant une famille**  
110 rue de Fleury  
92140 Clamart

Mail : [unenfantunefamille@free.fr](mailto:unenfantunefamille@free.fr)

La loi<sup>40</sup> dite « Mattei » a ainsi autorisé en 1996 l'adoption simple d'un enfant déjà adopté en la forme plénière, lorsque l'adoption plénière s'est soldée par un échec avéré. Mais celle-ci demeurant irrévocable, le lien de filiation établi par la première adoption est maintenu. Cependant, les effets de l'adoption simple permettent à l'enfant de prendre le nom de ses nouveaux parents adoptifs, qui de plus, jouissent du plein exercice de l'autorité parentale. En outre, l'adopté pourra hériter des biens des deux familles adoptives. Précisons cependant, pour rassurer l'immense majorité des adoptants, qu'il ne s'agit là que de cas exceptionnels, qui ne mettent nullement en péril l'institution de l'adoption plénière. »

Quelques mots supplémentaires pour l'anecdote.

*« Après avoir rencontré le Professeur Mattei, nous avons été conviés à une émission de Mireille Dumas pour exposer le cas Hugo et les effets bénéfiques du parrainage, aidés en cela par le Professeur Mattei également présent. Cette émission a ému les autorités mexicaines dont le Consul de Paris s'est déplacé personnellement au siège de l'association pour s'informer de ce qui se passait. Et nous l'avons pleinement rassuré. »*

### **Les limites du parrainage.**

Le parrainage, cet accueil bénévole, conçu dans la concertation des différentes parties ne peut répondre à toutes les détresses vécues par des parents ou des enfants. D'abord parce que chaque famille parrainante a sa façon de concevoir ses capacités d'accueil, de veiller à son équilibre et que les conditions matérielles, psychologiques ou administratives vécues par les enfants ne permettent pas systématiquement cet accueil. Le rôle de l'association apparaît ici important non seulement pour se soucier de la mise en adéquation des offres et des demandes, mais pour délimiter, avec ses partenaires, ce qui ne peut relever d'une convention du parrainage.

Il est certain que la prise de risque que représente toute mise en place de relations privilégiées avec un enfant, s'accroît lorsqu'il s'agit d'enfant très jeune et l'idée de « parrainage probatoire » émise par Antoine et Janine pourrait être éventuellement examinée pour certaines situations difficiles à cerner qui nécessiterait un accompagnement particulièrement vigilant afin d'évaluer la pertinence du projet de parrainage et de le valider.

### **Parrainage et parentalité.**

La parentalité<sup>41</sup> peut se définir comme « l'ensemble des savoir-être et savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, exigence, cohérence et continuité ». Ainsi, on ne naît pas parent mais on le devient ...

Dans le parrainage, c'est le fonctionnement même d'une autre famille qui est proposé à l'enfant. Il lui faut comprendre, accepter puis assimiler des règles de vie, des environnements parfois différents qui le confrontent à son fonctionnement habituel. Les parrains doivent être conscients de cette difficulté intérieure que peut vivre l'enfant.

---

<sup>40</sup> Art.360 du c.c.2<sup>ème</sup> alinéa

<sup>41</sup> Définition donnée en 2004 par le Centre « Recherche en systèmes de santé » de l'Ecole de santé Publique de Huy-Waremme

Dans cet accompagnement les parrains eux-mêmes se transforment :

« Pour ce qui nous concerne, nous avons vécu par le parrainage, une aventure humaine profonde : le bonheur d'accueillir un enfant dans notre famille pour lui apporter un soutien.

Nous en avons personnellement tiré des enseignements : humilité, respect, tolérance et compréhension de modes d'éducation et de vie différents des nôtres, et vécu la richesse de la différence.

Nos propres enfants nous ont surpris par leur ouverture, leur capacité à accueillir et à intégrer un autre enfant dans leur univers, ainsi que leur générosité dans le partage.

Tout en parrainant Noémie, nous avons aussi accueilli simultanément des enfants venus se faire opérer en France, et cela s'est bien passé. Il nous a paru intéressant et bénéfique pour Noémie de constater qu'elle n'était pas seule à être accueillie en famille, et qu'il pouvait y avoir d'autres raisons de le faire.

Quelle que soit l'évolution du parrainage de Noémie, nous souhaitons que les liens perdurent entre nos familles et que Noémie sache qu'elle pourra toujours compter sur notre engagement envers elle. »

L'histoire de l'enfant, son passé, son présent, sa façon de concevoir son territoire personnel, sa vie, son avenir et les désirs, les rêves, les attentes de la famille parrainante, vont d'abord se confronter. Ensuite, si les désirs de poursuivre la relation se confirment, c'est une adaptation réciproque qui s'opère. Les parrains acceptent l'enfant, comme l'enfant accepte ses parrains, dans une réalité construite, et non plus dans le fantasme d'un idéal. Pour présenter ces interactions progressives et leur résultat, voici deux témoignages dans lesquels cette adaptation réciproque à la réalité de l'autre est visible.

## Angèle

En mai 1984, l'éducatrice ASE envoie à l'association *un enfant une famille* un rapport sur Angèle, née en 1971 et dont les parents sont décédés. Elle a vécu avec ses deux parents jusqu'à l'âge de 5 ans : Après le décès de sa maman en 1976, elle est restée 8 ans, avec son père invalide, jusqu'à son décès en 1984, dans une petite maison de banlieue avec des conditions de vie très précaires, sans sanitaires ni chauffage. La famille d'Angèle se réduit une tante maternelle, sa fille et un demi-frère ne se manifestent jamais. Par ailleurs les services sociaux notent que ce demi-frère de 23 ans est déjà très « marginalisé ».

Angèle a vécu de nombreuses années livrée à elle-même, avec un père qui n'a jamais pu lui donner les règles éducatives nécessaires. Angèle est une petite fille attachante, qui aime qu'on s'occupe d'elle mais n'accepte pas les contraintes, elle devient coléreuse. Son l'absentéisme scolaire n'a fait que s'amplifier au cours de sa scolarité et à 13 ans, son niveau trop faible la conduit en SES (section d'éducation spécialisée) et par la suite vers une orientation professionnelle. Elle n'exprime lors du parrainage aucun projet d'avenir, mais le décès du père est encore récent.

Le souhait du service référent serait de lui trouver une famille de parrainage qui l'accepte telle qu'elle est :

-Avec ses difficultés scolaires. « La scolarité n'est pas son affaire »

-Avec son comportement très infantile, mais avec parfois des moments de maturité.

-Avec son aversion pour la propreté (certainement due aux conditions antérieures de vie) La famille d'accueil devrait accepter de la conduire de temps en temps vers la maison de ses parents, à laquelle elle demeure attachée, et prendre des nouvelles de sa famille. L'aider surtout à ne pas se marginaliser à son tour.

Angèle est d'accord pour rencontrer un couple de parrainage, mais refuse l'internat scolaire en semaine. Elle se fait difficilement à la vie de cet établissement, elle n'y trouve pas sa place. Il serait important qu'Angèle quitte l'établissement avant la rentrée scolaire prochaine, que les contacts avec la famille de parrainage soit établis avant les congés d'été, si possible dès le printemps.

### **Le témoignage des parrains**

Henri (55 ans), est invalide et Solange (61 ans) retraitée, sans enfant, ont accueilli Angèle. Deux ans après, voici ce qu'ils écrivent :

« Depuis bien longtemps, nous voulions accueillir des enfants de l'ASE, en placement familial. Mais il n'y a jamais eu moyen d'y arriver, l'ASE trouvant toujours une raison plus ou moins discutable : manque de confort, maison trop éloignée d'un établissement. De guerre lasse, nous avons, pendant trois ans, démarché plusieurs associations. Il a fallu écrire, téléphoner patienter, sans désespérer. Il faut bien dire aux familles désireuses de faire comme nous, qu'il faut beaucoup de persévérance, de la tendresse à donner et vraiment vouloir rendre des enfants heureux.

Enfin, en 1984, nous avons eu la joie d'accueillir en parrainage à plein temps, une petite fille, orpheline de treize ans, placée depuis six mois à l'ASE.

Il y a eu des moments très durs, car c'était une enfant « à l'abandon ». Dans ces moments là, il ne faut pas se décourager, il faut continuer à faire le mieux possible, pour essayer de la comprendre. Tout en nous efforçant de l'éduquer au mieux, lui faire accepter que ce que l'on fait, c'est pour elle. Nous étions sans enfant, mais nous nous étions jurés d'en avoir un à la maison. Maintenant, notre vie est changée.

Après deux années d'efforts patients, nous avons réussi, raisonnablement, à faire d'Angèle une fillette comme les autres. Nous lui avons donné une éducation, le goût du travail bien fait. Nous lui avons fait travailler ses devoirs (calcul, orthographe, etc.) car elle avait surtout connu l'école buissonnière. Nous avons conscience que cela était très dur pour elle

C'est après deux années passées ensemble, qu'Angèle a exprimé le souhait de devenir membre de notre famille, nous avons ainsi eu la joie quelques temps plus tard de pouvoir introduire une requête en adoption simple. Elle est devenue notre fille à part entière et se déclare très heureuse de porter notre nom. Nous l'avons fait baptiser et elle fera bientôt sa première communion. Elle nous a dit, « je suis maintenant une fille comme les autres ».

Ce fut pour nous une expérience peu facile, mais combien enrichissante. Vouloir rendre un enfant heureux, nous a donné le courage de surmonter toutes les difficultés.

L'adoption simple nous a permis de respecter son histoire qui n'appartient qu'à l'enfant, mais qu'il a fallu bien connaître et reconnaître pour mieux l'aider. Tenir compte que cet enfant a déjà eu une autre vie, et que ce n'est pas facile pour lui d'apprendre à vivre et à s'épanouir dans une nouvelle famille qui l'aime.

Nous voulons aussi dire à toute famille désireuse de rendre heureux un enfant de s'armer de courage et de patience, et se dire que l'on peut y arriver, à condition de ne jamais baisser les bras.

### **Témoignage d'Angèle, alors âgée de 15 ans.**

*« Je ne me plaisais pas à l'établissement où j'ai été placée à l'âge de 14 ans car je voulais retourner avec mon père, mais mon père est mort. Dans ce placement, j'étais trop tenue, en comparaison de la vie libre que je menais chez moi. C'est pourquoi je téléphonais à mon éducatrice pour qu'elle me trouve une famille. Enfin j'ai eu de la chance d'être parrainée à la campagne, très loin de l'établissement. Maintenant, je veux être adoptée car je suis bien dans cette famille que vous m'avez trouvée, qui me comprend, qui m'aime, et qui désire faire de moi quelqu'un de bien, comme si j'étais leur fille. Je les aime et c'est pourquoi je veux rester dans cette famille où je me plais. Les membres de ma famille qui me restent me sont indifférents et ils me le rendent bien. De toute manière, je suis habituée ici, j'ai des camarades et l'on s'occupe bien de moi au lycée où je commence à me débrouiller. Le 18 mai, je vais faire ma communion solennelle et je me sentirai une fille comme les autres. Voilà ce que je peux vous dire. Et je vous embrasse bien affectueusement ».*

## Valérie

(Texte à réduire)

Née en 1982, Valérie est une fillette amérindienne d'Argentine, adoptée à 4 ans en adoption plénière et cause de conflits entre parents adoptifs qui décident de s'en séparer. Elle est prise en charge par l'ASE avec le statut de « pupille de l'Etat non adoptable » et placée dans une institution ; car la loi de l'époque interdit toute ré adoption d'enfant adopté en la forme plénière. Son éducateur demande à la faire parrainer. Janine<sup>42</sup>, ancien membre du Conseil de famille des pupilles du département de l'enfant, suggère un parrainage en vue d'un accueil définitif par les parrains. Après 6 mois de démarches administratives, l'ASE lui demande en octobre 1991, de rechercher une famille de parrainage.

Michel et Cécile, un couple d'ingénieurs demeurant en Banlieue parisienne est inscrit à l'association en 1992. Agés respectivement de 45 et 43 ans et parents d'une fillette de 9 ans et d'un garçon de 7 ans, ils racontent :

« Depuis à peu près 3 à 4 ans, nous étions membres de l'association *Un enfant, une famille*, et postulions pour parrainer « un enfant ou une fratrie de deux, le plus jeune pouvant être un bébé, et dont l'aîné aurait eu, au plus, l'âge de notre plus jeune enfant ». Ayant fondé tardivement notre famille, nous ne souhaitons pas avoir d'autres enfants biologiques. Par contre, appartenant tous les deux à une famille nombreuse (5 et 11 enfants), nous souhaitons aider d'autres enfants dont le parcours était difficile, et leur offrir l'accueil et la chaleur d'une famille; de plus nos conditions matérielles nous le permettaient.

Ainsi, avec l'aide de l'association, nous avons accueilli dans les années 90 deux frères de 5 et 7 ans pour une quinzaine de jours de vacances d'été au bord de la mer.

L'association nous a aussi mis en relation avec une jeune adolescente ayant eu précocement un bébé. Nous les avons reçus un dimanche puis nous n'avons plus eu de nouvelles.

Valérie nous a été présentée en 1992, en parrainage de week-end d'abord. Elle avait 10 ans et était en CE2. Devenue pupille de l'État en 1990, elle était placée dans un établissement proche de Paris, sans aucun lien familial. Son histoire personnelle était

---

<sup>42</sup> Ayant terminé son mandat au Conseil de famille en 1989, elle était aussi pour EFA, responsable du service Enfants en recherche de famille, chargée de trouver des solutions d'accueil pour des pupilles tels que Valérie.



très lourde, elle avait déjà vécu deux abandons : celui de sa famille biologique et celui de sa famille d'adoption.

Valérie a été abandonnée à l'ASE qui l'a placée dans un centre qui accueillait une cinquantaine d'enfants de moins de 13 ans, en difficulté dans leur famille.

Elle restait seule au centre tous les week-ends, la plupart des autres jeunes partant en famille du samedi midi au dimanche soir. Pupille de l'État, elle avait pour tuteur le Préfet, sa situation était suivie par l'ASE et le Conseil de famille des pupilles de l'État où avait siégé Janine Rebelo.

Les conditions matérielles pour Valérie étaient excellentes. Le centre d'accueil était situé dans un lieu très agréable, entouré d'un beau parc, avec un personnel gentil, mais qui changeait fréquemment. Outre l'école primaire, où elle se rendait à pied, Valérie suivait au moins deux activités extra scolaires qu'elle avait choisies. Pour les vacances, elle était placée dans des familles d'accueil (pas toujours la même), ou elle partait avec le centre faire du ski une quinzaine de jours à Noël, et durant les vacances de février.

Des responsables de l'ASE se sont préoccupés de l'isolement affectif de Valérie, et en ont fait part à l'association Un enfant, une famille. Sa scolarité ayant subi les contrecoups de son histoire chaotique, Valérie avait dû redoubler son CP. Elle avait quelques difficultés scolaires.

Avant de parrainer Valérie, nous avons pris l'avis de nos deux enfants, pour savoir s'ils étaient d'accord. Il nous a semblé très important que ce soit une démarche de toute la famille, chaque membre donnant son accord. D'autre part, Valérie devenant l'aînée de la famille, il fallait que cela convienne à tous, surtout à notre fille qui l'avait été pendant 8 ans.

Nous l'avons d'abord parrainée à temps partiel : Valérie venait chez nous le week-end. Une semaine sur deux nous rencontrions la responsable de l'établissement pour faire le point. Nous étions bénévoles et non rémunérés.

Le parrainage se déroule ainsi jusqu'au jour où curieusement, alors que nous avions discuté « de choses et d'autres » un samedi avec le directeur du centre, il nous appelle au téléphone le mardi suivant pour nous prévenir que Valérie passerait ses vacances de Pâques dans une autre famille d'accueil ! Il n'avait pas abordé le sujet avec nous ; quant à nous, les vacances débutant un mois plus tard, nous n'avions pas pensé à l'aborder : il nous paraissait évident que Valérie allait passer ses vacances avec nous.

Notre surprise passée, nous avons discuté avec l'association et demandé rendez-vous auprès du directeur de l'ASE, pour obtenir un parrainage plus officiel. Il nous a semblé important pour Valérie de maintenir des liens réguliers.

Un contrat de parrainage éducatif durant les week-ends et vacances scolaires nous a été proposé et signé en mai 1992 avec l'ASE, sous contrôle du Conseil de famille et des référents sociaux de Valérie. Nous avons alors un statut autorisant un meilleur dialogue avec le centre d'accueil, afin d'éviter de pareilles surprises. Nous avons pu organiser ensemble les vacances d'été de Valérie, nous avons réalisé par la même occasion que ce parrainage plus formel était indemnisé!

Valérie s'est peu à peu intégrée dans la famille. Tout s'est très bien passé durant l'été 1992. Valérie, lorsqu'elle était avec nous, vivait comme nos enfants. Aussi avons-nous demandé en 1993, toujours après accord des trois enfants, que notre parrainage devienne un accueil bénévole à temps plein. Valérie était en CM1. Nous avons rencontré de réelles difficultés avec le directeur du centre d'accueil, qui a tout fait pour retarder l'échéance, au préjudice de Valérie. D'autant que les jeunes du centre n'y demeuraient pas au delà du CM2.

Il nous semblait important que Valérie vienne à temps plein chez nous afin d'y commencer son année scolaire de CM2, sachant qu'après le CM2, son passage au collège serait éprouvant : cela avait l'avantage d'opérer des changements importants en deux temps, d'abord sa vie chez nous à temps plein, puis son passage en 6è. Finalement, après une réunion chez le Directeur territorial de l'ASE, où chaque partie a présenté sa position, il a été retenu que Valérie viendrait à temps plein chez nous dès juillet 1993. De notre côté nous nous engageons à ce qu'elle soit suivie par un psychiatre et continue ses cours d'espagnol : ce qui a été fait. Et nous étions toujours placés sous contrôle du Conseil de famille que nous rencontrions une fois par an.

Valérie était comme notre enfant au sein de notre famille. Après un an et demi, et après en avoir parlé ensemble, nous avons demandé à obtenir la délégation de l'autorité parentale sur Valérie. Avec l'aide de l'association *Un enfant, une famille*, nos deux demandes ont été faites conjointement en janvier 1995 auprès du Directeur de l'ASE. Avec Valérie, nous avons présenté notre demande au Conseil de famille en mars 1995, qui l'a acceptée. Nous avons ensuite présenté notre requête en octobre 1996, avec le concours d'un avocat, auprès du Tribunal de grande instance, qui nous a accordé l'autorité parentale en juin 1997.

Puis tout s'est bien déroulé jusqu'à l'adolescence de Valérie. Elle avait de très bons échanges avec notre fille comme avec notre garçon.

Bien sûr, notre rôle éducatif n'a pas toujours été facile car Valérie, de six à dix ans, a vécu en collectivité et complètement « assistée ». Sa participation n'avait pas été sollicitée, pourtant beaucoup de choses s'apprennent à cet âge. Elle n'avait pas vécu l'expérience d'une vie de famille, microsociété où il y a des échanges : avec des services qui vous sont rendus, mais aussi des services que vous devez rendre. Chez nous, Valérie devait s'impliquer ; c'était plus exigeant pour elle.

Au plan scolaire, elle eut des difficultés importantes en 5è, qui ont pris de l'ampleur en 3è. Elle avait du mal à se concentrer, et confondait temps passé devant un bureau et travail. Valérie avait tendance à se lier d'amitié avec des enfants en difficulté, ce qui ne lui simplifiait pas la vie. Finalement, il aurait été plus judicieux pour sa 3è, qu'elle aille dans une autre école mais elle ne voulait pas quitter ses amis !

Dès la 4<sup>e</sup>, étant donné ses mauvais résultats scolaires, Valérie souhaitait s'orienter vers un BEP. En 3<sup>e</sup>, elle a choisi un BEP sanitaire et social. Finalement, elle a eu son BEP en deux ans et a su être acceptée en 1<sup>ère</sup> SMS, alors que les professeurs avaient dit auparavant qu'elle n'avait aucune « chance » d'y arriver ! Mais Valérie est « revenue de loin », car le début de sa première année de BEP, fut catastrophique. Influencée par un « petit ami » majeur, elle fait de l'opposition et nos relations sont devenues très mauvaises. Pensant bien faire, nous lui avons suggéré d'aller voir ses référents sociaux. Ce jour là, elle a fugué de la maison pour vivre avec son « petit ami », qui gagnait sa vie. Constatant la fugue de Valérie, nous avons fait une demande de recherche auprès de la Police.

Quelques semaines plus tard Valérie est venue nous faire part de son projet d'émancipation. Elle avait 17 ans, il nous semblait difficile de nous y opposer, sachant qu'un an plus tard, elle serait majeure. Nous lui avons alors dit, qu'elle devait en faire la démarche elle-même, mais que cela ne nous semblait pas une bonne idée : Nous pensions qu'elle avait encore besoin de nous et que si l'on nous demandait notre avis nous serions contre. Or le juge nous apprit (ce que les assistants sociaux semblaient ignorer) qu'une demande d'émancipation se fait à la demande du détenteur de l'autorité

parentale et non des enfants !!! Or, nous n'en faisons pas la demande. Nous avons redit à Valérie que la porte de la maison lui était ouverte.

Heureusement sa 1<sup>ère</sup> année de BEP, le professeur principal s'est préoccupé de Valérie et l'a poussée à nous contacter. De notre côté, nous avons exigé de l'école, qu'elle nous informe des absences de Valérie. Absences qui ne faisaient que se multiplier, et dont nous avons informé le juge. Bien sûr, à ce moment là, dans la bouche de Valérie nous avons le mauvais rôle. Finalement deux mois après la fugue, le « petit ami » n'ayant plus de revenus, Valérie a souhaité revenir habiter chez nous.

Après en avoir discuté tous ensemble, il nous a semblé plus raisonnable, pour nous tous, de ne pas nous heurter sur le quotidien afin que les échanges importants puissent perdurer. Nous avons recherché un foyer de jeunes filles, et avons eu la chance d'en trouver un qui nous a semblé convenable, ainsi qu'à Valérie. Elle revenait chez nous en fin de semaine et durant les vacances. La vie de la famille avait été très perturbée par sa fugue. Aussi, quand Valérie est revenue vers nous après deux mois d'absence, nous avons passé un « véritable » contrat écrit avec elle. Il fallait qu'elle aussi s'engage : nous faisons des efforts et nous demandions qu'elle en fasse. Ce qu'elle a fait vaillamment ensuite, et cela l'a conduite de réussite en réussite. Elle a réussi son BEP, dans les deux années imparties, son entrée en 1<sup>ère</sup> SMS, son Bac technologique *Sanitaire et Social*, et son concours d'entrée à l'AP-HP (Hôpitaux de Paris) en école d'infirmières.

La première année d'élève infirmière s'est très bien passée, mais elle a relâché ses efforts et cela s'est dégradé en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.

Il y eut un réveil brutal, car non seulement elle n'obtenait pas la validation de sa 3<sup>e</sup> année, mais on lui refusait son redoublement. Mais encore une fois, Valérie par son absence de confiance, de dialogue, n'a pas discuté avec nous du choix du stage où elle passerait son examen et a choisi un secteur trop difficile. Ceci est entré pour une bonne part dans son échec à la présentation de son examen. Finalement, après un redoublement difficilement négocié, Valérie a pu présenter son diplôme d'État d'infirmière.

Même si Valérie s'est beaucoup épanouie, il nous semble qu'il faudrait encore qu'elle fasse plus confiance aux adultes, qu'elle ose échanger, qu'elle cherche à mieux comprendre, à dialoguer avant de juger.

Avec nos deux enfants elle a d'excellents rapports, même s'il y a des « hauts et des bas ». Alors qu'au départ, nous avons un peu « peur » de parrainer un enfant plus âgé que nos deux autres, en raison des difficultés prévisibles de l'adolescence, et leur incidence sur nos plus jeunes enfants, nous en avons pris le risque après la première année passée avec Valérie à temps partiel. Elle a partagé notre vie de famille, et nous avons pu nous rendre compte des forts liens affectifs établis entre les enfants, avec pour chacun un caractère très différent. Cet échange entre les enfants est un aspect particulièrement positif du parrainage. Bien sûr, au fil des années, les affinités varient avec le temps, mais en cela, elles restent parfaitement identiques aux liens entre frères et sœurs d'origine.

En résumé et en nous resituant en 1992, notre vision était celle de parrains proposant un lieu d'intégration sociale à Valérie et, en même temps, un cadre affectif et éducatif pour les **trois** enfants.

A posteriori, nous nous rendons compte qu'il faut pour cela conjuguer :

-une vie au quotidien, avec des moments de bonheur pour nous cinq. Ces moments étant aussi à partager avec nos amis, nos deux familles (nombreuses).

-une perspective à moyen terme assez exigeante vis-à-vis de chacun des trois jeunes: celle d'être en mesure d'assumer un rôle dans la société dès 20-25 ans, en particulier d'assurer son autonomie.

Quand un jeune sort de l'enfance (vers 9-12 ans), cette autonomie lui apparaît très lointaine et floue. C'est alors bien aux adultes de faire comprendre aux jeunes que cela vient assez vite et que les adultes ne sont pas éternellement derrière l'enfant. Les parrains, comme d'autres éducateurs, sont là pour les accompagner dans cette direction. Cet itinéraire, à construire année après année, en fonction de chaque enfant, implique aussi des efforts personnels de chacun, il suppose d'accepter de faire confiance.

Aujourd'hui, Valérie a presque 26 ans, notre fille 24 ans et notre fils 22 ans.

Valérie nous a confrontés à des situations assez difficiles, mais ce n'est pas pour autant que nos enfants n'ont pas eu, eux aussi, leurs périodes à problèmes.

Nos deux enfants biologiques sont déjà si différents que finalement, nous n'avons pas été surpris, outre mesure, que Valérie se soit révélée, elle aussi, très différente ! Ce qui est certain, c'est que depuis déjà 15 ans, chacun a une influence dans la vie des quatre autres.

Notre rôle éducatif touche à sa fin, reste tout le rôle affectif. Tous les trois auront des moments de bonheur, mais sans doute aussi des moments difficiles.

Comme dans toute famille, nous répondrons « présents » pour leur apporter notre contribution.

Ce témoignage, écrit par nous parrains, nos deux enfants ont souhaité s'y joindre. Valérie elle n'a pas encore souhaité s'exprimer.

### **Carole**

J'avais 8 ans, presque 9 ans, quand j'ai rencontré Valérie. Cela a commencé par un week-end sur deux, puis tous les week-ends et les vacances ; et puis « à plein temps » deux ans après notre première rencontre.

Au début, on s'observait beaucoup, partagées entre la curiosité et la méfiance. Puis, du fait de notre âge (Valérie a 1 an de plus), nos relations étaient un peu « Amour- Haine », comme deux sœurs qui se racontent leurs petites cachotteries et qui se chamaillent leurs vêtements. Le parrainage (je n'ai d'ailleurs jamais utilisé ce mot, puisque pour moi je l'ai vécu comme une adoption<sup>43</sup>), a été une véritable chance pour avoir une sœur, même si cela n'a pas été toujours facile au quotidien...Mais n'est-ce pas le propre de chaque famille ?!

### **Clément**

Concernant Valérie, je commencerai tout d'abord par les premiers contacts lors des week-end et vacances passés ensemble à mes 6 ans. Ce fut un changement assez important puisque je découvre alors une nouvelle « sœur aînée ». Ce fut pour moi une grande curiosité et une grande joie. Je me souviens qu'il était très fréquent que je la raccompagne avec mes parents à Bièvres le dimanche soir. Puis vint le grand pas, j'avais 8 ans, et nous avons passé les vacances d'été ensemble tous les cinq avant qu'elle ne vienne vivre à la maison définitivement.

J'ai tout de suite considéré Valérie comme ma sœur et son adaptation au sein de notre famille s'est très bien passée : cela me paraissait naturel. A cet âge, je ne réalisais pas vraiment la portée du changement. Contrairement à Carole, je n'avais jamais vécu

---

<sup>43</sup> Cette remarque est ambiguë au regard de ce qu'on attend du parrainage. Mais n'oublions pas que Valérie n'a plus de filiation établie et qu'elle est en droit de revendiquer une famille bien à elle. Et la réaction de celle qui l'aime comme une soeur peut ainsi paraître légitime.

l'arrivée d'un petit frère ou d'une petite sœur, alors quoi de plus naturel que Valérie soit déjà grande, qu'elle soit aussi « ma grande sœur » !

Mes rapports avec Valérie ont tout de suite été faits de rires, de joies, mais aussi de petites chamailleries. Plus tard, le départ de Valérie de la maison a vraiment été un grand vide, même si j'étais encore un peu jeune pour comprendre la complexité de la situation. Une certaine distance s'est alors installée car, Valérie ne vivant plus à la maison et n'y venant qu'une fois par semaine, nous passions moins de temps avec elle. J'avais plus l'impression de suivre sa vie de loin.

Au fil des ans, Valérie a trouvé sa voie, et j'ai commencé mes études supérieures. J'ai alors fait un peu plus attention à ce qui se passait autour de moi, mais là encore, le temps vécu avec Valérie ne me permettait pas de me rapprocher d'elle. Aujourd'hui, j'essaie de renouer ce lien avec elle car je prends toute la mesure de l'importance de la famille. Nous avons beaucoup d'expériences à vivre et à partager ensemble : notre vie d'adulte ne fait que commencer ! Je réalise maintenant la chance toute particulière que ce parrainage m'a donné : avoir une grande sœur ! Je n'ai pas vécu très longtemps sous le même toit que Valérie, mais maintenant à 22 ans, je dirais que c'est surtout ma personnalité assez indépendante qui ne m'a pas permis de connaître tout de sa personnalité. Mais un lien très fort est là, celui d'une relation de frère à sœur.

### **L'impact du parrainage sur les parrains**

Ces témoignages reprennent un certain nombre de questions que nous avons abordées préalablement : l'ouverture relationnelle et affective attendue du parrainage, l'investissement des parrains dans les études des filleuls, l'acceptation de l'enfant dans l'intimité et le quotidien de la famille, l'engagement économique, les difficultés pour se reconnaître et être reconnus lors de décisions administratives ou judiciaires, l'importance donnée au lien construit entre la famille et le filleul et la nécessité que ce lien perdure au-delà des difficultés rencontrées...

Mais c'est l'impact du parrainage sur les parrains que nous souhaitons relever dans ce dernier paragraphe. La parentalité du couple se développe à l'égard des enfants (naturels et filleul), dans un contexte affectif, relationnel, socio économique, juridique, institutionnel.

Les filleuls font vivre aux parrains des expériences nouvelles :

- L'ouverture à l'enfant inconnu, la disponibilité particulière que cela implique
- L'acceptation au sein de leur famille de cet enfant qu'ils ne connaissent pas.
- Le retentissement du parrainage sur les enfants de la famille, les représentations que les parents se font de leurs enfants qu'ils croient connaître pour les avoir élevés
- L'ouverture du filleul aux découvertes, aux étonnements, aux surprises
- La fréquentation des travailleurs sociaux, des services de la protection de l'enfance.

L'idée qu'ils se font d'une éducation idéale, d'une relation affective, d'une imaginaire réparation, se trouve confrontée à une réalité qui transforme leur image de parents ; transformation considérée positive dans la plupart des cas.

Le parrainage, au regard de ces témoignages, bouscule le parrain, mais en même temps, le réassure dans un rôle à vocation éducative.

Un rôle qui vise d'abord à l'autonomie de l'enfant, à l'accompagner vers un monde où devenu adulte, il pourra choisir le mieux possible ses conditions de vie et maîtriser sa destinée que l'on supposait déjà prédéterminée.

Mais comment le filleul trouvera-t-il cette capacité à assumer deux milieux différents ? La confrontation entre le fonctionnement de sa propre famille ou de son établissement et celui

de la famille parrainante, entraîne des conflits et des négociations intérieures, des choix peut-être, des culpabilités sûrement.

Beaucoup de témoignages nous ont montré le souci des parrains à ne pas forcer cette adaptation, de laisser l'enfant vivre progressivement, par étapes.

Une marraine présente les étapes parcourues par son filleul :

- « je veux rester et m'imposer dans cette famille, c'est la famille idéale »
- « La vie de cette famille est trop contraignante, je veux partir ».
- « silence total, séparation pendant 6 mois, je revois Papa »
- « nouvelle rencontre dans un lieu neutre »
- « je décide de revenir »
- « Le lien ne rompt pas, je trouve peu à peu ma place »

*La lettre à mon filleul,  
(Que je n'ai pas envoyée)*

*Puisque mes deux filles, mariées, indépendantes, n'avaient plus le même besoin de moi, n'était-il pas temps à mon tour, de tendre la main comme l'avaient fait avant moi, ceux que je considère comme mes parents ?*

*Très rapidement s'est installé le rythme d'un week-end sur deux. J'allais te chercher à Vitry. Au début, nous avons du faire connaissance et comme tu n'étais pas très bavard, tu préférais regarder le paysage qui défilait derrière la vitre du train.*

*Mais dès ton arrivée, tu grimpais dans ta chambre déposer tes affaires, comme pour te réapproprier les lieux, les livres, les jeux... Tout de suite nous partions faire la promenade en bord de Seine. C'est toi qui tenais le chien en laisse, très fier. Il fallait le tenir bien serré car les chiens de traîneau ont vite fait de se sauver.*

*Lorsque nous regardions ensemble la télévision, je me souviens encore comme tu aimais caresser les deux chats qui venaient se blottir contre toi.*

*Lorsque le temps nous obligeait à rester à la maison, les jeux de sociétés prenaient le dessus sur la télévision, mais aucun n'égalait le jeu de « Kapla », tu réussissais à construire de très belles tours dont certaines atteignaient le plafond. Ton habileté, ta maîtrise, faisait l'admiration des adultes, parents ou amis, que nous recevions à la maison.*

*Un jour, tu t'es mis à marcher derrière moi, lentement et lorsque je te demandais de passer devant moi, tu accélérerais au maximum me laissant à distance. Je ne comprenais plus, l'éducateur a pu en discuter avec toi, tu avais alors un problème avec un copain du foyer. Nous avons vite retrouvé notre complicité.*

*Puis ta famille est réapparue, tout gêné tu m'as expliqué que tu quittais le foyer, qu'ils te reprenaient avec eux. Je t'ai répondu que, avec leur accord, nous pourrions nous retrouver au moins pour certaines fêtes.*

*Et c'est ce que nous avons fait.*

*Puis vous avez déménagés une fois, deux fois, le numéro de portable ne correspondait plus, moi aussi je suis venue vivre à Paris, mais je n'ai pu te joindre.*

*Si tu n'es pas retourné vivre en Afrique, qui dit que le hasard ne nous permettra pas de nous rencontrer à nouveau ?*

*Merci pour ces instants de joie et de bonheur que tu m'as donnés.*

*Ta marraine*

Pour avoir une idée plus complète de cette histoire de 30 ans de parrainage, ce regard évaluatif nous l'aurions souhaité également de la part des parents.

Ce partage de tâches éducatives, ces ouvertures relationnelles, culturelles, affectives, constituent-elles pour ces parents, un soutien devant la responsabilité éducative qui leur incombe ? Une aide pour mieux assumer leur propre façon de vivre leur part de parentalité ?

De même pour les enfants des familles parrainantes comme pour les filleuls, comment arrivent-ils à placer dans leur histoire, ces nouvelles attaches relationnelles ?

Le modèle souvent traditionnel de la famille dans nos sociétés leur laisse-t-il la possibilité d'assimiler des schémas parentaux, devenus plus complexes

L'expérience du parrainage vécue par ces enfants, est-elle très éloignée des relations qui se mettent en place dans les familles recomposées ?

Si la parentalité apparaît aujourd'hui comme un concept porteur pour mieux appréhender les nouvelles relations enfants/ parents, une nouvelle fraternité n'est-elle pas aussi à l'œuvre ? Comme l'illustrent quelques témoignages d'enfants.

Si la justice reconnaît la notion de « proche » pour certains parrains, leurs enfants ne sont-ils pas amenés par le parrainage à s'ouvrir à un concept nouveau du « frère », ou du « prochain » ?

Aujourd'hui, le parrainage semble de plus en plus évoluer vers une aide aux parents, un soutien dans des moments de vie difficiles. Le parrainage n'est une réponse relationnelle et éducative que pour un certain nombre de situations vécues par des enfants et il comporte des limites dont il faut avoir conscience. Il n'a pas en particulier pour mission de requalifier les parents. Des structures de repérage et d'accompagnement pour les parents ont été mises en place à cet effet, comme les groupes de paroles, groupes d'appui ou de médiation<sup>44</sup>.

Le risque n'est-il pas de cantonner le parrainage à quelques situations bien repérées ?

Les capacités d'adaptation et de créativité des familles bénévoles ne doivent-elles pas aussi être mobilisées pour solutionner des problèmes nouvellement perçus ?

Janine explique que dans les débuts de l'association, elle essayait de répondre aux situations présentées les plus diverses. « Nous pensions aussi qu'un jour il nous faudrait choisir, nous spécialiser en quelque sorte sur certains types de demandes. Et puis nous avons réalisé qu'il nous fallait, au contraire, rester ouverts à toutes les demandes. Rester au plus près des réalités vécues, des situations les plus complexes parfois.

C'est ainsi que nous avons accepté dès le début des parrainages à temps plein. Puis nous nous sommes intéressés aux adoptions en situation d'échec. Aujourd'hui nous sommes interpellés par les majeurs isolés.

Cette écoute nous a obligés à faire évoluer les désirs des futurs parrains en lien avec les réalités du terrain. Et cela est tout à fait possible, même si cela nécessite leur cheminement de parrains potentiels vers un réexamen de leurs capacités à s'investir dans un parrainage qui semble problématique.

Le parrainage exige avant tout, des capacités d'écoute et d'adaptation. Il évolue dans un territoire réel de créativité sociales qu'il ne faudrait pas enfermer dans des réponses trop stéréotypées »

---

<sup>44</sup> REAP : Réseau d'aide et de soutien à la parentalité.



## **Regard rétrospectif sur 30 années de Parrainage**

Le parrainage a depuis longtemps été pratiqué sous diverses formes, à l'initiative de quelques associations, ou structures, avec de temps à autre, l'implication des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, avec le concours éphémère de quelques ministres dont les incitations généreuses ne sont jamais parvenues à sortir le parrainage de la position marginale dans laquelle il se trouve encore

### **Le parrainage d'enfants en difficulté, une cause nationale ?**

L'enquête nationale dont les résultats sont mentionnés dans l'annexe de la circulaire VEIL de 1978, estimait à **1500** le nombre de parrainages recensés en France. Ces parrainages le plus souvent pratiqués par des établissements au profit d'enfants placés, en situation de carence affective ou éducative, se limitaient à quelques départements, notamment dans l'est de la France.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'enquête menée au sein de **25** associations adhérentes à l'UNAPP recense environ **800** parrainages en cours, alors que déjà, le nombre d'enfants placés en milieu institutionnel, s'élève à plus de **50 000**, dont probablement plus de 10% d'enfants peu ou rarement visités par leur famille, qui passent toute leur enfance en placements successifs déstructurants. Qui se soucie vraiment de l'avenir de ces enfants ?

Le parrainage concerne aussi maintenant un bien plus grand nombre d'enfants qui vivent dans leur famille des situations de carence éducative et/ou affective.

Certains parents voient également dans le parrainage une façon d'être accompagnés, de souffler, ou de donner des chances plus grandes à leurs enfants, de mieux préparer leur avenir. A ceux là s'ajoutent de plus en plus de grands mineurs isolés qui attendent désespérément un geste d'entraide.

Si le parrainage est aujourd'hui reconnu officiellement, s'il existe désormais une Charte nationale et un guide du parrainage, peut-on dire pour autant qu'il est à la hauteur de nos espérances ?

Malgré les progrès accomplis dans la connaissance, la diversité des pratiques, la qualité des services rendus par le parrainage, et ses bienfaits que nul ne conteste, les résultats sont très insuffisants au regard de ce que le parrainage pourrait apporter à des centaines de milliers d'enfants, d'adolescents de tous âges, et à de jeunes adultes souhaitant être accompagnés dans leur insertion sociale et professionnelle. Comment peut-on expliquer ces faibles résultats au plan national ? A qui la faute ?

### **Les Administrations sociales et judiciaires sont-elles à la hauteur de leurs missions ?**

Le parrainage ne peut se concevoir sans l'implication de nombreux bénévoles, alors que les services d'Aide à l'enfance ne font appel qu'à des professionnels gérés par des structures juridico administratives, qui n'ont pas la souplesse<sup>45</sup> des associations fondées sur le bénévolat. Elles ne peuvent intervenir que dans le cadre de mesures à caractère provisoire, et généralement coûteuses, alors que le parrainage, pratiqué par des bénévoles engagés dans la durée, s'avérerait bien plus économique et durable, avec des répercussions autrement bénéfiques pour l'enfant

---

<sup>45</sup> A noter aussi la mobilité des professionnels. Celui qui initie le projet, est parfois ignoré ou désavoué par son successeur. Chaque changement constitue pour l'enfant un risque de rupture ou de perte de mémoire dans l'implication des événements constitutifs de son histoire personnelle, et de sa connaissance, sans laquelle il ne peut se structurer.

## **La loi est-elle suffisamment incitative ?**

Nous avons de tout temps réclamé pour les parrains un statut qui les aide à pérenniser leur action, à intervenir ou être entendus au titre de « **proche** » bienveillant pour l'enfant auprès duquel ils se sont engagés. Cette interprétation des textes est toute récente mais loin de faire l'unanimité. Elle se heurte aux interprétations encore trop étroites ou abusives de l'exercice de l'autorité parentale, que certaines administrations ou professionnels nous opposent, et qu'elles gèrent à leur façon, mais pas toujours au mieux de l'intérêt de l'enfant.

## **Est-ce un problème de communication à l'adresse du public citoyen ?**

Chaque département dispose de moyens administratifs ou judiciaires qui confèrent à leurs services une position de monopole peu transparent (sous le sceau du secret). Le partenariat avec des organismes bénévoles est malaisé et se heurte parfois au corporatisme de certains professionnels qui réfutent le concours des bénévoles jugés à priori incompetents, ou suspects de vouloir s'appropriier des enfants. Tout cela ne pourrait-il expliquer l'absence de campagnes d'aide à l'enfance sans famille en France, qui seraient pourtant nécessaires au développement du parrainage en France

On constate ainsi très souvent que le public est peu informé de l'existence du parrainage et de ses modalités. Il est généralement tenu dans l'ignorance de ce que vivent les enfants placés ou soumis dans leurs familles à des conditions de vie précaires ou très carencées.

Les personnes désirant parrainer ont beaucoup de peine à trouver l'adresse d'une association de parrainage, d'autant que les associations sont absentes de la majorité des départements en raison de leur faible nombre.

## **L'autorité publique peut-elle gérer le parrainage dans l'esprit de la charte.**

La charte du parrainage se veut respectueuse du choix des parents à qui le parrainage ne saurait être imposé. Le parrainage s'est surtout développé et diversifié avec le concours d'associations de bénévoles, situant généralement leur mission dans le cadre de la prévention, sans pour autant se désintéresser du sort des enfants placés ou sous mesure d'assistance éducative.

## **Les associations participent-elles efficacement à l'essor du parrainage en France ?**

Elles en ont la vocation et leur rôle est maintenant reconnu. Mais en ont-elles réellement les moyens ? La majorité des associations disposent de moyens très insuffisants au niveau du financement de leurs actions et du recrutement de volontaires compétents pour en assurer le fonctionnement. L'organisation territoriale actuelle, tend à limiter leur aire d'activités à leur seul département. Elles peuvent devenir ainsi très dépendantes des services du Conseil général qui privilégie l'ASE dont la mission est prépondérante dans le domaine de l'aide à l'enfance. L'ASE a déjà son propre réseau de partenaires conventionnés et semble peu portée à l'établissement d'un réel partenariat avec les associations de bénévoles.

Certaines associations ont recours à des sponsors, aux buts parfois discutables car axés sur le profit. Le sponsoring ne peut profiter qu'aux grandes associations à la notoriété bien établie. Qu'en sera-t-il de la petite association qui démarre ?

## **Qu'en est-il aujourd'hui de Un enfant une famille ?**

Malgré sa notoriété, mais du fait de sa petite taille, l'association n'a jamais eu les moyens de bénéficier de campagnes d'information du public, et de recruter en nombre suffisant les citoyens volontaires capables de s'engager à ses côtés. Il lui est ainsi difficile de répondre aux nombreuses demandes formulées par les travailleurs sociaux ou les parents, et de fournir des réponses bien adaptées aux besoins de chaque enfant. Actuellement, l'association est saisie de la situation de **60** mineurs à parrainer, à comparer aux **25** candidatures de parrains partiellement utilisables car il faut ajuster les souhaits de part et d'autre ainsi que la proximité des personnes.

L'association est réduite de ce fait à réaliser moins de 12 mises en œuvre par an dont la moitié seulement sera validée dans les mois qui suivent.

Il lui faut de plus assurer l'accompagnement de **60** parrainages en cours

### **Est-elle en mesure d'assurer ses missions au quotidien ?**

Le fonctionnement de Un Enfant Une famille, est assuré totalement par des parrains bénévoles :

- 2 permanents à temps complet (Antoine et Janine Rebelo)
- 1 secrétaire 2 demi-journées par semaine, 1 trésorier
- 3 volontaires à temps partiel, chargés des enquêtes à domicile
- 1 Conseil d'administration de 12 personnes maximum qui se réunit 4 fois par an

Les moyens financiers se limitent à une subvention de 930€ du Conseil Général, et aux cotisations de 150 adhérents. (150 autres adhérents ne cotisent pas).

Le siège de l'association se tient au domicile de la présidente pour raisons d'économie

### **L'association Un enfant Une Famille a-t-elle un avenir ?**

Dans les conditions actuelles, on imagine difficilement que de nouveaux dirigeants bénévoles puissent assurer la relève de dirigeants actuels après 30 années de service.

Il faudrait rechercher des financements qui permettent au minimum l'emploi d'un salarié et la mise à disposition d'un local adapté aux besoins de l'association.

Mais peut-on laisser disparaître une telle association en raison de sa précarité matérielle et de la difficulté de trouver des volontaires décidées à s'engager pour en assurer la pérennité ?

Que proposer pour assurer la survie de l'association ?

Il n'y a pas encore de réponse à cette question, qui sera léguée aux éventuels successeurs.

Que pense le comité de lecture de cette question et de sa formulation ?

### **Que conclure ?**

Cet ouvrage avait comme objectif de montrer le parcours accompli, avec chacun des acteurs et chacun des partenaires. Nous avons pu percevoir l'organisation progressive de la vie associative de *Un enfant une famille*, la diversité des investissements, l'entraide réelle au sein de ce secteur associatif. Nous avons aussi mieux pris conscience de la complexité des situations, de leurs évolutions possibles, de ce que représentait l'engagement d'être parrain.

Pour notre part nous aimerions dans cette conclusion relever toute l'originalité des parrainages qui s'est dévoilée peu à peu au contact de ces récits d'expériences, de ces rencontres ... Cette originalité, nous l'appellerons à la suite de Marcel Mauss, « la force qui pousse à donner » mais nous aurions aussi pu l'appeler « Amour ».



Achetez ce livre et aidez ainsi l'association Un enfant une famille en envoyant un chèque de 15 euros, frais d'envoi inclus, à :

**Un enfant une famille**  
110 rue de Fleury  
92140 Clamart

Mail : [unenfantunefamille@free.fr](mailto:unenfantunefamille@free.fr)

Il était important pour nous de commencer cette histoire collective par les chemins de vie d'Antoine et de Janine. A l'évidence ils ont su faire circuler cette dynamique du don et du lien social.

### **Le message d'espoir d'Antoine et Janine.**

L'avenir est une énigme, et les voies de la providence qui nous a portés, sont insondables. Nous n'aurons pas l'outrecuidance de vouloir nous prolonger au delà des limites du raisonnable, mais il n'est pas interdit d'espérer dans le parrainage, de croire en la pérennité d'une action menée au service d'une cause que nous avons défendue sans relâche durant trente années. De nouvelles forces émergent, ce que nous n'aurons pas réussi à mener à terme, d'autres le feront à notre place. Car le parrainage est un signe d'avenir, un signe de solidarité indispensable pour notre société qui doute et qui se cherche.

Martin Luther King n'est plus, mais son message à l'humanité, **"I have a dream to day"**, et son exemple demeurent et nous inspirent :

#### **Je fais un rêve<sup>46</sup>**

**Je rêve** pour tous les enfants privés de famille, qu'ils connaissent le bonheur de vivre dans une famille qui les aime, et qu'ils puissent avec confiance se construire un avenir.

**Je rêve** que tous les enfants séparés de leur famille, déstructurés par le délaissement ou l'abandon, rencontrent l'adulte bienveillant qui les conduira vers des lendemains d'espoir

**Je rêve** que tous les responsables institutionnels, aient la capacité et les moyens d'élaborer et de concrétiser pour chaque enfant le projet le mieux adapté à son épanouissement.

**Je rêve** que notre société plus conviviale et solidaire trouve en son sein les adultes bénévoles capables de s'engager durablement auprès de ces enfants, pour les accueillir et les accompagner, dans un large esprit d'ouverture, sans esprit d'appropriation.

**Je rêve** que le parrainage de ces enfants se développe en tous points du pays, au sein d'associations compétentes et dévouées, animées par un réseau de volontaires nombreux, motivés et responsables

**Je rêve** pour notre pays, pour tous ces enfants privés de milieu familial que cesse la maltraitance ou le délaissement institutionnel, administratif ou judiciaire, et qu'un partenariat fécond s'instaure entre les pouvoirs publics et les associations de parrainage d'enfants

**Je rêve** que chaque famille isolée, en situation précaire, en difficulté avec son enfant, accepte d'établir dans le respect mutuel, un lien relationnel avec une autre famille qui puisse aider son enfant à s'épanouir

**Je rêve** que chaque famille élève son enfant dans la confiance, la tolérance, l'amour partagé, l'ouverture à d'autres enfants, comme un bien sacré, pour l'éveiller à l'autonomie, au respect d'autrui, et aux valeurs humanistes

---

<sup>46</sup> Texte inspiré de la célèbre déclaration de Martin Luther King (26 août 1963 Washington)

## Encore un mot

Il est toujours difficile de conclure sur une histoire qui se poursuit !  
Peut-être pourrions nous conclure en reprenant les mots d'Antoine Rebélo, prononcés le 4 juin 2005, lorsque Janine lui remit l'insigne de chevalier dans l'Ordre National du Mérite<sup>47</sup>

« C'est une histoire d'amour... »

Comme tout couple, nous avons connu ensemble de grandes joies, un grand malheur, de multiples difficultés surmontées au fur et à mesure, sans cesser pour autant de demeurer fidèles à nos engagements. Car notre couple sortait renforcé de toutes les épreuves subies. Ces épreuves m'ont révélé les éminentes qualités d'une épouse dévouée, patiente, aimante et m'ont permis d'avancer sur un long chemin qui n'a pas toujours été un long fleuve tranquille.

J'ai mené grâce à Janine une vie passionnante, signifiante et je voudrais ajouter que rien de cela ne serait arrivé sans l'amour partagé, dans le couple, dans la famille et avec tous les enfants croisés au hasard de notre route.»

Merci à toi Janine !

---

<sup>47</sup> En ce jour du 50<sup>ème</sup> anniversaire de leur mariage, Janine déjà médaillée en 2001 pour services rendus à la cause de l'enfant sans famille, fut autorisée à remettre officiellement ce même insigne à son époux.



**D**ure est la vie de l'enfant privé de famille. Pas facile d'être l'enfant de parents malades ou en situation précaire. Accueillir cet enfant, lui offrir de son temps, un soutien, une écoute bienveillante, et aussi du bonheur. Dialoguer avec ses parents, s'engager durablement dans le don et le partage. Prendre un enfant par la main et cheminer à ses côtés.

Juin 1978 : l'association Un Enfant Une Famille était créée afin de mettre en oeuvre des parrainages de proximité pour l'accueil et l'accompagnement d'enfants en souffrance.

Aujourd'hui, 30 ans après, les prénoms s'égrènent Ali, Claire, Pascal, Cécilia, Corentin et puis, Zohra, Berkane, Christiana, Serge, Marianne... Les parrainages

réalisés ont construit, entre ces enfants et des adultes, des relations fécondes et valorisantes pour la plupart.

Dans cet ouvrage, des parrains, des filleuls, des parents témoignent, au fil des pages et des années. De façon modeste, sensible, non dénuée de passion, ils disent leurs propres vécus du parrainage, la qualité affective des liens tissés, malgré les difficultés parfois rencontrées.

Les parrainages d'enfants et d'adolescents en France sont plus que jamais d'actualité. De nombreux parents isolés, des jeunes en difficulté, sollicitent les associations.

Pour comprendre ces démarches de solidarité, s'y engager peut-être, lisez ces témoignages. Ils donnent du sens à la vie, des raisons d'espérer et de croire en l'homme.



9 782878 024395

**Prix : 18 €**

**Editions de la Tour Gile**